

Extraits de Ph. MAURICE, « Fasti Ecclesiae Gallicanae – diocèse de Mende », Turnhout, Brepols, 2004.

Tout extrait et toute utilisation publique doit livrer le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage et les mentions d'édition.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Evêques

244

Guillaume II de Peyre (1187-1223)

1 - Les sources citent *Guilhelmus II de Petra*, second évêque à porter ce prénom après le Guillaume qui siégea de 1123 à 1150, toutefois l'actuelle liste des évêques de Mende place ce personnage en quatrième position après les deux premiers Guillaume dont les épiscopats remontant à 908 et à 1095-1098 ont été redécouverts.

Noble gabalitain, il est le fils d'Astorg (IV), seigneur de la baronnie de Peyre, sise dans le nord-est du Gévaudan. Son père possède également de nombreuses terres en Carladais. Sa famille est l'une des plus puissantes du pays et elle donne un nombre considérable de fils à l'Église, en particulier à celle de Mende et à l'ordre de Saint-Victor-de-Marseille. Il est l'arrière-petit-neveu d'Aldebert II de Peyre, évêque de Mende de 1099 à 1123, qui était lui-même le neveu d'Aldebert I^{er} de Peyre, évêque de 1054 à 1095. Plusieurs érudits pensent que Guillaume, évêque de Mende en 908, serait également issu de la maison de Peyre, mais rien ne l'atteste. Guillaume II est, semble-t-il, apparenté à Bertrand

DIOCESE DE MENDE

de Peyre, grand-prieur de Saint-Victor-de-Marseille en 1185, et à Aldebert de Peyre, prieur de Saint-Léons, en Rouergue, relevant de Saint-Victor, en 1212. Il est l'oncle d'Armand, prévôt de Mende (242), de Guillaume, archidiacre de Mende (245), et d'Aldebert, prieur de Saint-Sauveur de Chirac, de l'ordre de Saint-Victor, de 1212 à 1235. Le roi Jacques d'Aragon le dit son consanguin et tous deux descendent de deux petites-filles de Gilbert I^{er}, vicomte de Carlat (en 1010).

- 4 - En 1187, sur le siège de saint Privat, il succède à Aldebert du Tournel, cet évêque qui a obtenu la bulle d'or de Louis VII, en 1161, et qui a été le premier à se reconnaître vassal du roi de France.
- 5 - Son prédécesseur a réussi à affermir le pouvoir temporel de l'évêché, mais la situation est loin d'être assurée et Guillaume de Peyre passera une bonne partie de sa vie à combattre. Evêque soldat, il conduira son ost, levé grâce à la « pezade » (compoix de paix), dans tout le pays afin d'imposer son autorité. Sa vie est bien connue à partir de 1194, tout particulièrement grâce aux enquêtes menées en 1262 et en 1270, auprès de témoins directs, dans le cadre des informations qui mèneront plus tard à l'établissement d'un paréage entre le roi et l'évêque.

Les Mendois avaient obtenu la reconnaissance de coutumes de l'évêque Guillaume (1123-1150) mais Aldebert du Tournel les avait continuellement méprisées. Pendant les sept premières années de son épiscopat, Guillaume de Peyre en fait autant jusqu'au jour où il est expulsé de la ville. En 1194, sous l'arbitrage de l'évêque du Puy, des abbés de Mazan et de Bonneval, il passe un accord avec les Mendois, nobles, chanoines, bourgeois et artisans, et ce texte est promulgué par l'archevêque de Bourges. Vingt-sept griefs lui sont faits et, sans entrer dans les détails, les points essentiels consistent en l'obligation faite à l'évêque de tenir compte de l'avis du chapitre, de consulter le peuple, de laisser les clés de la ville aux habitants, de respecter les biens de la communauté d'habitants et de ne pas lever de droits abusifs. Ces reproches s'accompagnent toutefois de la reconnaissance de ses droits seigneuriaux, fiscaux, militaires et judiciaires.

Vers 1194, sur la rive droite du Lot, il aurait construit le château de Chanac qui sera ensuite l'une des principales places fortes des évêques. Nicolas, bailli du roi d'Aragon, qui a également élevé une tour à cet endroit et qui est un redoutable justicier, serait alors entré en conflit avec lui à ce sujet. Le 16 juillet 1218, Guillaume cédera divers droits pour la fondation et la construction d'une chapelle dans son château de Chanac.

En septembre 1200, il cède des droits de dîmes sur deux manses de la paroisse de Cubières à l'abbaye de Franquevaux, conformément aux commandements du pape ; puis il complète cette cession en 1206. En juillet 1202, contre mille sous pougeois, Guillaume Merle, qui s'apprête à partir en Terre sainte, cède ce qu'il possède aux châteaux de Serverette et de Montmerle à Guillaume de Peyre qui les remet immédiatement en fief au cessionnaire. Le 13 juin 1217, contre quinze

cent sous pougeois, le procureur et neveu de l'évêque, l'archidiacre Guillaume de Peyre (245), reçoit en gage de Valborge de Randon, femme de Guigue, les droits que celle-ci tient sur le château de Serverette. Ces deux actes constituent la base des droits que les évêques de Mende auront sur cette forteresse et son bourg sis entre la terre de Peyre et la Margeride et qui seront l'un des beaux fleurons du domaine épiscopal. En 1207, Guigon et Garin de Châteauneuf lui abandonnent la part de leur revenus dans le mandement de Randon contre un prêt de trois mille sous pougeois. La même année, Guillaume fonde l'abbaye cistercienne de Mercoire, placée sous la dépendance de celle de Mazan, en Vivarais.

En juillet 1209, alors que l'armée des croisés, levée sur ordre du pape Innocent III, vient de Lyon et descend vers Valence afin de se diriger vers Montpellier, les hommes du château de Grèzes expulsent le capitaine de la place, Bernard de la Salle. Ils la livrent à Guillaume, qui prend alors possession de la vicomté de Grèzes, correspondant à la vicomté du Gévaudan. Ce fief dépend de Raymond, comte de Toulouse, qui le tient en gage de Pierre d'Aragon depuis 1204 contre 150 000 sous de Melgueil. Selon les témoins de l'époque, Pierre d'Aragon demande à l'évêque de Mende de garder ses domaines que Raymond de Toulouse n'est plus en position de conserver. Toutefois, après le ralliement de Pierre à Raymond et la mort du premier à Muret, en 1213, les vicomtés du Gévaudan et de Millau sont confisquées au profit de l'Église comme biens d'hérétique et confiées à la garde de Guillaume de Peyre par l'évêque d'Uzès et les légats d'Honorius III, dès 1214. En octobre, à Figeac, Guillaume assiste à la soumission des seigneurs de Capdenac faite devant Simon de Montfort, puis il négocie, à Rodez, la soumission du comte de Rodez. Avec Peire Enric de la Trelha, évêque de Rodez, le 16 novembre 1214, il remet à Simon de Montfort les châteaux de Valzergues et de Saint-Geniez, en Rouergue, qu'ils tenaient au nom de l'Église, et il reçoit cinq mille cinq cents sous de Melgueil alors que l'évêque de Rodez en obtient trois mille cinq cents, pour leurs frais de garde. L'année précédente, il avait arbitré un accord entre Guy de Châteauneuf et le chapitre de Mende à propos de leurs droits sur les manses de Veyrines et de Laubert.

Le 2 juin 1217, Honorius III, qui désire détacher les conseillers du jeune Jacques I^{er}, nouveau roi d'Aragon, de l'alliance avec le comte de Toulouse, ordonne à Guillaume de restituer les deux vicomtés à Jacques. Guillaume reçoit également l'injonction d'envoyer à Rome les fruits de leur administration, une fois déduits ses frais de garde et de gestion, afin de financer une croisade en Terre sainte. Vers le mois d'août 1217, sur la requête de Jacques d'Aragon, Guillaume restitue le château de Grèzes à Gérard de Peyre, parier du roi, et Marvejols à Arnaud de Roquefeuil. En 1218, Jacques lui demande de rendre la totalité des vicomtés à Guillaume de Saint-Vincent mais il refuse du fait qu'il ne peut se faire rembourser les frais de garde.

En 1220, Guillaume cède l'église Saint-Martin du Pin et la chapelle du château de Moriès au prieur de Saint-Sauveur de Chirac qui lui cède en échange l'église de Saint-Amans. Il aurait reçu Antoine de Padoue qui fonde le couvent des

franciscains de Mende. Pendant son absence, Guillaume de Saint-Vincent s'était emparé par la force des biens revendiqués par le roi d'Aragon et avait confié Marvejols à Aymon de Montrodât. Dans la seconde moitié de 1220, à Mende, notre évêque lève l'ost de la pezade, composé de barons, parmi lesquels son neveu Astorg, baron de Peyre, de chevaliers et de manants. Il assiège Marvejols, qui tombe après quelques semaines, mais il échoue devant le château de Grèzes, bâti sur un « truc » (puy) fort élevé. Il parvient cependant à chasser Guillaume de Saint-Vincent du Gévaudan et il prend Millau.

Durant l'hiver, au château de Montrodât, il reçoit la visite d'Aymon de Montrodât qui, après s'être échappé de Marvejols, s'était rendu auprès de Jacques d'Aragon, et il accepte de rendre les fiefs de Jacques contre le remboursement de ses frais. Quelques semaines plus tard, il reçoit à nouveau la visite d'Aymon, accompagné de Bérenger de Méaille, bailli de Montpellier au nom de Jacques, et ils conviennent que ce dernier paiera cent marcs d'argent. Guillaume de Peyre accompagne alors Méaille qui prend possession de Millau et de Marvejols dès le mois de mars 1221 après quoi le cardinal Conrad, évêque de Porto et légat d'Honorius III, en visite à Mende, confirme cette investiture. Le 24 mars 1222, avec le chapitre, il obtient de Conrad la confirmation d'un statut déjà entériné par Géraud, archevêque de Bourges, établissant quinze chanoines séculiers pour constituer le chapitre à la place des chanoines réguliers qui desservaient la cathédrale auparavant.

A la tête de son ost, Guillaume parcourt les Cévennes, à Saint-Germain-de-Calberte et au Collet-de-Dèze, il s'empare des châteaux de Gabriac, Mirmande, Saint-Privat-de-Vallongue. Il descend jusque dans le val de Melodes, il poursuit des pillards dans le mandement du Born, au nord-est de Mende. Il rétablit la paix entre les Merle et les Quintinhac qui se livrent une guerre privée. En 1222, il attaque Pons de Douchanès qui menace Pons de Montlaur, ce qui lui vaut de recevoir l'hommage de ce dernier le 1^{er} janvier 1223.

6 - Selon les témoins de l'enquête de 1262, Guillaume participe alors à la cinquième croisade (1218-1221) après avoir confié le diocèse à ses neveux, l'archidiacre et le prévôt de Mende. D'ailleurs, en juillet 1219, l'archidiacre reçoit les hommages féodaux de plusieurs barons, Guigue Meschin, Raymond d'Anduze et Guillaume de Châteauneuf, qui précisent tous que l'évêque est parti *Oltra Mare*. Toutefois plusieurs auteurs demeurent sceptiques sur la présence de cet évêque au sein de la croisade et ils émettent l'hypothèse qu'il se trouve alors auprès du pape, en Italie. Ils rapportent qu'Honorius l'aurait chargé, en compagnie de l'évêque de Mâcon, de ramener la concorde entre les habitants du Puy et leur évêque, Robert de Mehun. Toujours est-il que Guillaume de Peyre est rentré en Gévaudan dans le courant de l'année 1220.

9 - Peu après, en mars 1223, il résigne son évêché entre les mains du cardinal Conrad afin de partir en Terre sainte et il meurt dans le courant de l'année 1223.

11 - Armes des Peyre : *D'azur à l'aigle éployée de sable.*

Sceau de 51 millimètres, appendu au serment de fidélité fait par le seigneur de Capdenac à Simon de Montfort, à Figeac, en octobre 1214 : représente un évêque, debout, vu de face, coiffé d'une mitre cornue, croisé et bénissant, avec la légende *SIGILLUM GUILLEMI MIMATENSIS EPISCOPI*. Le contre-sceau représente saint Privat, vêtu comme un évêque, vu de face, à mi-corps, accosté des lettres *S. P.* (sanctus Privatus).

12 – AD 48, F.1193 ; G.146, f° 2 ; AN. J-890, acte 14.

- J. BARBOT, « Chanac, chef-lieu de canton du département de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. II, p. 241-242, 270.
- J. BARBOT, « Les possessions territoriales de l'abbaye de Franquevaux (Gard) dans le diocèse de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. III, p. 58.
- H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 97, 235.
- C. BRUNEL, « Documents linguistiques du Gévaudan », dans *Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes*, 1916, t. LXXVII, p. 2 2-28.
- F. BUFFIERE, *Ce tant rude Gévaudan*, t. I, p. 442-448.
- L. COSTECALDE, « Anciennes églises du département de la Lozère antérieures au 15^e siècle », *Chroniques et mélanges*, t. 2, 1913, p.246-248.
- L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.1-80.
- EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I, p. 341.
- E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 166-168, 206.
- Vicomte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 139.
- A. PHILIPPE, *Le Tournel*, p. LXI, LXIV.
- C. POREE, « La domination aragonaise en Gévaudan (1172-1258) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 195-266.
- C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 281-331.
- C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 363-368, 376.
- F. REMIZE, « Allenc. Sa baronnie, sa paroisse, sa communauté », dans *Archives gévaudanaises*, t. V, p. 30, 82, 83.

75

**Etienne d'Arrabagne dit de Brioude
(1223-1246)**

DIOCESE DE MENDE

- 1 - Dans nos sources, cet évêque est simplement désigné par son prénom : *Stephanus*. Il est le second évêque à porter ce prénom. Il semble que son patronyme soit « d'Arrabagne », son surnom « de Brioude » lui ayant été donné en référence au lieu où il résidait, lors de son élection comme évêque de Mende.
- 2 - Il est maître en scolastique en 1224.
- 3 - Lors de son élection comme évêque de Mende, il est chanoine du chapitre noble de Brioude.
- 4 - Il est vraisemblablement élu évêque de Mende dès 1223. Afin d'obtenir des dispenses, il se serait rendu à Rome où il aurait été sacré par l'archevêque de Chartres. Les lettres apostoliques le confirmant comme évêque datent du 7 mars 1224.
- 5 - Etienne arrive en Gévaudan alors que le pays est agité par plusieurs conflits. Le plus important concerne la vicomté de Grèzes dont Raymond VII de Toulouse s'est emparé à partir de 1222, au détriment du roi d'Aragon mais en conformité avec la cession en gage de 1204. A Valzergues, Raymond reçoit l'hommage de plusieurs seigneurs gabalitains, parmi les plus importants, tels Déodat de Caylus, Guillaume de Châteauneuf, Odilon Garin et Guigues Meschin du Tournel. En 1225, Etienne reçoit Foulques du Tournel, maître de l'hôpital d'Aragon, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Hugues Charbonier, ambassadeurs de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, qui lui réclament son soutien. Il demande au roi de reconnaître tenir de l'Église de Mende tous ses biens du Gévaudan, ce que Jacques consent à faire, depuis Tortose, en octobre, après que ses émissaires l'en ont informé. Ce pacte est important puisque l'évêque devient le suzerain du vicomte jusqu'alors indépendant. L'évêque se rallie donc à la cause de Jacques, ce qui lui vaut de voir ses terres, et tout particulièrement le mandement de Badaroux, ravagées par Bégon de Barrière, bailli du Gévaudan pour le comte de Toulouse, qui se présente devant Mende. Le roi de France, décidé à en finir avec le comte de Toulouse, lance une expédition contre lui. Présent à Lyon en mai 1226, Louis VIII arrive en Avignon le 6 juin et s'en empare. Inquiets, les seigneurs du Gévaudan se soumettent à l'évêque et abandonnent Raymond. Etienne lève alors son ost de la pezade et attaque les possessions de Raymond VII. Par ruse, il trompe Pierre Bonnaud, capitaine de Grèzes, et s'empare de la forteresse. Pendant sept semaines, à la tête de ses troupes, Etienne achève de chasser les gens du comte de Toulouse. Jacques d'Aragon dépêche à nouveau Foulques du Tournel qui demande à l'évêque de lui rendre ses châteaux et terres, ce à quoi Etienne consent contre la promesse du remboursement de ses frais. Toutefois, en octobre 1226, Louis VIII, revenant de sa guerre menée contre Raymond de Toulouse, convoque Etienne à Saint-Flour et exige de lui la remise de la vicomté de Grèzes, ce qu'Etienne est contraint d'accepter contre un défraiement de trois mille sous tournois. Le roi s'empare ainsi des droits du comte de Toulouse, sans nier ceux du roi d'Aragon, et il confie le tout à Béraud de Mercœur qui en aurait fait hommage à Louis IX, en 1227, sous réserve du

rachat par Jacques d'Aragon. Toutefois, cette inféodation en faveur de Mercœur est peu probable, tout au plus Béraud peut-il avoir obtenu la garde de ce fief.

Dans cette aventure, Etienne soupçonne l'archidiacre Guillaume de Peyre (245) d'avoir intrigué contre lui, ce qui met en évidence le climat régnant au sein de la cathédrale. Le 3 avril 1227, il négocie avec le chapitre de Mende dont les chanoines avaient renoncé, depuis quelques années, à la vie régulière. Etienne est obligé d'accorder une immunité complète aux chanoines.

Etienne lance une chevauchée contre la Roque-Valzergues, en Rouergue. Toutefois, il ne peut pacifier le Gévaudan où les barons se livrent à des guerres privées continuelles. Il doit donc faire appel au connétable Rossel de Châlon, alors en Velay, et lui cède la moitié des revenus du droit de paix en compensation. Le 22 octobre 1228, il passe un accord avec des nobles cévenols au sujet de la perception du compoix de paix. Il entre alors en conflit avec Odilon Garin, seigneur du Tournel, mais la paix est rétablie grâce à la médiation de l'hospitalier Foulques du Tournel, au début de 1229, après que le seigneur du Tournel a exempté les Mendois de tout péage sur ses terres et qu'il les a indemnisés pour les dévastations qu'ils auraient subies lors de cette guerre.

Etienne continue d'agrandir le domaine épiscopal. En 1229, il obtient d'Aymeric de Mostuéjols un droit de préemption sur les leudes et cartalage que celui-ci lève à Mende, dans le cas où il les vendrait, et cela avec un rabais de cinq cents sous. Le 21 octobre 1231, contre mille sous, il acquiert le domaine direct de la parérie que Bertrand Itier possède à Serverette et il inféode ce fief à Bertrand. Bertrand est assiégé par Guigues de Châteauneuf, doyen du Puy, et Garin de Châteauneuf, seigneur d'Apcher, oncle et neveu. A la tête de trois cents Mendois, Etienne vole alors au secours de Bertrand, qui avait déjà reçu l'aide du baron de Peyre. Il parvient à s'imposer aux Châteauneuf qui l'autorisent, après avoir porté plainte auprès de lui, à emmener une dizaine de prisonniers, dont Itier, jusqu'à Mende. Peu après, Etienne libère Itier après qu'Astorg, baron de Peyre, et Armand de Peyre, prévôt de la cathédrale (242), se sont portés garants pour lui. Il ouvre un procès au cours duquel Bertrand Itier se dit prêt à combattre dans un duel judiciaire, mais les Châteauneuf renoncent et Guigues se réconcilie avec Etienne. Ce dernier acquiert encore la seigneurie directe qu'Hugues Merle possède à Serverette, le 5 novembre 1231. Artaud Merle lui cède également la sienne, le 24 octobre 1234, contre deux prêtres de cent sous chacun.

Etienne transige avec Bernard de Cénaret qui lui inféode le château de Cénaret (Barjac), qui sera dès lors tenu de l'Église de Mende, en échange de quoi il lui donne quatre mille sous pougeois le 5 novembre 1239. Le 6 janvier suivant, contre cinq mille deux cents sous pougeois, il achète les droits de Pons Motet sur Serverette et Montmerle. Il reçoit les hommages d'Hugues Merle, de Bertrand de Montrodat et de Guillaume de Cadoëne en 1231, d'Hugues, comte de Rodez, et d'Huguet de Quintinhac, en 1235, de Guy de Sévérac et de Garin de Châteauneuf en septembre 1245.

Etienne charge son official, Raymond Atger (30), de rédiger les coutumes et le paréage de la forteresse de la Garde-Guérin, qui réunit une trentaine de familles nobles, en accord avec les pariers de ce lieu, le 20 mai 1238. Toutefois, de nouveaux problèmes ayant surgit entre les pariers, Etienne délègue Armand de Peyre (242) et Armand de Rouffiac (284) afin de procéder à un arbitrage qui complètera les coutumes précédentes, le 13 octobre 1243.

Vers la fin de 1232, ou le début de 1233, afin de faire face aux troubles qui continuent d'agiter le Gévaudan, Etienne se rend à Nîmes, en compagnie du prévôt Armand de Peyre, et demande l'aide rémunérée de Pérégrin Latinier, sénéchal de Beaucaire. Latinier hésite car une telle action sort de ses limites territoriales et il sursait à sa réponse afin de solliciter l'avis du roi. Armand de Peyre se déplace de nouveau à Anduze, où Latinier l'informe qu'il accepte d'apporter son aide pour une durée de trois ans. Le sénéchal vient alors enquêter à Mende, en compagnie du juge-mage de la sénéchaussée, Bertrand Ravin, du juriste Pierre Alméras, et de son conseiller Bernard de Montusargues qui témoignera de cette affaire en 1270. Il entend Etienne et fait comparaître les barons, tels Odilon Garin, seigneur du Tournel, Guigues Meschin, seigneur de Randon, Astorg, seigneur de Peyre, Garin, seigneur d'Apcher, et l'oncle de celui-ci, Bernard, doyen du Puy. Tous, à l'exception du baron du Tournel, se soumettent et renoncent ainsi définitivement à leur indépendance. Peu après, Etienne lève son ost et part avec Latinier, accompagnés des barons et nobles du pays, à l'assaut du château de Servissac, près du Puy, dont les occupants pillaient le Gévaudan. Ensuite, Latinier quitte le Gévaudan et laisse un de ses hommes, Mercadier, qui s'installe à Marvejols, dans le ressort de la vicomté de Grèzes, fondant ainsi de fait le futur bailliage royal de Marvejols. En 1236, Etienne rechigne à renouveler le pacte passé avec le sénéchal, la majorité des barons s'y montrent également hostiles. Sur les conseils discrets de Mercadier, le seigneur de Canilhac attaque et pille les terres de Chanac. Inquiet, Etienne proroge la demande de protection de Latinier en 1237. Par la suite, Etienne sollicite l'appui des nouveaux sénéchaux : Pierre des Achies, en 1239, et Pierre d'Arvencourt, en 1241.

En 1243, Hugues de la Tour, évêque de Clermont, reçoit de Louis la garde de la vicomté de Grèzes et désire également accorder sa protection à Etienne, contre des revenus, mais ce dernier refuse en considérant le pays pacifié, ce qui lui vaut l'inimitié du sénéchal. Ce dernier interdit à Etienne de lever le compoix de paix sur les terres royales puis, considérant que l'évêque n'assure plus la sécurité, il le lui interdit même dans l'ensemble du diocèse, supprimant ainsi, de fait, l'ost de la paix au service des évêques. Si Etienne a réussi, grâce à Latinier, à consolider la suzeraineté de l'Église de Mende sur les barons, ce recours a pour effet de le placer face à un adversaire plus redoutable. Les lieutenants d'Hugues de La Tour pillent les terres de Chanac et menacent Mende. Les habitants de la cité, inquiets, chassent Etienne qui se réfugie dans le château de Chapieu, pendant six mois, auprès de son ancien adversaire, Guigues, seigneur du Tournel et fils d'Odilon

Garin. Une telle protection ne surprend pas dans la mesure où le seigneur du Tournel est favorable à l'indépendance du Gévaudan face à toute intrusion étrangère. Hugues de la Tour s'est rendu maître du pays et, dès lors, les officiers royaux considéreront avoir sur le Gévaudan des droits qu'ils n'avaient jamais eu auparavant.

9 - Etienne meurt en 1246. Il est inhumé en l'église de Chanac, laissant le pouvoir temporel des évêques de Mende totalement affaibli.

12 - AD 48, G.576.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 55, 68, 151, 152, 155, 156, 167, 168, 173, 182, 298, 329.

EUBEL, t. 1, p. 341.

E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 173-174.

Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », dans *Bulletin du C.E.R. de Mende*, 1998, n° 18, p. 13.

A. PHILIPPE, *Le Tournel*, SLSAL, 1986, p. LXIV-LXV.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, 1932-1935, p. 4-5, 94, 198.

C. POREE, « Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin (1238-1313) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 38, 47, 61-71.

C. POREE, « La domination aragonaise en Gévaudan (1172-1258) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 195-266.

C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 281-331.

C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 347-493.

203

Odilon de Mercœur (1247- † 28 janvier 1274)

1 - Noble *Odilo (Odilonus) de Mercorio* est le fils de Béraud (VII), seigneur de Mercœur, qui s'était croisé avec Philippe Auguste en 1190, et d'Alix de Bourgogne, fille d'Hugues IV et d'Alix de Lorraine.

Sa famille est l'une des plus illustres maisons d'Auvergne et les seigneurs de Mercœur possèdent des terres dans le nord du Gévaudan qui leur donnent le rang de baron dans ce pays. Il est le neveu d'Odilon, évêque du Puy mort en 1198, et le petit-neveu d'Etienne, évêque de Clermont en 1150-1169. Les Mercœur ont

donné un grand nombre d'évêques au Puy. Saint Odilon, abbé de Cluny, mort en 1048, est issu de leur lignage.

Odilon a au moins trois frères, Etienne et Guillaume, mais surtout Béraud, l'héritier de la maison, connétable d'Auvergne et maréchal de Bourbonnais, marié en 1238 à Béatrice, fille d'Archambaud de Bourbon. Son neveu, Odilon, sera chanoine de Mende (204), ainsi que son petit-neveu, Guillaume (202). Il est encore le cousin de Pierre de Monte Acuto, chanoine de Brioude, auquel le pape accorde l'expectative d'une prébende dans les diocèses de Bourges et du Puy, le 25 août 1253.

De son père, il reçoit en apanage la seigneurie de Saugues, en Gévaudan, chef-lieu de l'archiprêtré du nord-est, qui revient souvent à des cadets destinés à l'Église.

3 - Pierre Cubizolles rapporte qu'Odilon est parfois dit « prévôt » de Saint-Julien de Brioude. Il ajoute qu'il semble s'agir d'une erreur et qu'Odilon serait doyen de cette collégiale dès 1235. A la suite d'une querelle survenue entre le chapitre Saint-Julien et l'abbaye de Pébrac en 1234, l'évêque de Mende, Etienne de Brioude, est choisi comme arbitre et impose la cession par Odilon de Mercoeur, « prévôt » de Brioude, de la terre de La Roche à Guillaume de Lastic, abbé de Pébrac, en 1236. Odilon assiste à une obligation consentie par Robert, comte de Clermont, en faveur du chapitre, en 1244.

4 - La succession d'Etienne de Brioude pose quelques problèmes. Bernard de Châteauneuf, doyen du Puy, qui s'était présenté à Mende, en compagnie de son neveu, Garin, devant Latinier, en 1233, aurait été élu à égalité avec Armand de Peyre (242). Tous deux auraient alors renoncé à leur élection entre les mains du pape Innocent IV. Ce dernier confie l'administration du diocèse au doyen de Bourges le 23 décembre 1246. Selon les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, le pape aurait ensuite nommé Odilon comme évêque, en 1247, ce qui semblerait logique en vertu de la susdite renonciation. Toutefois, dans les actes, même ceux émanant de la chancellerie apostolique, Odilon sera considéré comme un simple « élu de l'Église de Mende » (*electus Mimatensis*) jusqu'en 1255, ce qui pourrait impliquer son élection par le chapitre. En 1249, Guillaume de Baffie conteste l'élection d'Odilon et revendique vainement le siège de saint Privat pour son propre compte.

Odilon n'est pas encore prêtre et il séjourne à Paris, lorsque, le 11 décembre 1255, le pape lui donne la faculté de se faire promouvoir aux ordres supérieurs et de se faire consacrer. Alexandre IV agit sur la requête du cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine et il écarte les conséquences des statuts des cathédrales qui prescrivent que la consécration épiscopale doit avoir lieu dans les six mois suivant l'élection, faute de quoi toute l'église est placée sous l'administration des nonces du pape, tant au spirituel qu'au temporel.

5 - Le choix d'Odilon comme évêque est judicieux puisque ce personnage est seigneur de Saugues. Il ne peut donc que défendre les intérêts de l'Église de Mende et du comté de Gévaudan, tout en bénéficiant de la puissance et du

prestige de sa maison. Toutefois, les débuts d'Odilon sont difficiles puisqu'il n'est guère reconnu par ses vassaux, ni même consacré par Innocent IV. Guigues, seigneur du Tournel, protecteur d'Etienne de Brioude, défend toujours son indépendance face à quiconque. Il diffère la prestation d'hommage en faveur de l'évêque, il refuse de satisfaire des créanciers et il conserve la Baume et Bramonas que revendique l'évêque. Ce dernier est contraint de se lancer dans « la guerre du Chapieu ». En 1247, avec l'aide d'une vingtaine de lances, de Raymond et de Bertrand d'Anduze, il s'empare du Chapieu, principale forteresse de la baronnie du Tournel. En août 1249, il fait la paix avec Garin, seigneur d'Apcher, et avec Bernard, le doyen de Brioude, parents de Guigues du Tournel. Mais ce n'est qu'en 1254, qu'il échangera des garanties de paix avec le baron du Tournel auquel il restituera le château de Chapieu, achevant ainsi cette guerre.

Odilon reçoit les hommages de Randon, seigneur de Châteauneuf, en 1249, de Garin, seigneur d'Apcher, en 1252, et de Guigon, seigneur de Châteauneuf, en 1255. Il continue d'agrandir le domaine épiscopal. Il se fait engager le manse de Bramonas par Guillaume de Cénaret, contre trois mille sous pougeois, en 1252, et la moitié du château de Cénaret par Bernard de Cénaret le jeune, contre quatre mille sous pougeois, le 28 novembre 1254. Son regard se porte ensuite sur la vicomté de Grèzes et il sollicite l'intervention d'Innocent IV. Le 22 février 1250, ce dernier adresse une bulle à la reine Blanche en lui demandant vainement de restituer Grèzes à Odilon. En décembre 1255, Odilon est à Paris où il tente de s'accorder avec le roi et le comte de Poitiers à ce sujet.

En faveur d'Odilon, en 1253, le pape autorise son clerc, Armand de Rouffiac (284), et son commensal, Durand Raols (263), à cumuler des bénéfices. En 1255, Odilon autorise le seigneur de Randon à construire une chapelle à Belvezet. En 1256, il dédie le grand autel de la cathédrale à saint Privat et il opère la translation dans la crypte de la cathédrale des reliques des saints Julien et Basilisse, auxquels était précédemment dédié cet autel.

Odilon, sans doute consacré par l'archevêque de Bourges en décembre 1255 ou au début de 1256, est alors tout puissant. Il a rétabli la paix entre les seigneurs du Gévaudan et il a soumis ceux qui lui résistaient. Il obtient du roi la confirmation de la bulle d'or en 1257 et en 1262. En 1257, il se permet de condamner des vassaux du comte de Rodez qui portent des armes en Gévaudan. Avec Guy de Sévérac il s'empare du château de Belvezet qui appartient à Randon de Châteauneuf. Il accorde sa protection à Pons de Douchanès et charge ses baillis d'occuper le château de Montauroux qui appartient à ce dernier afin d'éviter un coup de main de Pons de Montlaur.

Le 10 septembre 1258, il s'entremet dans le conflit qui oppose les pariers de la Garde-Guérin, à propos de leurs droits respectifs. Toutefois, il ne parvient pas à les accorder et le règlement tarde jusqu'au 27 juillet 1260, date à laquelle il complète enfin les coutumes et les statuts précédents de ces nobles.

De nouveau, Odilon prête onze mille sous à Guillaume de Cénaret qui avait remboursé sa précédente dette, et il obtient définitivement Bramonas. Il renforce

la mainmise des évêques sur Serverette et les environs. Le 17 avril 1257, Odilon inféode à Guigues, seigneur de Châteauneuf, les pareries de Serverette et de Montmerle que Guigues vient de lui céder contre une somme de neuf cent sous pougeois. Il avait déjà acheté des droits au même en 1255. Il reçoit encore les hommages de Pierre Malbec en 1254, d'Artaud Merle en 1257, d'Hugues Merle en 1270, de Raymond Merle en 1272, tous possessionnés à Serverette. En novembre 1259, son official, Durand Bessière (57), et son bailli de Mende, Pierre Armand, reçoivent en gage de Pons de Douchanès les terres que celui-ci possède à Grandrieu, contre cent livres viennoises.

Un hommage fondamental est rendu à Odilon en 1261. Astorg, baron de Peyre, reconnaît tenir de lui les trois quarts de ses châteaux et plusieurs de ses paroisses. En échange, Odilon cède huit mille sous pougeois et des biens que l'Église de Mende possède en la terre de Peyre. L'évêque devient ainsi le suzerain des Peyre. Peu après, le 19 février 1262, à Paris, sur les conseils de son frère, Béraud de Mercœur, et de Gaufred de Rochayroles, Odilon transige avec le comte de Rodez et le seigneur d'Apcher à propos de la mouvance de la baronnie d'Apcher. En effet, en 1257, le jeune et nouveau baron d'Apcher, Garin, avait abandonné la seigneurie directe au comte de Rodez en déclarant que son fief n'était tenu de personne, malgré l'hommage qu'il avait déjà rendu à Odilon en 1252.

Odilon s'en prend aux Mendois qui portent ombrage à son pouvoir. Il foule aux pieds la charte arrachée à l'évêque Guillaume de Peyre par les habitants de la ville qui se révoltent en 1261. Il les excommunique mais ils font appel au roi qui demande à son sénéchal d'intervenir. Ce dernier prend le parti des Mendois et demande à Guigues du Tournel et à son fils de les soutenir, mais les seigneurs du Tournel refusent en vertu du pacte passé en 1254, et sans doute en raison de leur opposition à toutes les immixtions des sénéchaux dans les affaires du pays. Cela leur vaut d'être jetés en prison, toutefois Odilon intervient et les fait libérer par son procureur. En mars 1262, il donne procuration à Etienne Bacaldon et Guillaume Duret qui assistent aux dépositions des témoins cités par le roi devant le sacriste de Nîmes, le doyen de Saint-Gilles et Bertrand Nimbait, arbitres commis en cette cause. Odilon lève son excommunication mais il se montre ensuite implacable avec ceux qui persistent à s'opposer à lui, refusant d'entendre les syndics de Mende en tant que représentants de la communauté en avril, condamnant des habitants qui avaient entravé son enquête en mai, et d'autres pour des excès en juin. Il excommunique alors les plus insoumis en juin et il reçoit des otages le 23 juillet. Finalement les Mendois se soumettent et renoncent définitivement à leurs entreprises contre le pouvoir épiscopal.

En mars 1262, Urbain IV confirme à Odilon l'échange que ce dernier vient de faire, avec le chapitre de Mende, des bénéfices de Saint-Martin de Champelade et de Lachamp, qu'il abandonne, contre celui de Balsièges.

L'ancien compagnon de guerre d'Odilon, Bertrand d'Anduze, baron de Florac, le nomme tuteur de ses enfants et lui confie la garde de sa seigneurie. En 1263, Odilon donne des tuteurs aux enfants et nomme un bailli pour Florac. Pendant

qu'il séjourne à Paris, le sénéchal de Beaucaire, Guy de Rochefort, tente de l'affaiblir et en profite pour citer les barons devant lui afin de leur faire avouer un éventuel complot contre le roi impliquant l'évêque. A défaut, il fait saisir des châteaux relevant de la baronnie de Florac ainsi que le péage de cette ville. Avant même de rentrer à Mende, en février 1264, Odilon envoie son clerc, Jean de La Fabrègue, protester auprès du sénéchal, alors à Langeac. Le 17 octobre 1267, le parlement de Paris repousse la demande d'indemnisation formulée par Odilon, considérant que le sénéchal avait utilisé les voies de la rigueur parce que Odilon avait refusé de livrer Isabelle d'Anduze, fille de Bertrand, au roi.

A la suite du traité de Corbeil (1258) par lequel Jacques d'Aragon cède ses possessions françaises à Louis IX, Odilon revendique des droits sur le château de Grèzes et ses dépendances. Le 11 novembre 1259, le parlement de Paris fixe l'étendue de ces dépendances. Odilon veut y inclure les châteaux de Marvejols, de Montrodat et de Chirac en déclarant qu'ils ont été prêtés à Louis VIII par ses prédécesseurs, mais le parlement le déboute de ses deux recours successifs, le 12 juin 1261. Toutefois une enquête est diligentée afin de fixer les droits réels de l'évêque et du roi. En 1265, le roi et l'évêque négocient. Le second renonce définitivement à sa suzeraineté prétendue sur Grèzes et son ressort, ainsi que sur la Vallée-Française, dans les Cévennes, alors que le roi lui abandonne la partie du péage de Mende venant des rois d'Aragon, la suzeraineté sur la région de Montauroux et Saugues, au nord du Gévaudan, et sur des châteaux et manses à l'est de Florac, au sud du mont Lozère.

Pendant ce temps, les incidents opposant Odilon aux serviteurs du roi se succèdent. Le sénéchal de Beaucaire, Guy de Rochefort, fait saisir des céréales qu'Odilon faisait exporter en passant sur les terres royales, malgré l'interdiction du ban d'importer du blé dans le domaine royal. Le parlement confirme cette saisie le 12 juin 1261. En mai 1263, Guy de Rochefort interdit la circulation de la monnaie de Mende et déclare que seules les monnaies royales de Paris et de Tours auront cours. Toutefois, le 9 février 1266, le parlement réintègre Odilon dans le droit de faire frapper des deniers mendois. Le 8 novembre 1272, le parlement ordonne à nouveau au sénéchal de laisser courir la monnaie de Mende dans les fiefs et arrière-fiefs de l'évêque.

En mars 1267, Odilon négocie avec Randon de Châteauneuf et Guillaume de Randon, père et fils, sous l'arbitrage de Béraud de Mercœur, conseillé par Durand Bessière, chanoine (57), et Arnald de La Garde, chevalier, à propos du château du Cheylard qu'il réclame après que Randon l'ait inféodé à un tiers, sans son autorisation, et à propos de droits sur la Garde-Guérin et Serverette. Peu après, le 24 octobre, avec le tuteur de Guillaume Canonge, son vavasseur, il revend à Randon le fief de Tartaronne (Estables). Odilon transige avec Jeanne Duprat, prieure du Chambon, à propos de la juridiction du manse de Vitrolettes (Rieutort-de-Randon) en mars 1268. Cette année-là, il reçoit l'hommage de Guy de Châteauneuf, en présence d'Odilon de Mercœur, doyen de Brioude (204) et de plusieurs chanoines et barons. Quelques années auparavant, Guy avait pillé la

région de Châteauneuf et Odilon l'avait contraint à réparation. D'autres vassaux lui rendent hommage : Lordet de Chirac en 1269, Marquez, seigneur de Canilhac, en 1264, en 1272 et le 10 mai 1273, et Pons de Montlaur en 1272.

En 1269, Odilon fait bâtir le château de Balsièges, sur la rive droite du Lot, à sept kilomètres au sud de Mende. Il échange ses rentes sur le manse de Lueysse contre les droits de cartalage que Pierre de Mostuéjols perçoit à Mende. Le 24 novembre, il achète à Bernard de Cénaret le jeune les droits de ce dernier sur le manse de Jaudric (Allenc) contre cent soixante-dix livres viennoises. Le même mois, il adresse au parlement un mémoire sur les empiétements commis à son endroit, en Gévaudan, par le sénéchal de Beaucaire, qui rend la justice sur les terres épiscopales, arrête ses vassaux, pille ses terres, cite les hommes et barons du diocèse devant les juges d'Anduze, d'Alais et de Nîmes, les appelle au service des armes et convoque les barons à ses assises. Le 17 décembre, le roi confie une enquête aux juristes Pierre Alméras et Raymond d'Hauterive. Odilon comparaît devant les juristes à Anduze, le 20 février 1270, et leur expose ses griefs. Lors des dépositions des témoins de l'évêque, reçues à Florac du 10 au 20 mars, et des témoins du roi, reçues à Anduze en août 1270, Odilon se fait représenter par le chanoine Robert Piscis (249) et par le notaire Jean de La Fabrègue.

Odilon a formidablement réussi à conforter son pouvoir temporel. Il a passé toute sa vie à combattre, tant contre ses vassaux que contre les représentants du roi. Il a même réussi à faire déposer plusieurs sénéchaux de Nîmes et de Beaucaire, parmi lesquels Guy de Rochefort. Il est le dernier des évêques de Mende à devoir courir le pays à la tête de ses guerriers.

6 - Le 7 février 1262, le pape le charge d'enquêter sur les excès commis par l'évêque de Rodez.

9 - Selon Charles Porée, Odilon meurt le 28 janvier 1274, et non le 28 janvier 1273 comme l'affirme Eubel. Il est d'ailleurs certain qu'Odilon a reçu l'hommage du seigneur de Canilhac le 10 mai 1273. L'évêché est toujours vacant en décembre 1274.

11 - Armes des Mercœur : *De gueules à trois fasces de vair.*

Sceaux. N° 1, appendu à une lettre d'Odilon au roi touchant aux restitutions à convertir en aumônes, datée du 24 août 1259 : ogival de 53 millimètres, représentant un évêque debout, vu de face, avec mitre, crosse, et bénissant, portant la légende « ✠ S. ODILONIS GUABALITANORUM EPI » ; le contre-sceau présente un buste d'évêque mitré, vue de face, avec la légende « SCS PRIVATUS MR » (*sanctus Privatus martyr*).

N° 2, appendu avec un sceau du chapitre de Mende, à un accord entre le roi et l'évêque de Mende, en juin 1266 : évêque debout, vu de face, la tête de trois quarts à gauche, mitré, crossé et bénissant, accosté de deux étoules, avec du mouvement dans les draperies, portant en légende « ✠ S. ODILONIS DEI GRA GUABALITANOR' EPI » ; le contre-sceau est le même que pour le n° 1.

- 12 - AD 48, F.1193 ; AN, J.367, acte 10 ; J.341, n° 2.
Reg, In IV, 2333, 6891, 6948, 6959 ; Reg, A.IV, 929 ; Reg, U.IV, 1340, 2886.
- M. BOUTARIC, *Actes du parlement de Paris*, Paris, 1920, t. I, n° 383, 565, 616, 1052, 1194, 1861-1863.
- H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 9, 13, 14, 16, 33, 41, 44, 45-50, 56, 57, 59, 66, 70, 71, 76, 79-81, 90, 93, 97, 101, 121, 138, 139, 142, 157, 160, 161, 163, 189, 190, 247, 278, 284, 288, 320, 322, 338, 343, 348, 352, 353, 356-358, 360.
- L. COSTECALDE, « Notice sur l'Hôpital de la ville de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. II, p. 337.
- L. COSTECALDE, « Anciennes églises du département de la Lozère antérieures au 15^e siècle », dans *Chroniques et mélanges*, t. 2, 1913, p.246-248.
- L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.1-80.
- EUBEL, t. I, p. 341.
- E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 170, 174-176.
- Vcte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 132.
- Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », dans *Bulletin du C.E.R. de Mende*, 1998, n° 18, p. 13.
- A. PHILIPPE, *Le Tournel*, p. LXVII-LXXIV.
- C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, p. V, p. 1-51.
- C. POREE, « Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin (1238-1313) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 54, 71-79.
- C. POREE, « La domination aragonaise en Gévaudan (1172-1258) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 196, 197, 237.
- C. POREE, « Une pseudo-conspiration contre Odilon de Mercœur (1268) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 260-280.
- C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 282-287, 293-299, 302, 304-306, 310, 313, 318.
- C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 370, 371, 373, 374, 376, 377, 435-453, 456, 460, 461, 465-467, 470, 471, 476, 493-495, 498-509.
- F. REMIZE, « Les seigneurs d'Estables à la fin du 13^e siècle », dans *Chroniques et mélanges*, t. I, 1908, p.150.
- F. REMIZE, « Le Directorium Chori de Guillaume Durand », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, 1908, p.353-379.
- F. REMIZE, « Allenc. Sa baronnie, sa paroisse, sa communauté », dans *Archives gévaudanaises*, t. V, p. 42, 46, 287-288.
- Dom C. DEVIC et J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 864.

**Etienne d'Auriac
(1275-1284)**

- 1 - Selon certains auteurs, Etienne d'Auriac pourrait être issu de la famille noble de Lanuéjols, en Gévaudan, dont sont issus l'archidiacre Astorg d'Auriac (32) et le chanoine Bertrand d'Auriac (33). Toutefois, rien ne prouve une telle hypothèse et aucun indice n'est fourni par les documents qui concernent cette famille. C'est le troisième évêque de Mende à porter ce prénom.
- 4 - A la suite du décès d'Odilon de Mercœur, le chapitre ne parvient pas à désigner son successeur et convient de s'en remettre au neveu du défunt, Odilon de Mercœur (204), doyen de Brioude, et au prévôt Aldebert de Peyre, futur évêque de Viviers (236), tous deux chanoines de Mende, alors que le diocèse est administré par Aldebert de Peyre et par le chanoine Frédol de Folhaquier (138). Toutefois, la vacance est toujours constatée par un acte du 23 décembre 1274 et ce n'est donc qu'entre cette date et le début de 1275 qu'Etienne d'Auriac devient évêque.
- 5 - Le 9 juin 1275, Etienne se voit contraint par les Mendois en révolte de confirmer la charte signée en 1194 par Guillaume de Peyre. Toutefois, il se permet d'imposer quelques modifications, se réservant le droit de disposer des clés de la ville, le droit de lever des impôts qu'Odilon avait déjà rétablis et le droit de contraindre les Mendois à le suivre dans ses opérations militaires lorsqu'elles les concernent. Il établit également des coutumes le 31 mai 1276. Peu après, le 24 juillet, considérant l'éloignement de Marvejols par rapport au prieuré paroissial de Colagnet, Etienne donne la chapelle de Marvejols à ce prieuré tout en érigeant cette chapelle en paroisse au détriment du prieuré, permettant ainsi aux habitants de cette localité de se rendre plus aisément aux célébrations du culte.
A la suite du décès d'Odilon de Mercœur et de celui, de Raymond Marc, clerc du roi qui avait succédé aux premiers enquêteurs le 8 décembre 1271, l'enquête sur les abus du sénéchal de Beaucaire avait été interrompue en 1274. Elle reprend le 30 septembre 1275. A cette fin, Etienne se présente, en compagnie de Jean de Tournai, procureur du roi en la sénéchaussée de Beaucaire, devant Bernard Auger, juge d'Alès, et Raymond Bossigon, juge d'Anduze. Par la suite, il se fait représenter par Jean de La Fabrègue. La procédure est close le 12 avril 1277 et un procès-verbal est adressé au parlement, qui demande, en 1281, une seconde enquête dont Etienne ne pourra voir l'achèvement.
Etienne reçoit les hommages de Randon, seigneur de Châteauneuf, le 8 mai 1275, de Béraud de Douchanès, le 1^{er} juin 1275, de Béraud, seigneur de Mercœur, le 29 août 1275, de Pierre Bétilha, en 1276, d'Esclarmonde, femme de Bertrand Malporcher, de Bernard du Plan, en 1277, d'Aldebert de Peyre (236),

en 1275 et 1279, de Louis de la Garde, en 1281, d'Etienne de Chavanon, en 1282, et de Raymond de Peyre, en 1283.

En février 1277, il donne aux bénéficiaires de la cathédrale les rentes achetées sur le manse de Jaudric par l'évêque Odilon. La même année, il cède le bénéfice de Rieutort au chapitre qui lui abandonne en échange celui de Croisances et les quatre archiprêtres, puis il unit ceux de Croisances et de Sainte-Eulalie à la mense épiscopale.

Alors qu'Odilon Garin, seigneur du Tournel, fils du défunt Guigues, a rendu hommage au grand prieur de Saint-Gilles, en septembre 1278, Etienne entre en conflit avec ce dernier en exigeant, à juste titre, que cet hommage soit fait à l'Église de Mende. Etienne réunit le chapitre qui lui donne plein pouvoir. En 1280, il charge deux procureurs de le représenter, puis les parties s'en remettent à Bernard de Languisel, archevêque d'Arles, qui rend sa sentence le 22 avril 1281 et ordonne au prieur de Saint-Gilles de casser l'hommage rendu, tout en demandant à Etienne de pardonner au seigneur du Tournel et de recevoir son hommage. Le 18 décembre 1279, Etienne passe un accord avec Aldebert de Peyre, préchantre de Mende et curateur de Guillaume de Laval, à propos de la juridiction de Rochevalier (Brugers), sous l'arbitrage de Bertrand de Peret et de noble Raymond Blanc. Il entre en conflit avec Guilhabert de Cénaret duquel il exige l'hommage féodal pour divers biens. Le 29 avril 1281, il transige avec Guilhabert de Cénaret auquel il donne des biens dans la région de Saint-Saturnin et de la Tieule. En contrepartie, Guilhabert reconnaît tenir ces biens de lui ainsi que sa baronnie de Cénaret. En 1283, contre douze mille sous tournois, il achète au seigneur du Tournel le village de Féliçon, près du château épiscopal de Balsièges. En mai 1284, il approuve un contrat passé entre André de La Roche, prêtre, et Pons dels Marros, neveu d'André.

6 - Il assiste au concile réuni à Aurillac par Guy de Sully, archevêque de Bourges, en 1278.

9 - Etienne reçoit du chapitre l'autorisation de tester en 1284 puis il meurt entre mai 1284 et avril 1285. Son épiscopat n'aura pas été marqué par un renforcement du pouvoir épiscopal et des lettres apostoliques évoqueront peu après la mort de ce *pastoris solatio destituta*.

12 - AD 48, E. 198, G.84.

Reg, NIII, 192, 1000 ; Reg, HIV, 181.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 9, 17, 35, 50, 117, 118, 140, 141, 145-148, 207, 208, 228, 340, 341, 348, 352, 356, 361.

L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.58-59.

A. FOULQUIER, *Notes biographiques sur le clergé desservant des paroisses comprises dans les trois anciens archiprêtres de Barjac, Javols et Saugues depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, t. I, 2^e partie, p. 881-889.

- Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », dans *Bulletin du C.E.R. de Mende*, 1998, n° 18, p. 9-23.
- C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, p. 52.
- C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 287-289.
- C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 372, 457.
- F. REMIZE, « Allenc. Sa baronnie, sa paroisse, sa communauté », dans *Archives gévaudanaises*, t. V, p. 287-288.
- F. REMIZE, *Biographies lozériennes*, p. 29.

128

Guillaume Durand, dit le *Speculator*
(24 avril 1285-† 1^{er} novembre 1296)

- 1 - *Guillelmus Duranti* est l'un des juristes les plus connus de son temps. Né à Puimisson (diocèse de Béziers) vers 1230-1231, il est l'oncle de son successeur, Guillaume *quarti* Durand. Son surnom lui a été donné en raison de son ouvrage *Speculum juris*. Selon l'ordo actuel, il est le cinquième évêque à porter ce prénom, toutefois, à son époque, il n'est que le troisième. Certains auteurs le désignent également comme étant Guillaume Durand I^{er}.
- 2 - Il part étudier à Lyon sous la direction d'Henri de Suse, futur cardinal d'Ostie et auteur d'une *Summa super titulis Decretalium*. En 1255, il reçoit l'enseignement de Bernard de Parme, puis il obtient son doctorat en décret et il enseigne lui-même dans cette université avant de partir pour celle de Modène. Il est qualifié de *magister* en 1279-1285.
- 3 - Il est chanoine de Maguelone en 1251. Il quitte Modène et rejoint Rome où le pape Clément IV le nomme chapelain apostolique et auditeur général des causes du palais. Il revient en France, reçoit les prébendes de Narbonne et de Beauvais en plus de celle de Maguelone. Il assiste au concile de Lyon réuni par Grégoire X en 1274, puis au concile provincial de Bourges. Il reste chapelain apostolique de Nicolas III, Honorius IV et Nicolas IV, jusqu'en 1286.
Le 26 octobre 1279, le pape Nicolas III lui confère le décanat, le canonicat et la prébende laissés vacants en l'église de Chartres après la promotion de Guillaume comme évêque d'*Austisiodorensis*. Il est toutefois prévu qu'il résigne ses canonicats de Beauvais, de Narbonne et de Sainte-Marie d'Olivariis, dans le diocèse de Narbonne. Peut-être reçoit-il encore, vers cette époque, un canonicat de Laon.
Guillaume est alors recteur et capitaine général de l'Église en Toscane, puis vicaire général pour le spirituel de la Romagne, de Bologne et du comté de

Bertinoro. Il pacifie la querelle des Guelfes et des Gibelins à Bologne et obtient la fidélité des habitants de cette ville envers le Saint-Siège. Il est trésorier général de l'Église en 1283, résidant dans les États de celle-ci, puis en Romagne dont il est le gouverneur en 1284. Il reçoit ensuite le gouvernement d'Ancône.

Il est encore recteur de Romagne et de Massa Trabaria en 1285-1286 et le pape l'autorise à abandonner cet office afin de devenir évêque de Mende. Son vicaire en Romagne, le chevalier Guillaume d'Alba, est assassiné par les citoyens de Saint-Léon, rebelles contre l'Église. Par la suite, le 31 octobre 1286, l'évêque de Feretrano obtient du pape le pardon des criminels. Guillaume résigne son décanat de Chartres entre les mains du pape avant le 9 février 1286.

- 4 - Après la mort d'Etienne d'Auriac (34), le chapitre de Mende élit Guillaume de Narbonne, archidiacre de Razès, en l'église de Narbonne, comme évêque, toutefois ce dernier refuse de recevoir ce siège épiscopal. L'archevêque de Ravenne demande alors à Honorius IV de faciliter l'élection de Guillaume par voie de compromis. Le pape satisfait cette demande par des lettres du 5 novembre 1285. R. Atger (385), Gaucelin de Garda (169), A. de Peyre (236) et G. Brun (387), chanoines de Mende, se réunissent et le choisissent comme nouveau pasteur. L'archevêque de Ravenne confirme cette élection. Il est suivi par celui de Bourges, Simon de Beaulieu, et enfin par le pape qui l'autorise à quitter son office de recteur afin de se faire consacrer le 4 février 1286. Toutefois, le 1^{er} juin 1286, l'archevêque de Ravenne obtient à nouveau du pape l'autorisation pour Guillaume de se faire consacrer comme évêque. Ce n'est donc pas le 25 avril 1285, comme l'affirme certains auteurs, qu'il a été élu évêque.

Guillaume n'entrera à Mende que le 14 juillet 1291.

- 5 - En 1286, Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, procède à une visite pastorale du diocèse de Mende après avoir fait celle de Rodez.

Le 9 février 1287, Honorius IV donne à Guillaume la possibilité de recevoir un clerc idoine à une prébende de Mende dont la collation et la réception sont communes à l'évêque et au chapitre. Le même jour, le pape offre une indulgence d'un an et de quarante jours à ceux qui visiteront la cathédrale de Mende à chaque Sainte-Marie et Sainte-Croix, en l'honneur desquelles l'église est construite, ou chaque jour des saints Privat, Frédal, Firmin martyr et Hilaire confesseur, dont les corps reposent en ce lieu, ainsi que le jour de la dédicace de cet édifice. La même grâce est renouvelée par Nicolas IV, le 23 décembre 1289. Peu auparavant, le 21 septembre 1289, Nicolas concède à l'évêque le vin qui est produit dans un certain territoire, dans une paroisse dont il a la collation, dans la mesure où le Gévaudan est une région froide dans laquelle le vin fait défaut. Sur la requête de Guillaume, ce pape confère l'office de tabellion à un clerc mendois, Gérard Faget, le 18 décembre 1289, et il autorise son familier, Guillaume Christofori, chantre de *Valaniensis*, à cumuler plusieurs bénéfices, le 1^{er} mai 1291.

Sous l'épiscopat de Guillaume, l'enquête sur les droits respectifs de l'évêque de Mende et du roi de France se poursuit. Philippe le Bel ordonne même au

sénéchal de la faire accélérer par des lettres du 18 octobre 1291. Mais Guillaume Durand n'en verra pas la fin. Assurant une certaine continuité avec son prédécesseur, il confie l'officialité à Paul Baussan (45), ancien official d'Odilon de Mercœur, dès décembre 1286.

Depuis Rome, le 25 octobre 1290, il concède à Gaucelin de Villaret, chevalier du Villaret (Allenc) et frère de Guillaume, alors grand prieur de Saint-Gilles, le droit de construire une chapelle en sa demeure du fait que Gaucelin et sa famille ne peuvent se rendre à l'église paroissiale sans affronter les dangers des inondations et les rigueurs du froid.

Arrivé à Mende le 14 juillet 1291, Guillaume participe alors activement à la vie du diocèse. Le mercredi après le 14 septembre 1291, à Serverette, en présence de maître Arnald de Cyracata, chanoine de Lodève, il place en sa main le manse de Planti que se disputent noble Guillaume de Châteauneuf et le chanoine Randon du Tournel (305), et il somme Randon de faire évacuer les sergents du roi qui s'y trouvent. Le 20 février 1292, il confère à maître Pierre Alamand les registres du défunt notaire épiscopal Bernard Folc. En juin 1292, il assiste à l'arrentement des décimes de Fontans par Jean de Moriès (225), procureur de Raymond Barrot (39), chanoine de Mende et recteur de Fontans, à maître Raymond Samon. Le 16 octobre, en présence des chanoines de Mende et de la plupart des ecclésiastiques du diocèse, il exige que Pierre Erailh, prieur de Sainte-Enimie, lui remette les lettres de collation autrefois délivrées par l'évêque Odilon de Mercœur à B. Chapelle. Erailh avait déjà refusé et il persiste dans son refus. Guillaume l'excommunie immédiatement. Il inflige la même condamnation à deux religieux de ce monastère qui avaient accordé les sacrements contre ses préceptes.

Guillaume a la sagesse de faire appel au personnel local afin d'administrer son diocèse. De 1291 à 1293, il confie la gestion de son temporel à son procureur, le prêtre Pierre Malet, aidé d'un autre prêtre, Pierre Boquier, qui exerce comme cellérier. En 1292-1293, son officialité est confiée à Pierre Gasc, qui sert à Mende depuis vingt ans, ayant appartenu à l'entourage des évêques Odilon de Mercœur et Etienne d'Auriac. Il désigne Guillaume Savion comme juge temporel, dès 1295.

De mars 1292 à septembre 1293, il reçoit les très nombreux hommages de ses feudataires. Sa suzeraineté n'est plus contestée par ses vassaux et il charge son bailli, Guillaume de Montesquieu, seigneur de Plagnol, sur le Tarn, de se faire rendre les tours de Serverette, le 26 novembre 1292, et le château du Tournel, tenu en fief par Odilon Garin, baron du Tournel, le 3 janvier 1293. Toutefois, trop convaincu de sa force et persuadé que son autorité est incontestable, il empiète sur les prérogatives du chapitre de Mende qui lui intente un procès en 1295 en dénonçant ses usurpations.

- 6 – Guillaume reste auprès du pape jusqu'en 1291. Il est près de Nicolas IV, à Rome, le 12 février 1289, lors de la promulgation d'un accord survenu entre le roi et les prélats du Portugal, à *Reate*, dans l'hôtel de Matthieu, cardinal au titre

de Saint-Laurent de Damas, et le 3 août 1289, lors de la confirmation apostolique d'un pacte passé entre l'abbé et le prieur de Cluny. Le 10 juillet 1290, il séjourne encore à Rome, en compagnie du Gabalitin Guillaume de Mandagot, archidiacre d'Uzès (futur cardinal, 1312-1321), et il assiste à la confirmation d'un accord passé par le cardinal susdit dans un conflit opposant Berard de *Camerino*, chapelain du pape et trésorier de la cathédrale de Tours, et Jean de *Cadono*, chanoine de Saint-Martin de Londres.

Boniface VIII, nouvellement élu, le rappelle en 1295 et lui confie l'archevêché de Ravenne qu'il refuse tout en acceptant le gouvernement de la province de Romagne et de la marche d'Ancône. Il visite alors Rimini, Cesena, Imola, Faenza, Forli et Ravenne, mais il ne parvient pas à soumettre les Gibelins. Il restera à ce poste jusqu'au 9 mai 1296, et sans doute jusqu'à sa mort survenue peu après. Le 25 septembre 1295, le pape l'autorise, à ce titre, à faire composition avec les envahisseurs de la terre de *Ripetransonis*, diocèse de *Firmane*. Peu après, le 2 novembre, Boniface le charge de plusieurs missions en Italie.

- 8 - Cet homme de culture appose sa marque sur le Gévaudan, en particulier en matière juridique. Dès son époque, les notaires du pays recourent aux clauses codicillaires et au système des renonciations dont il recommande la pratique et qui sera toujours en usage au quinzième siècle, époque à laquelle le juriste Etienne Bertrand en combattra l'application. Il est vrai qu'il rédige plusieurs de ses ouvrages à l'attention du pays. Son *Liber ordinis Pontificalis*, spécialement destiné à l'Église de Mende, décrit les cérémonies incombant à l'évêque ; il sera adopté par l'Église romaine dès 1485. Ses *Statuta pro cleri sui Mimatensis instructione*, écrits entre 1292 et 1295, deviendront les Statuts synodaux du diocèse. Son *Ordinarium chori ad usum Ecclesie Mimatensis*, ou *Directorium chori*, recopié et annoté à l'époque de son neveu et successeur, et parfois attribué à ce dernier, définit les usages concernant les célébrations du culte de Mende, mentionne l'ensemble des fêtes et des chapelles de Mende et des environs. Il est également l'auteur du *Speculum juris*, ou *Judiciale*, voire « Miroir du droit », composé vers 1271-1276, qui traite aussi bien des droits savants que de la jurisprudence et de la pratique. Destiné aux canonistes et aux affaires civiles, l'auteur y conseille même aux avocats de mentir afin de mieux défendre leurs clients. Son *Rationale divinorum officiorum*, ouvrage liturgique, s'intéresse au culte. Il laisse encore un *Breviarium vel repertorium aureum juris*, un *In sacrosanctum Lugdunense concilium sub Gregorio X commentarius*, des *Commentaria in Gratiani Decretum* et un *Commentarium in Nicolai III constitutiones*.

En 1380, dans le trésor de la cathédrale de Mende, sont conservées des vêtements offerts par Guillaume : une chapelle verte comprenant une chasuble, deux dalmatiques, une chape presque de la même étoffe, une aube avec médaillons, un amict, une ceinture, un manipule, une étole et un tour de cou, ainsi qu'une chape à fond rouge avec des médaillons des martyrs, ses armes et, au pectoral, trois petits boutons en perle et deux en fil d'or.

9 - Boniface VIII l'autorise à tester le 6 octobre 1295. En septembre 1296, Guillaume reprend la route de Rome et il meurt le 1^{er} novembre.

Guillaume est inhumé à Rome, en l'église Sainte-Marie de la Minerve, dans le bras droit du transept. Son tombeau dû à Jean di Cosmati est encore conservé dans cette église (lire la notice particulière traitant de son tombeau).

11 - Armes de Guillaume figurant sur son tombeau, à Rome : *De gueules à trois bandes d'argent, et un chef d'argent chargé d'un lion naissant d'azur, soutenu d'une devise cousue d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or.*

Le collègue de Tous les Saints fondé dans la cathédrale de Mende, en son nom, par son neveu, a pour armes *D'azur à trois bandes d'or, et un chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or, soutenu d'une devise cousue d'azur chargée de trois demi-fleur de lys d'or.*

Sceau : bulle de plomb de 12,2 cm, épaisse de 4 à 6 mm, appendue par une cordelette à une charte de 1292, représentant un évêque debout à mi-corps jusqu'aux hanches, vu de face, avec mouvement dans les draperies, tenant de sa main gauche une crosse et bénissant de sa droite, avec la légende *S. GUILLI GUA..... EPI, soit Sigillum Guilhelmi, Guabalitanorum episcopi*. Le contre-sceau représente saint Privat, à mi-corps jusqu'aux hanches, mitré, vêtu d'habits épiscopaux, avec du mouvement dans les draperies, tenant sa crosse dans sa main gauche et bénissant de sa droite, avec trois doigts dressés (pouce, index et majeur), et deux pliés, accosté des lettres *SCI* sur sa droite, et *P* sur sa gauche, pour *Sancti Privati*. Peut-être un trèfle se trouve-t-il sous les lettres *SCI*, à moins qu'il ne s'agisse d'un défaut de la bulle.

12 - AD 48, 3^E. 1588, f^o 11 v^o, 83, 135, G.37 ; 44 ; 74.

Reg, N.III, 787 ; Reg, H.IV, 56, 57, 181, 285, 286, 338, 511, 686, 734, 1474; Reg, N.IV, 716, 1406, 1473, 1855, 2164, 2871, 5024; Reg, BoVIII, 524, 542, 841, 1040, 1064.

F. ANDRE, *Histoire du monastère et prieuré de Sainte-Enimie*, Mende, p. 32.

Abbé BOSSE, « Trésor de l'église de Mende, 1380 », traduction, dans *Documents antérieurs à 1892*, p.145, 149.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 9, 98, index.

F. BUFFIERE, *Ce tant rude Gévaudan*, t. 1, p. 595-603.

Dictionnaire de biographie française, T. de Monrembert.

L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.59.

DHGE, t. XIV, col. 1169-1170.

DBF, t. XII, col. 660-661.

Dizionario biografico degli Italiani, Istituto della enciclopedia Italiana, Rome, 1993, t. 42, p.82-87.

EUBEL, t. I, p. 341.

- E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 177, 210.
- A. FOULQUIER, *Notes biographiques sur le clergé... archiprêtres de Barjac, Javols, Saugues*, t. I, 1^{re} partie, p.335 et ss.
- Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 44-45, 50-51.
- A. PHILIPPE, *Le Tournel*, p. XXXIX.
- G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 88.
- C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 290.
- F. REMIZE, « Le *Directorium Chori* de Guillaume Durand », dans *Archives gévaudanaises*, t. 1, p. 353-380.
- F. REMIZE, « Allenc. Sa baronnie, sa paroisse, sa communauté », dans *Archives gévaudanaises*, t. V, p. 115, 312.

129

**Guillaume quarti, III^e Durand
(17 décembre 1296- † juillet 1330)**

- 1 - Si les fastes actuels de l'Église de Mende considèrent à juste titre *Guillelmus Duranti* comme étant le sixième à porter ce prénom, les actes de son époque le présentent sous le nom de *G. quarti* ou *Guilhelmus IIII*. Toutefois, certains auteurs le nomment Guillaume Durand II.
- Natif de Puimisson, comme son oncle et prédécesseur, il est le frère de Pierre, héritier de la famille, et des chanoines Bernard (127) et Pons (130). En 1318, il obtient l'expectative de bénéfices pour ses frères, Guillaume, moine du monastère augustin de Cassian, diocèse de Béziers, et chanoine d'Agde, Bernard et Pons, pour son neveu, Raymond Blanc, pour ses cousins, Guillaume d'*Aquisvivis*, du monastère bénédictin de Tiberio, diocèse d'Agde, Pierre Raynaldi, prieur de Chadenet, Guillaume Carrerie de Bassano (81) et Etienne Bedos (53), ainsi que pour ses familiers, Jacques Folquier (139) et Raymond André de Forcesio (18).
- Ce personnage tient une place fondamentale dans l'histoire de la Chrétienté du début du quatorzième siècle mais il a suivi toute cette carrière en demeurant évêque de Mende. Il possède une maison à Paris, où il séjourne souvent, rue de la Calandre, ainsi qu'un château à Argenteuil.
- 3 - Le 7 mars 1291, sur la requête de Paul Baussan (45) et d'Adémar Charbonnier (94), il obtient du pape la collation de Saint-Médard de Banassac (en Gévaudan), vacant après la mort d'un de ses parents, Hugon d'*Aquisvivis*.

DIOCESE DE MENDE

Il est chanoine et archidiaque de Mende en 1296, lors de son élection comme évêque. Il résigne alors son archidiaconat, son canonicat et son prieuré de Banassac qui sont conférés à François André (17).

4 – Le 17 décembre 1296, sur l'intervention du chapitre de Mende, des clercs, du peuple, des vassaux du diocèse de Mende et du roi de France, Boniface VIII confirme l'élection de Guillaume qui succède ainsi à son oncle. Le pape accorde une dérogation en tenant compte que Guillaume n'est pas encore prêtre. Guillaume semble avoir été sur place et il a donc dû immédiatement entrer en fonction.

5 - Guillaume prend rapidement en main son diocèse et attache à son service des hommes qui figuraient dans l'entourage de son oncle et qu'il connaît bien : Raymond Barrot (39), Jean de Moriès (225), Pierre Gasc (147), Guillaume Savion, juge temporel, auxquels il associe de nombreux Gabalitains, voire des parents des précédents comme son chancelier, le notaire Jean Gasc. Mais il engage aussi à son service le célèbre juriste, Pierre d'Aurelhac Jacobi (115), qui rédigera la *Pratique d'or* et qui sera son official en 1312.

Le 24 juin 1297, Boniface VIII l'autorise à contracter un emprunt de trois mille livres tournois. Le 29 juillet, le pape le relève de son serment, prêté au moment de sa promotion comme évêque, de se rendre à Rome en pèlerinage tous les deux ans. Le 6 décembre, avec cinq autres chanoines, il fixe un statut selon lequel les chanoines s'engagent à ne pas présenter aux prébendes vacantes ceux dont les parents jusqu'au troisième degré se sont emparés des biens de l'Église ou ont violé ses droits. Cinq ans plus tard, le 25 décembre 1302, le pape confirmera ce nouveau statut.

Guillaume entre en conflit avec Astorg, seigneur de Peyre, qui a reçu l'hommage de Drogon de Ribennes pour des fiefs dont lui, évêque, se dit le suzerain. Le 28 mai 1298, un accord est passé entre les parties, représentées par Pierre de Basalgette, juge de Peyre, et Pierre Gasc, hebdomadier de Mende, en vertu duquel chacun échange des droits. Au monastère Saint-Sauveur-de-Chirac, le 6 juin 1299, l'évêque approuve les coutumes de la Garde-Guérin sous la forme établie, en son absence, par son vicaire, Raymond Barrot, le 7 février 1299, en ajoutant toutefois un article. Ces coutumes seront modifiées par Barrot en 1310 et par Guillaume le 16 janvier 1313.

Il réunit le prieuré de Saint-Martin-de-Lanscule à la mense épiscopale et donne en échange aux moines de Cendras et à leur abbé, Guillaume Jourdan, les prieurés du Collet-de-Dèze et de Cassagnas, le 24 juillet 1299. Toutefois, le premier étant d'un trop grand rapport, les moines acceptent en échange l'église de Saint-Privat-de-Vallongue, le 15 janvier 1300. Douze jours plus tard, le 27, il transige avec le chapitre de Mende afin de fixer les limites de leurs juridictions respectives dans le mandement de Mende. Il procède à un échange de biens avec Bompar Lordet, prieur du monastère Saint-Sauveur de Chirac, après quoi l'abbé de Saint-Victor de Marseille ratifie cet acte, à Balsièges, en septembre 1300. Au

commencement du mois de juillet 1301, avec le chapitre, il fixe et précise les droits et devoirs du sacriste avant de pourvoir à la sacristie, vacante depuis un an. Absent de sa capitale au début de novembre 1301, il y revient en décembre et accorde la collation de la cure de Saint-Symphorien à Itier Julien. En 1302, l'abbé de la Chaise-Dieu lui cède les prieurés de Fournels, de Brion, de Termes, de Saint-Pierre-le-Vieux et du Bacon. En juin de cette année, il rapporte en la cathédrale des reliques de la Sainte-Croix que le roi de France lui a offert. A la fin de ce mois, il reçoit les moniales de Mercoire et les bénit toutes en les entendant individuellement en confession dans le chapitre de Mende. Le 3 juillet, il inféode des droits sur Mijavols, près de Florac, à Bertrand de La Garde qui lui rend hommage. Il accorde personnellement un lods à un Mendois, le 13 juin 1303. En 1305, avec l'aval du roi, il fait arrêter Aldebert de Peyre, prieur d'Ispagnac et neveu homonyme de l'évêque de Viviers (236), qui s'est révolté contre lui, puis il l'excommunie et le destitue de son bénéfice.

Le pape Clément V l'autorise à réunir à la mense épiscopale l'église de Saint-Bauzile le 18 août 1306 puis celles de Saint-Alban et du Recoux en 1312. Le 19 novembre 1308, Guillaume informe le chapitre de Mende que le prieur de Sainte-Enimie souhaite rattacher diverses églises et chapelles à son monastère en échange de quoi les églises de Cultures et d'Estables et d'autres chapelles, sur lesquelles ce monastère a des droits, seraient unies à la mense épiscopale. Le chapitre ayant donné son accord, Guillaume charge les chanoines Bedos (53), Barrot (39) et Tournel (305), de procéder aux échanges.

Dès son ascension sur le siège de saint Privat, Guillaume relance avec intérêt la question de l'enquête sur les droits respectifs de l'évêque et du roi. La conception de Guillaume s'oriente dans un sens extrême des droits des évêques puisqu'il considère que la bulle d'or de 1161, hommage féodal rendu au roi par l'évêque Aldebert, avait été une erreur, une démarche humiliante, et que l'évêque de Mende n'avait, dans les temps anciens, jamais reconnu que la terre du Gévaudan fit partie du royaume ni que les évêques fussent sujets du roi. Il en conteste aussi la valeur juridique, dans la mesure où l'évêque a alors rendu ce premier hommage sans l'accord du pape, ni du chapitre, ni des barons. En 1301, il réunit le chapitre et s'accorde avec lui afin de déterminer le cadre du paréage. Il sollicite l'intercession des cardinaux Tusculanus et Etienne de Bruges afin de négocier au mieux avec le roi. Des personnages éminents s'attellent alors à dresser un traité, tel Gaucelin de La Garde, évêque de Maguelone (169) et ancien compagnon de l'évêque Odilon de Mercœur, Pierre Flotte, Pierre de Chapelle, archevêque de Toulouse, et Pierre de Belleperche, membres du Conseil privé. Quelques années plus tard, après la mort de Gaucelin, le traité est mis au point par Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, juge-mage, Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, Pierre de Belleperche, devenu évêque d'Auxerre, et Mathieu des Essarts, évêque d'Évreux. Tout est conclu en février 1307. Le roi et l'évêque se répartissent la suzeraineté sur le pays. Guillaume a bénéficié du soutien du chapitre qui lui accorde successivement des subsides : un premier,

annuel, de soixante sous tournois et de la moitié des revenus vacants, tant qu'il sera à Paris, en 1297, un second, identique, pour six ans, le 15 septembre 1309, et un troisième se composant des mêmes droits aux bénéfices vacants et de six livres tournois, pour six autres années, en 1318. Ce traité consacre définitivement la soumission des barons au roi et à l'évêque. Les barons tentent de s'y opposer et font appel devant le parlement de Paris en novembre 1307, le verdict mettra longtemps avant de tomber et il leur donnera tort, en 1341.

En l'église des augustins, le 18 février 1309, il reçoit l'hommage de Gaston d'Armagnac et de son épouse, Valpurge, pour leurs biens sis en Gévaudan. En avril, il passe avec le roi un accord selon lequel il obtient le tiers des biens confisqués aux juifs expulsés du diocèse de Mende. Au faubourg Saint-Marcel, en la maison du comte d'Armagnac, le 2 mai, il reçoit l'hommage du comte, Bernard, et de son épouse, Cécile, pour tout ce que le couple tient en Gévaudan. Le 12 janvier 1311, depuis la maison de maître Guillaume de Lachamp, près de Saint-Germain, faubourg de Paris, il concède aux prêtres et clercs de Marvejols l'érection de leur communauté en collégiale.

Après un bref retour à Mende, en 1312, il voyage à Paris et à Rome. Par des lettres patentes, le roi l'autorise à transférer des terres d'un revenu de vingt-cinq livres tournois par an à des ecclésiastiques, en mars 1310. Puis il lui renouvelle cette grâce pour les chapellenies que Guillaume a l'intention de fonder, en février 1315, après quoi il l'autorise à acquérir des rentes jusqu'à soixante livres parisis, pour des ecclésiastiques, en octobre 1317. Guillaume réunit à la mense épiscopale le prieuré de la Fage-Saint-Julien en 1312 et la cure d'Esclanadès en 1315.

Les officiers de Guillaume, toujours prompts à affirmer les droits de l'Église de Mende, détruisent les fourches patibulaires que Drogon de Ribennes avait plantées dans le mandement du château de Ribennes. Drogon proteste le 3 novembre 1316 et déclare qu'il a le droit de dresser ses fourches et qu'il n'acceptera pas qu'elles soient de nouveau mises à terre. Depuis Paris, le 23 février 1317, Guillaume autorise son vicaire général, Raymond Barrot, à conférer tout bénéfice vacant du diocèse pendant son absence. En compagnie du chanoine Bernard Durand et de plusieurs autres, Guillaume est institué exécuteur testamentaire par le chanoine Etienne Bedos (53) le 6 mars. Vers cette époque, il excommunie Falcon de La Fare, prieur de Saint-Christophe, qui a négligé de se rendre au synode de Mende.

En 1318, il doit alors faire face à une révolte des barons du Gévaudan, en particulier de Béraud de Mercœur et d'Astorg de Peyre, qui portent leurs accusations devant le pape et le roi.

La même année, Jean XXII lui donne la faculté de dispenser de tout empêchement trois clercs devant recevoir des bénéfices, de conférer l'office de tabellion apostolique à deux personnes, de célébrer ou de faire célébrer la messe avant le jour et de faire restaurer les cimetières et les églises profanés par un prêtre compétent. Le 19 mars 1324, le pape renouvelle la dernière autorisation.

En 1320, Guillaume aurait fait construire l'église de Bramonas. Le mercredi après Pâques 1324, il consacre l'église de Barjac, puis, le 11 mars 1328, depuis sa maison d'Argenteuil, il confère cette église à Raymond Alamand. Le 24 juin 1329, à Paris, il restitue des terres à son familier, Lambert de Châteauneuf, qui n'avait pas tenu compte du droit de préemption de l'Église de Mende.

6 – Le 23 août 1305, sur mandat du pape Clément V, à Florence, avec Pelfort de Rabastens, abbé de Lombez, il intervient en faveur des Gibelins assiégés dans Pistoia par les Guelfes, mais ces derniers, excommuniés, triomphent en avril 1306 et consacrent l'échec de Guillaume. Ce dernier parcourt alors la Toscane, la marche d'Ancône et la Romagne. En 1307, il est en Angleterre où il enquête en vue de la canonisation de Thomas de Canteloup, évêque d'Hereford.

Fidèle serviteur de Philippe le Bel, Guillaume s'engage dans la lutte contre les Templiers et devient, en août 1308, l'un des huit commissaires nommés par le pape pour instruire leur procès. En 1309, à Paris, en l'abbaye Sainte-Geneviève, il assiste à la première commission pontificale convoquée dans le cadre de cette affaire. Le 5 juin 1311, il remet un rapport dans le cadre du procès des Templiers qui lui vaut l'inimitié des partisans du Temple.

En 1310, il arbitre un conflit entre Amauri II, comte de Narbonne, et le frère de ce dernier.

Le 16 octobre 1311, lors du concile de Vienne, il livre son rapport, *Tractatus de modo generalis Concilii celebrandi*, sur les remèdes à apporter à la crise de la Chrétienté, dans lequel il remet en question l'absolutisme de Rome, et il le soutient avec une telle force qu'il risque, selon Jean Duèze (futur Jean XXII), de provoquer un schisme. Son projet de réforme est rejeté bien qu'il réponde aux aspirations de nombreux évêques. Toutefois Clément V le suit dans l'idée de supprimer l'ordre du Temple, par mesure administrative et non par sentence juridique, et le concile accepte cette procédure lors d'une sentence définitive le 22 mars 1312. Le roi l'autorise alors à se constituer une garde personnelle afin d'assurer sa défense contre tout attentat.

En 1313, à Paris, en présence du roi, il participe à une réunion de prélats et de barons qui délibèrent sur la formation d'une croisade. A l'occasion de ce séjour, il requiert le prévôt de Paris de faire libérer l'un de ses vassaux, Richard de Peyre, alors détenu au Châtelet.

En 1316, il siège aux Enquêtes et à la Grande chambre, à Paris. Le nouveau pape, Jean XXII, opposé aux idées du rapport qu'il a rendu au concile de Vienne, promulgue une constitution qui va en sens inverse et renforce les pouvoirs pontificaux, le 15 septembre. A la mort de Jean 1^{er}, fils de Louis X, en novembre 1316, Guillaume joue un rôle important, en qualité de juriste, pour conforter le droit de succession de Philippe V. Comme conseiller royal, il ouvre une campagne à la cour afin de critiquer la position du pape et tend ainsi à brouiller le pape et la cour royale ce qui lui vaut l'inimitié de Jean XXII, qui diligente des enquêtes contre lui. Il échappe toutefois aux sanctions du fait du crédit dont il jouit à la cour et le pape continue à l'utiliser pour diverses missions.

En 1317, il négocie un traité avec la Castille. Il arbitre aussi le paréage passé entre l'évêque de Rodez et le comte d'Armagnac mais le pape casse les décisions de Guillaume en ce domaine. En 1318, avec les évêques du Puy et de Laon, les comtes de Clermont et de Forez, ainsi que le sire de Sully, il est délégué comme ambassadeur du roi auprès du pape. Le 10 mars, avec l'évêque de Laon, il est chargé par Jean XXII de recevoir la résignation d'un canonicat de Saint-Laurent-la-Gâtine et de le conférer à un proche du roi. Le 21 mars, le pape le charge d'instruire un complément d'enquête dans le procès intenté à Pierre, évêque de Châlon, par l'archevêque de Reims. La même année Guillaume arbitre un différent entre Isabelle, duchesse de Bretagne, et son beau-frère, Gui, et le roi Philippe V le place sous sa sauvegarde spéciale, ainsi que ses biens et ses serviteurs, après avoir appris que l'on cherchait à lui nuire. En mai, il intervient, sur le plan juridique, dans l'établissement du mariage de Jeanne, fille de Louis X, et de Philippe, fils du comte d'Évreux. Le 9 juin, l'évêque de Maguelone lui demande de le faire indemniser à la suite de violences exercées par Jean de Sancerre, sénéchal de Beaucaire.

En 1319-1321, il part à deux reprises en Angleterre afin de conclure la paix entre les rois d'Angleterre et d'Écosse. En juillet 1321, il assiste à l'assemblée des députés de Paris, réunis sur la question des mesures et des monnaies. En 1323, avec Amauri de Narbonne, il prépare une croisade dont le projet échoue.

Le 6 février 1324, Jean XXII lui donne mandat pour recevoir huit personnes désignées par le roi aux prébendes de quatre cathédrales ou collégiales choisies par le même prince, à l'exception de celles de Rouen, de Reims, de Paris, de Laon, de Chartres et d'Amiens.

En 1329, sur ordre de Jean XXII et de Philippe de Valois, il part en Égypte, en compagnie de Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, afin de préparer une croisade. Il accompagne alors Marie, fille de Louis de Bourbon, et l'époux de celle-ci, Guidon, roi de Chypre. Le 24 avril, il obtient du pape le droit de recevoir l'absolution à l'article de la mort et une indulgence pour lui et ses familiers. Le pape renouvelle cette indulgence le 10 août suivant. Il avait emmené avec lui Jean Raynald, hebdomadier de la cathédrale de Mende, qui meurt, comme lui, lors de ce voyage.

- 8 - Homme de grande culture, dans son traité remis au concile de Vienne, il se réfère à Ambroise, Augustin, Jérôme, Grégoire, Isidore de Séville, Bède le Vénérable et Bernard de Clairvaux. Il combat avec vigueur l'usure dans son additif aux *Statuta* de son oncle. Il annote également le *Directorium Chori* de ce dernier. Il laisse encore le compte-rendu de son enquête préparatoire à la canonisation de Thomas de Canteloup, évêque d'Hereford, et plusieurs lettres. Dans son mémoire sur les préparatifs de la croisade, il critique les excès des princes : passion pour la chasse, dots excessives de leurs filles, altération des monnaies et dépenses exorbitantes.

Juste après le concile de Vienne, en 1312, de retour à Mende, Guillaume fonde le collège de Tous les Saints, dans la cathédrale, en faveur de quatre prêtres, et cela

en conformité avec les vœux de son défunt oncle et prédécesseur. La présentation en revient à Pierre, frère de Guillaume, puis à ses héritiers. En même temps, il fonde le collège Saint-Privat. Ses trois frères, Pierre Durand, et les chanoines Bernard et Pons, présentent un vicaire au collège de Tous les Saints en 1318. Les chapellenies du collège de Tous les Saints sont sous le patronage de Pierre Durand, de Puimisson, en 1343. En 1392, noble Flotard de Maderas, héritier universel de Saure, fille de Guillaume Durand, est le patron de l'une de ces chapellenies. Le collège comportera au moins sept chapelains en 1428.

En 1380, le trésor de la cathédrale comporte plusieurs chapelles offertes par Guillaume. Une, violette, composée d'une chasuble, une chape, de deux dalmatiques, d'une aube avec parements et médaillons, d'une ceinture, de trois amicts, d'un manipule, d'une étole et un tour de cou. Une autre, blanche, en étoffe brochée en or, avec liserés, composée d'une chasuble, d'une chape, de deux dalmatiques, d'une aube avec parements rouges et médaillons, de deux autres aubes avec parements brodés, d'une ceinture, de trois amicts, de trois tours de cou, de trois manipules et de deux étoles. Une troisième chapelle, de même couleur, comprenant une chasuble et deux dalmatiques, aux armes de Guillaume.

9 – Boniface VIII l'autorise à tester le 30 avril 1297, puis Jean XXII en fait autant le 10 mars 1318, avant de lui accorder une indulgence pour que son confesseur le remette de ses péchés à l'article de la mort, le 1^{er} juin 1325. Il meurt à Nicosie en juillet 1330.

Un an auparavant, alors qu'il partait pour la Terre sainte, le 24 avril 1329, il avait obtenu du pape, pour lui et ses familiers, le droit de faire séparer leurs os, leurs viscères et la « viande » de leurs corps, afin de les rapatrier, tout en ayant la possibilité d'élire sépulture là où ils voudraient.

Il ne profite pas de ce privilège et son corps est mis dans un sac de cuir et inhumé sur place, à Nicosie, à gauche du grand autel de l'église cistercienne de Sainte-Marie de Beaulieu. Toutefois, il ne subsiste plus la moindre trace de cette inhumation et les historiens locaux ne s'accordent pas vraiment sur le lieu où se dressait l'église Sainte-Marie, détruite au XVI^e siècle.

Un cénotaphe en marbre, en forme de gisant, a été construit pour lui en l'église Notre-Dame de Cassan (Hérault), dans la chapelle Saint-Privat élevée par Guillaume. Il se trouve aujourd'hui à Toulouse, au musée des Augustins. Sa tête mitrée repose sur un coussin alors qu'il tient sa crosse de la main droite. Deux dragons sont couchés à ses pieds.

11 - Armes personnelles : voir celles de son oncle, qui précède.

Armes en qualité d'évêque, en 1310 : *D'or à trois pals de gueules, chargé d'un buste mitré tenant de la main droite une épée, et de la sénestre une crosse, le tout d'or* (d'après sceau de la cour commune, parti aux armes du roi en un, aux armes de l'évêque en deux).

DIOCESE DE MENDE

Sceaux, n° 1, appendu à un texte du paréage, en février 1307 : fragment d'un sceau ogival de 60 millimètres, représentant un évêque debout, dans une niche de style gothique, qui était sans doute surmontée d'une autre niche, avec la légende « ...ILLI DEI GRALITA... » (pour « *Sigillum Guilhelmi dei gracia guabalitanorum episcopi* ») ; le contre-sceau représente une pierre gnostique, un crabe, un scorpion et deux poissons, sans légende.

2°, appendu à une charte de juillet 1317 : ogival de 60 millimètres, représentant un évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant, placé dans une niche principale ; dans une niche supérieure, le Christ en croix, avec la vierge et saint Jean, debout, avec la légende « *S' GUILLI DEI GRA.E ... ITIS GABALITANI* », qui correspond à « *Sigillum Guilhelmi, Dei gracia episcopi et comitis gabalitan* ». Pas de contre-sceau.

3°, appendu à une charte de septembre 1317 : le même, avec pour contre-sceau un évêque debout, vu de face, à mi-corps, tenant une épée de la main droite et sa crosse de la gauche, et pour légende « ✠ *S. G. EPI MIMATENSIS* ».

12 – AN, JJ-41, acte 17 ; JJ-42B, acte 17 ; JJ-45, acte 21 ; JJ-48, acte 207 ; JJ-50, acte 137 ; JJ-53, acte 357 ; J-204, f° 2 ; J-206, n°2 ; J-341, n° 4.

AD 48, 3^E. 1589, f° 18 ; 2275, f° 81 v° ; G.53 ; 1057 ; 1118 ; 1350, f° 13, 26, 60 v°, 66 v°, 70 v°, 121, 125 v°, 128 v°, 140 ; 1351, f° 46 v° ; 1352, f° 11 v°, 37 v°, 39 v°, 68, 93 v° ; 1353, f° 52 v°, 62 ; 1363, f° 5 v° ; 1364, f° 22 ; 1374, f° 54 ; F.1193 ; G. 2366, 2381, 2385.

Reg, NIV, 4560, 4561 ; Reg, BoVIII, 1492, 1762, 1921, 1958, 2131, 4985 ; LC, JXXII, 1567-1571, 2237, 6524-6536, 6553, 6603, 18984, 19160, 22468, 45027, 45977-45978, 51986, 55276 ; LC, BXII, 2932.

G. ALARY, *Guillaume Durant, évêque de Mende, 1296-1330. Un combat pour la réforme de l'Église au XIV^e siècle.*

F. ANDRE, *Histoire du monastère et prieuré de Sainte-Enimie*, Mende, 1867, p. 35-37.

Abbé BOSSE, « Trésor de l'église de Mende, 1380 », traduction, dans *Documents antérieurs*, p.146.

M.E. BOUTARIC, « Actes du parlement de Paris », Paris, 1920, t. III, n° 4131,5440, 6209.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. I et II, index.

F. BUFFIERE, *Ce tant rude Gévaudan*, t. I, p. 604-608, 705-724.

L. COSTECALDE, « Anciennes églises du département de la Lozère antérieures au XV^e siècle », *Chroniques et mélanges*, t. 2, 1913, p.223, 225, 234, 252, 253, 265.

L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.1-80.

Dictionnaire de biographie française, T. de Monrembert.

DHGE, t. XIV, col. 1171-1172.

DBF, t. 12, col. 661-662.

- EUBEL, t. I, p. 341.
- A. FOULQUIER, *Notes biographiques sur le clergé desservant des paroisses de Barjac, Javols et Saugues*, t. I, 1^{re} partie, p.335, 2^e partie, p. 890-894.
- A. FOULQUIER, *Notes historiques sur les paroisses des Cévennes*, t. I, p. 289.
- P.M. GY, *Guillaume Durand, évêque de Mende (v. 1230-1296), canoniste, liturgiste et homme politique*.
- G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 90, 109, 213.
- C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*.
- C. POREE, « Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de La Garde-Guérin (1238-1313) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 79, 89, 99.
- C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 348, 469.
- B. PRUNIERES, « L'ancienne baronnie de Peyre », dans *Bulletin... de la Lozère*, 1866.
- F. REMIZE, « Allenc. Sa baronnie, sa paroisse, sa communauté », dans *Archives gévaudanaises*, t. V, p. 125.

25

**Jean d'Arcy
(1330-1331)**

- 1 – Originaire d'Arcis-sur-Aube, il est le cousin et le protégé de Miles de Noyers. C'est le deuxième évêque de Mende à se prénommer Jean.
- 3 - Chanoine d'Autun en 1316, de Troyes de 1316 à 1331, il est chanoine de Langres et archidiacre de Lassois en 1330, chanoine et trésorier de Reims de septembre 1330 jusqu'à sa promotion au siège épiscopal de Mende, époque à laquelle il n'est que diacre. Il est conseiller de Philippe VI de Valois, maître des requêtes de l'Hôtel de ce dernier, de 1328 à 1329, et cleric à la grande chambre du parlement en 1338.
- 4 – La *Gallia Christiana* mentionne un certain Bernard comme évêque de Mende en 1329, en se référant à une charte des Mercœur. Toutefois, le 14 décembre 1330, après la vacance *in partibus transmarinis* de Guillaume Durand, Jean XXII le confirme comme évêque sur la requête du chapitre de Mende, des clercs, du peuple et des vassaux de ce diocèse, ainsi qu'à la demande de l'archevêque de Bourges et du roi de France.
- Cette mention de la vacance due au départ de Guillaume Durand outre-mer dans les lettres apostoliques concernant Jean d'Arcy semble confirmer que ce Bernard n'a pas existé. Cet ouvrage mentionne une charte des Mercœur dont nous n'avons pu retrouver la trace.

DIOCESE DE MENDE

- 5 – Jean d'Arcy ne fait qu'un bref passage à la tête de ce diocèse. Il reçoit l'hommage de Marquez, seigneur de Canilhac, le 26 septembre 1331, et de Raymond de Barre le 3 novembre 1331. Dans les sources locales, il est encore cité comme évêque le 23 novembre, alors que le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* ne le mentionne à ce poste que jusqu'au 19 octobre. Albert Lordet lui succède à Mende le 21 décembre.
- 7 – Le 21 décembre 1331, il reçoit l'évêché d'Autun, vacant après la promotion de son titulaire au cardinalat, puis il sera ensuite transféré à la tête de celui de Langres.
- 8 – Jean d'Arcy lèguera quatre cents livres à l'église de Mende, en petits tournois, et il demandera que soient restitués à cette Église des livres et des objets liturgiques légués à celle-ci par son prédécesseur, Guillaume Durand.
- 9 – Il teste le 12 août 1344 et il meurt le 13 suivant. Il est inhumé dans le chœur de Saint-Mammès.

12 - AD 48, 3^E. 2324, f^o 62 v^o, 63, 75 v^o.
LC, JXXII, 51986.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie
DBF, t. V, col. 402-404.
DHGE, t. III, col. 1581-1582.
EUBEL, t. I, p. 342.
RM1027.

184

Albert Lordet
(21 décembre 1331- † 17 novembre 1361)

- 1 - Sa famille présente une curieuse particularité anthroponymique. Les aînés, chefs de famille, relèvent toujours le nom personnel *Lordetus*, accompagné du nom générique *de Chiraco*, alors que les cadets et les filles reçoivent tous *Lordeti* comme nom générique précédé d'un nom personnel. A Chirac, une autre famille noble, nommée *de Chiraco*, ne doit pas être confondue avec les Lordet.
Noble, Albert est le fils de Lordet de Chirac (1295-1305), coseigneur de Chirac et parier du roi en cette ville du Gévaudan, et d'Hélène, fille de noble Hugues Granier. Il est l'oncle de son successeur, Guillaume Lordet, ainsi que de Florence, mariée aux notaires Guillaume Gervais et Pierre Chardon, et d'une autre fille, femme de noble Aldegier Charbonier. Son grand-père, Lordet de Chirac, fut bailli royal de Chirac en 1290 et bailli de Chanac, pour l'évêque Guillaume Durand, en 1293.

En 1346, à titre personnel, contre deux cents livres, il achète à Raymond de Felgeires et à son épouse les maisons et la tour attenante que ceux-ci possèdent au château de Saint-Julien-d'Arpaon.

- 3 - Albert est chanoine de Viviers, chorier de la cathédrale de Mende et prieur de Saint-Saturnin de *Luciano* (diocèse de Lodève), lorsqu'il obtient l'expectative d'une prébende ou d'une dignité en l'église d'Autun, le 1^{er} janvier 1317. Il reçoit ensuite l'expectative de la prébende de Mende le 5 février 1323, et la collation de celle devenue vacante en cette église après la mort d'Etienne Bedos (53), le 29 septembre suivant. Il s'engage alors à résigner son canonicat de Viviers. Il intervient auprès du pape pour que Bremond de la Roche obtienne le prieuré de Saint-Martin-de-Londres en 1324, pour que Raymond de Solerio reçoive un bénéfice dépendant de Saint-Gilles et pour que Michel Bodet se voit conférer une prébende de Viviers en 1325. Le 4 juillet 1326, en compagnie des autres chanoines, il transige avec Guillaume de Borrenc, commandeur de la Vallée-Française, convenant que ce dernier et le chapitre s'associent dans leurs droits sur Bellecoste (Altier). Il est prêtre, chapelain du pape, et archidiaque de Flavignac, en l'église d'Autun dès le 2 novembre 1330. Le 9 mars 1332, ses canonicat et prébende d'Autun et son archidiaconat de Flavignac reviennent à Pierre, cardinal prêtre et ancien évêque d'Autun.

- 4 - Le 21 décembre 1331, sur la requête du chapitre de Mende, des clercs, du peuple et des vassaux de ce diocèse, ainsi que de l'archevêque de Bourges et du roi de France, le pape le nomme évêque de Mende, après la translation de Jean à Autun. Albert a-t-il été élu par le chapitre ou nommé par le pape dont il est le chapelain ? La seconde hypothèse est probable, Jean d'Arcy ayant sans doute renoncé au siège de saint Privat en la cour de Jean XXII. Et cela d'autant plus qu'il ne semble pas y avoir eu de vacance de l'évêché.

Albert reçoit les hommages féodaux de Guy de Barre, le 14 septembre 1332, et d'Odilon d'Agulhette, en juin 1341. En 1334, il transige avec le prieur de Saint-Sauveur de Chirac à propos de l'église de Buisson, qui est cédée aux bénédictins de ce monastère. La même année, il engage un procès contre les pariers de la Garde-Guérin à propos du droit de préemption revendiqué par les évêques sur les pareries aliénées de cette forteresse. Il obtient du pape l'expectative d'un bénéfice pour Jean de Prunet, official forain de Barre et des Cévennes, le 23 février 1335.

Il est alors en conflit avec les officiers royaux qui lui contestent une partie de ses droits de justice sur le mandement de Serverette. En accord avec Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire, le 9 juillet 1334, il confie l'administration du ressort de cette localité à Guillaume de Cahors, juriste de Marvejols. En 1341, il dresse un mémoire exposant comment fut conclu le paréage entre le roi et l'évêque Guillaume Durand, qu'il considère en contradiction avec les droits de l'évêque de Mende. Les querelles se poursuivent entre l'évêque et les officiers du roi. Des commissaires de ce dernier rattachent plusieurs paroisses au bailliage royal de Saint-Etienne-du-Valdonnez. Toutefois, le 27 mars 1342, Albert fait cesser cette

procédure par le parlement de Paris, et les localités en litige sont déclarées communes entre l'évêque et le roi.

Lors de ses séjours en Avignon, le 25 novembre 1342, il donne commission au sacriste Frédol de La Roche (274), le chargeant de conférer un bénéfice à Guillaume Vesian, pauvre clerc du diocèse de Mende, qui a obtenu des lettres d'expectative du pape le 25 juin. Puis, le 10 janvier 1344, il délivre d'autres lettres patentes par lesquelles il ordonne au chapitre de Mende d'autoriser Guillaume Cobe, bénéficiaire de Narbonne, et Bernard Dumas, prêtre du collège de Tous les Saints de Mende, à échanger leurs bénéfices. Peu auparavant, il avait reçu des lettres de Pierre Durand, héritier de l'évêque Guillaume Durand, datées du 3 janvier, de Puimisson, dans lesquelles Pierre lui recommandait d'accepter cet échange. Entre-temps, le 9 décembre 1342, ses deux vicaires généraux, Guillaume de Clujon (107) et Pierre Breschet (74), avaient insinué des lettres d'expectative du pape, demeurées insatisfaites, en faveur d'Etienne, cardinal au titre de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, ce qui semble attester que le chapitre rejette à plusieurs reprises l'influence de Clément dont Albert est un proche.

Le 6 avril 1344, le pape confirme un accord négocié entre Albert, évêque de Mende, d'une part, et nobles Garin de Châteauneuf d'Apcher, Marquez de Canilhac, Odilon Garin du Tournel et Astorg de Peyre, d'autre part, qui sont en procès devant le parlement royal.

Le 7 mai 1344, en présence d'*Englicus de Substantio*, chanoine d'Albi, et de Lordet de Chirac, le frère augustin Raymond Mir, lecteur en théologie, vicaire général du prieur de la province de Narbonne et du prieur général des augustins, lui présente des lettres apostoliques accordant des privilèges et indulgences à leur ordre, délivrées en Avignon le 7 février. Le 10 août 1345, il insinue des lettres patentes de Guillaume Rolland, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, présentées par Bernard d'Estrench, juge royal de Marvejols, dans lesquelles Rolland lui demande de lever l'excommunication fulminée contre les syndics de Chirac. Peu auparavant, le 15 juillet 1345, Albert insinue personnellement des lettres délivrées par Clément IV, le 29 juin 1345, en faveur de Jean Roger, neveu du pape et beau-frère de la nièce du cardinal Raymond de Canilhac (79), mais Jean ne semble pas avoir été accepté par le chapitre. En revanche, Nicolas Roger (278), frère de Jean, et Hugon Roger (276), sont membres du chapitre dès septembre 1345. De plus, le 7 décembre 1346, en présence de Guillaume Lordet (186), Albert publie les lettres apostoliques accordant à Nicolas l'archidiaconé de Mende, vacant à la suite du décès de son détenteur en la cour de Rome, lesquelles lettres avaient été insinuées par le chapitre, la veille. Quant à Hugon, il sera sacriste dès 1347.

Depuis son château épiscopal de Balsièges, le 27 février 1347 (ns), Albert autorise Etienne Salayron (289) et Bertrand Salmoyrat à échanger leurs chapelles, puis il délègue deux chanoines pour procéder aux investitures. En celui de Badaroux, le 12 octobre, il charge Laurent Savion, Michel Bolade et Privat de Champlong de gouverner son officialité.

Pour des raisons obscures, Albert entre en conflit avec Garin, seigneur d'Apcher. Il fait arrêter un moine défroqué, Etienne Pépin, qui avoue avoir fabriqué, sur les ordres de Garin, une poupée de cire afin d'ensorceler l'évêque. De novembre à décembre 1347, Pépin est poursuivi par l'officialité de Mende, qui le condamne à quinze années de prison alors qu'Albert a suivi l'affaire de près. Toutefois, Etienne, qui déclare avoir avoué sous la torture, demande à comparaître devant la cour apostolique et fait appel au pape. Or, Garin d'Apcher n'est autre que le mari de la nièce de Clément VII, Marie de Beaufort. Garin avise immédiatement le pape de cette querelle et il déclare que l'évêque et son official agissent ainsi par inimitié. Le 17 décembre 1347, le pape écrit une première lettre à Albert en lui demandant de bien garder le clerc qu'il a fait arrêter à Vabre, puis, le 30, il lui demande de déférer l'accusé jusqu'à lui sous l'escorte d'un sergent d'armes de Clément. Le pape délègue Bernard, évêque de *Portuensis*, auditeur et commissaire apostolique, afin d'enquêter sur cette affaire. Garin d'Apcher obtiendra des lettres de rémission du roi en 1350, après quoi le pape demandera au roi de casser également la condamnation civile prononcée devant le parlement.

Il obtient des lettres de sauvegarde de Philippe VI en 1346 et de Jean le Bon en 1353. En 1351, Albert autorise les Mendois à affecter les revenus du soquet levé sur les vins à la réparation des fortifications de la ville. Le 13 août 1352, Albert passe un accord avec les pariers de Serverette, parmi lesquels figure Lordet de Chirac, son neveu, puis il renouvelle ces conventions le 13 août 1357. Le 1^{er} août 1354, une chapellenie du collège Bonconseil étant vacante, Albert, qui ne dispose que du droit d'investiture, impose par le truchement de son official son propre candidat aux chapelains, qui sont les véritables présentateurs et qui avaient déjà nommé un postulant, lequel doit renoncer à ses propres droits. Depuis Balsièges, le 13 janvier 1355, il désigne Guillaume Barre comme gouverneur et receveur de la charité des pauvres de Mende.

S'il nomme plusieurs chanoines comme vicaires généraux, Pierre Breschet (74), Raymond de Chapelu (93), et son neveu Guillaume Lordet (186), il n'en est pas moins souvent en conflit avec le chapitre à propos de leurs droits respectifs. En 1352, les chanoines font même appel à Bertrand, cardinal au titre de Sabine, et l'accusent d'avoir proféré des injures et commis des exactions, des injures, des violences et des usurpations qui menacent les exemptions, privilèges et libertés de leur congrégation. Le 31 octobre 1355, dans la maison de son neveu, Guillaume Lordet, sous l'arbitrage de Pierre Raolet, prévôt de Lérins, chanoine du Puy et d'Evreux, et de Pons Cusérie, archiprêtre de Lodève, il transige avec le chapitre à propos des limites de l'immunité des chanoines et de leurs gens, qui est remise en question, et sur divers droits des parties. Il remet ainsi en cause l'immunité capitulaire concédée aux chanoines en 1227. La même année, il charge des recteurs et des curés de visiter les archiprêtres du diocèse.

- 6 - Le pape le nomme conservateur du chapitre d'Albi, le 14 juin 1337, et du monastère de Saint-Ruff en Valentinois, le 31 mai 1339.

Il séjourne à plusieurs reprises en Avignon, auprès du pape Clément VI, en novembre et décembre 1342 et en décembre 1342, sans qu'il soit possible d'en connaître les raisons.

- 8 – En testant, en 1345, Albert fonde un collège de quatre chapellenies dédié à saint Lazare, aux saintes Marthe et Marie-Madelaine, et il en laisse le patronage à son neveu, Guillaume Lordet (186), puis après lui à son autre neveu, Lordet de Chirac, puis aux héritiers de celui-ci, alors que la collation reviendra à l'évêque. Il fonde la chapelle Sainte-Marie, à Chirac.

Albert fait divers dons à la cathédrale, où ils sont inventoriés avec le reste du trésor en 1380. A savoir : une chapelle rouge en diapre, composée d'une chasuble, de deux chapes, d'une dalmatique et une tunicelle pour évêque, d'une dalmatique et une tunicelle pour diacre et sous-diacre, d'un fauteuil, d'une aube ornée d'orfrois à médaillons, d'une étole, d'un manipule et d'un amict également orné de médaillons, et d'une belle ceinture. Une autre chapelle noire diaprée comprenant une chasuble, deux chapes, une dalmatique, une tunicelle, une étole, un manipule et un fauteuil pour évêque, une dalmatique et une tunicelle pour diacre et sous-diacre, ainsi qu'un calice en vermeil.

- 9 – Albert teste le 11 février 1345, mais il vivra encore plusieurs années. Il meurt, le 17 novembre 1361 et, ce matin là, les représentants de la ville, Raymond Alamand, Guillaume Amblard, ainsi que l'hebdomadier Guillaume Golabert (155), remettent les clés de la ville, dont ils n'ont pas ouvert les portes, à Pierre Astorg, régent du temporel de l'évêché. Les Anglais parcourent le pays et son épiscopat s'achève dans l'insécurité, au point que Bernard Postat, procureur du cardinal Raymond de Canilhac, n'ose sortir de la ville. Les faubourgs sont même incendiés et plusieurs maisons détruites.

- 11 – Sceaux.

N° 1, perdu mais mentionné le 31 octobre 1355, circulaire, en cire rouge, représentant un évêque revêtu des ornements épiscopaux, portant la crosse d'une main, bénissant de l'autre, mitre en tête, et la mention *V^{as} Alberti, Dei gracia episcopi et comitis gabalitani*.

N° 2, bulle de plomb de 12 cm de diamètre, 5 à 7 mm d'épaisseur, appendu à une charte de 1357 par des cordelettes : représente un évêque à mi-corps jusqu'aux hanches, vu de face, avec mitre en cône, tenant une crosse agrémentée de huit perles de sa main gauche, et une épée de la droite, et avec la légende « ✠ S ALBERTI, EPI COMITIS GABALITANI ». Le contre-sceau offre l'image de saint Privat, en évêque, avec du mouvement dans les draperies, une mitre en cône, une auréole autour de la tête, tenant une crosse ornée de huit perles de sa main gauche, et bénissant, trois doigts levés, de sa droite. Le tout accosté des lettres *SOS P'* sur sa droite et *VAT* sur sa gauche, pour son nom.

- 12 – AD.48, E.199 ; F.1105 ; 1171 ; G. 54, f° 8, 80 ; 1057 ; 1353, f° 50 v°, 52 v°, 54 v°, 66 v°, 69, 71 83 v° ; 1359, f ° 100 v°-102 v°, 119 v° ; 1361, f° 48, 52 v° ; 1363, f° 14 ; 1366, f° 109 v° ; G. 936, 2418 ; 15B-1, f° 6-11, 12.
LC, JXXII, 2409, 6373, 7193, 7377, 8929, 16921, 18340, 19201, 21847, 21964, 23496, 51464, 55991, 56006, 56629 ; LC, B.XII, 1345, 4621, 6956 ; Cle.VI, 754, 755, 1709-1710, 3655, 3682, 3685, 4949.
- J. BARBOT, « Recherches sur les anciennes fortifications de la ville de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 11.
- H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2° partie, p. 20, 23, 27, 32, 37, 65.
- M.E. BOUTARIC, *Actes du parlement de Paris*, 1920, t. 3, n° 1182, 1331, 4055.
- L. COSTECALDE, « Anciennes églises du département de la Lozère antérieures au XV^e siècle », *Chroniques et mélanges*, t. 2, 1913, p.226, 259.
- L. COSTECALDE, « Le chapitre de Notre-Dame de Mende », dans *Bulletin de la société... de la Lozère*, publication indépendante, 1928-1932, p.73, 80.
- EUBEL, t. I, p. 342.
- E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 180-182.
- Vcte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 575.
- Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », dans *Bulletin du CER de Mende*, 1998, n° 18, p. 17.
- G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 88, 94.
- C. POREE, « Les statuts de la communauté des seigneurs pariers de la Garde-Guérin (1238-1313) », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 58.
- C. POREE, « Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux Archives de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 326, 330.

186

Guillaume quinti, V, Lordet
(16 mars 1362- † 14 juillet 1366)

- 1 - *Guilhelmus Lordeti*, ou *Guilhelmus Quinti*, ou *Guilhelmus V*, ou *G. V*, correspond au Guillaume VII des actuels fastes du diocèse de Mende. Noble, fils de Lordet de Chirac, coseigneur de Chirac en Gévaudan (1322-1336, † av. 1343), et de Wassadelle de Mostuéjols, et neveu de son prédécesseur. Il est le frère de Lordet, marié à Maralde de Montferrand, parente d'Urbain V, lui-même fils d'Amphélise de Montferrand, et l'oncle du chanoine Albert Lordet (185), d'Hélène, moniale en 1362-1366, d'Almoyses, femme de Pons de Cayres, et de Lordet VI. Ce dernier, veuf sans enfant de Maralde de Galhargues, se

remarie avec Amphélie Grimoard, nièce d'Urbain V, veuve de Pierre Senhoret et mère des futurs chanoines de Mende Urbain (298) et Jean Senhoret de Grizac (297). Il est également le neveu de Raymond de Mostuéjols, cardinal diacre au titre de Saint-Eusèbe, et le cousin de Frédol de Ruppe, moine de Saint-Gilles, qui obtient la collation du prieuré bénédictin de Melzenio (diocèse de Mende), en 1329.

Le 3 février 1348, il fiance sa soeur, Florence, veuve de maître Guillaume Gervais, de Marvejols, sans doute parent du futur évêque de Senez, Robert Gervais (150), dotée de cent quarante livres, en la donnant au notaire Pierre Chardon. Sur les biens des Lordet, il alloue mille soixante-dix écus en dot à sa nièce, Almoise, mariée à Pons de Cayres, seigneur d'Entraygues en Vivarais, et dont le fils, Albert, exigera le paiement en 1373.

Comme seigneur des Laubies (Saint-Etienne-du-Valdonnez), il accorde un lods pour des droits de forestage en juillet 1351, et il accepte le dévest d'un même droit en août. Son bailli, Jacques Taulamessa donne un curateur à Jean Pandolha, le 2 août. Il possède un oustau au pan d'Aiguespasses, dans la cité de Mende, et des droits sur une terre du terroir des Olmes, dans les faubourgs, en août 1355. Le 31 mars 1357, le chapitre lui confère un pré du terroir de Fontanille (Mende) qui a été retenu lors d'un échange réalisé par Guillaume de Crosas. En compensation, Guillaume donne cent six livres à Crosas qui lui en délivre quittance immédiatement, et il devra douze florins au cessionnaire qui les reçoit le 17 août.

En 1361, contre une somme de trois mille florins, il rachète à la chambre apostolique la succession de son oncle, le défunt évêque Albert, et devra aussi assumer les charges de la succession. Comme personne privée et à l'attention des chapellenies de Saint-Lazare fondées par son oncle, il requiert Guillaume Salem et Jean Lebraton, vicaires de la chapelle fondée à Mende par Pierre Fage de lui vendre six setiers et une émine de froment de cens, et autant d'avoine, sur Rueysse (La Malène), contre quatre-vingt-sept livres et dix sous tournois, ce à quoi consentent les prêtres le 21 septembre 1362.

En 1366, à titre particulier, il lègue à son neveu, Lordet de Chirac, chevalier, le manse des Laubies, des droits sur le Born, sur les faubourgs de Mende et sur le manse de Marijoulet. Toutefois, dès 1373, ses exécuteurs testamentaires, les chanoines Guillaume de Beauvoir (50) et Bertrand de Mirmont (212), vendent sa seigneurie des Laubies aux choriers de la cathédrale.

- 3 - Le 2 août 1329, sur l'intercession de son oncle, le cardinal de Saint-Eusèbe, il reçoit la collation des canonicat et prébende de Mende, vacants après la mort d'Etienne de Vedilhaco, chapelain du pape. Le 4 juillet 1332, il obtient une indulgence pour étudier les lettres et percevoir intégralement les revenus de sa prébende de Mende. Le 8 juillet 1342, en compagnie des autres membres du chapitre de Mende, parmi lesquels figure son neveu, Albert, il nomme des procureurs, institue Bertrand Cortin comme procureur général, Gaucelin Clavel comme bailli, et le chanoine Arnald de Podio-Grandi (251) en qualité de juge

capitulaire. Toujours avec les membres de sa congrégation, il reçoit l'hommage de Gaucelin de Serviès en 1345 et il transige avec le Mendois Mathieu Bolade, en 1348. Au château épiscopal de Chanac, le 18 décembre 1347, il assiste à un interrogatoire d'Etienne Pépin, poursuivi par l'officialité de son oncle.

Guillaume est le vicaire général de son oncle de 1351 à 1358 et il reste sans doute en fonction jusqu'à la mort de celui-ci. A ce titre, il adresse une protestation en novembre 1351, il accorde des lods de décembre 1351 à mai 1352 et en mars 1358.

En octobre 1352, il est prieur de Fontanes et son procureur, Hugon Brun, prêtre de cette paroisse, reçoit une obligation de Guillaume Courde, pour cinq cartes de seigle et un écu restant à solder sur les comptes de l'arrentement du prieuré.

En octobre 1355, il se porte garant des promesses de mariage faite par Pierre de Peyre, seigneur de Servières et de Rochebelot, qui représente sa sœur, Agnès de Peyre, fiancée à Louis de Châteauneuf, seigneur de Saint-Denis.

Élu bailli du chapitre, il accorde des lods d'octobre 1357 à janvier 1358. Entre 1357 et 1359, il devient prévôt de la cathédrale, succédant sans doute à Hugon de Mirabel (209). En compagnie d'Etienne Salayron (289) et de plusieurs prêtres, il est désigné comme exécuteur testamentaire par Guillaume de Basalgeta (41), le 7 octobre 1361. Quatre jours après la mort de son oncle, il dirige le diocèse en qualité de vicaire général et il accorde un lods, le 21 novembre, puis il autorise les juge et bailli du chapitre à tenir leurs assises dans la maison d'Aygligne, veuve de Guillaume Merle, dans le faubourg de Mende, le 17 décembre 1361.

4 - Guillaume devient évêque de Mende le 16 mars 1362. Sa prévôté de Mende revient alors à Bompar Virgile.

5 - Il demande à Urbain V que Robert Gervais (150), lecteur en théologie, passe un examen devant des maîtres, afin de permettre sa promotion au grade supérieur, le 27 janvier 1363. Il obtient du même pape des réserves de bénéfices pour ses familiers, Jean de Vessantz, Jacques Delranc et Etienne Astruc. Il accorde des lods le 4 juin 1362 et le 29 novembre 1363, et son trésorier, Jean de Vessantz, en fait autant en mars et mai 1363. Il autorise les Mendois à affecter les revenus d'un impôt sur les denrées à la réparation des fortifications de la ville, en 1365. La même année, il confère la cure de Saint-Julien-d'Arpaon à Bertrand Colomb, qui en prend possession peu après, le 17 juillet. Il autorise noble Bertrand Raymond à fonder une chapelle au Masaribald, ce qu'Urbain V confirme le 21 juillet 1365. Le 2 janvier 1366, il passe avec les représentants de la ville de Chanac un accord en vertu duquel les habitants du lieu devront monter la garde dans la forteresse, en temps de paix et en temps de guerre. Cette année-là, Charles V lui délivre des lettres de sauvegarde. Il fera lever la gabelle et Urbain V se référera à ce précédent afin d'en faire autant en 1370.

Comme Guillaume IV Durand avant lui, Guillaume Lordet éprouve quelques difficultés à admettre que son diocèse fasse partie du royaume de France et il forge la légende selon laquelle un roi du Gévaudan se serait converti au christianisme au I^{er} siècle et aurait fait don de son royaume à saint Séverien,

évangéliste supposé (confondu avec le saint asiatique), et à ses successeurs sur le siège épiscopal.

- 8 – En 1359, il fonde une célébration en l'honneur de saint Jean l'évangéliste. En 1366, il abandonne sa succession universelle aux pauvres de Mende – qui n'auront, en fait, que vingt florins or à se partager –, et il déclare qu'au cas où son patrimoine dépasseraient largement ses legs et dettes, ses exécuteurs devront alors distribuer l'excédent en fondations pieuses. Parmi diverses gratifications pieuses, il lègue une chapelle blanche, complète, pour le grand autel et pour l'autel Sainte-Marie de l'église de Chirac, tant en son nom qu'en celui de son défunt oncle, Albert. Il ordonne que deux torches brûlent perpétuellement, en la cathédrale, devant le corps du Christ, du jeudi saint jusqu'au lendemain. Il institue deux chapellenies dans la chapelle Sainte-Marie de Chirac, construite par le défunt évêque Albert Lordet, et alloue pour cela une maison sise à Chirac, des rentes sur Campagnac (diocèse de Rodez), divers vêtements et ustensiles, ainsi que quatre cents florins or. Il en donne la présentation à son neveu, Lordet de Chirac, puis à ses héritiers, et l'institution au prieur du monastère Saint-Sauveur de Chirac ou, à défaut, au vicaire de Chirac. Il confie ses exécutions à d'éminents prélats, Raymond, cardinal de Canilhac (79), le cardinal de Nîmes, Anglic Grimoard, évêque d'Avignon (377), Gaucelin, évêque de Nîmes, et d'autres moins connus, parmi lesquels Pons de La Garde (172), futur évêque de Mende, Guillaume Albert (10), Bertrand de Mirmont (212) et Guillaume de Beauvoir (50), chanoines de Mende, Pons de Coudoles (116), recteur du Bleynard, et Guillaume Golabert, hebdomadier de la cathédrale (155).

En 1380, l'inventaire du trésor de la cathédrale mentionne la chapelle violette qu'il a léguée par testament et qui comprend une chasuble, deux chapes, une dalmatique, une tunicelle et un fauteuil pour évêque, ainsi qu'une dalmatique et une tunicelle pour diacre et sous-diacre.

- 9 - Guillaume teste le 18 juin 1366, depuis sa chambre du château de Chanac. Il meurt à Balsièges, le samedi 14 juillet. Il est inhumé, le lundi suivant, dans la cathédrale de Mende. Son tombeau n'existe plus et ses restes ont été placés dans le caveau des évêques.

12 - AD 48, F.1105 ; 1171 ; G. 55 ; 936 ; 1054 ; 1325 ; 1353, f° 67, 69, 78 v°, 80 v° ; 1356, f° 22 ; 1359, f° 135 v°, 138, 143 ; 1360, f° 6 v°, 9, 11 v°, 14, 20 v°, 30 v° 35, 48 v° ; 1361, f° 13 v°, 55 v°, 76, 83 v°, 94 ; 1362, f° 1 ; 1363, f° 16 v° ; 1365, f° 3, 19, 47 ; 1366, f° 64, 69, 93 v°, 99 v°, 105 ; 1367, f° 61, 62 v° ; 1368. LC, JXXII, 42848, 45883, 57669 ; LC, UV, 371158, 38575, 3976, 39558, 431265 ; LC, GXI 27579.

J. BARBOT, « Recherches sur les anciennes fortifications de la ville de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. hors numérotation, p. 12.

J. BARBOT, « Chanac, chef-lieu de canton du département de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. II, p. 243.

- H. DUTHU et J.-B. ELZIERE, « Autour de Raymond de Montaut (env. 1340-1374), seul neveu du pape Urbain V (1362-1370) », dans *Lien des chercheurs cévenols*, n° 100, p. 89.
- EUBEL, t. I, p. 342.
- Vicomte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 575.
- S. MARCILLAC, *Guetteurs du temps, la basilique cathédrale de Mende*, Mende, 1996.
- C. POREE, « Les évêques-comtes du Gévaudan. Etude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 348.

4

Pierre d'Aigrefeuille
(11 août 1366-17 octobre 1368)

- 1 - Avec *Petrus de Agrifolio* commencent à apparaître des évêques de Mende non résidents. Ce prélat, natif du Limousin, est fort connu mais il ne s'est guère signalé à la tête du diocèse. Il est le frère de Raymond, évêque de Rodez (1349-1361), de Guillaume, archevêque de Saragosse (1347-1369), puis cardinal, d'Aimar, maréchal de la cour pontificale, et l'oncle de Faydit, évêque de Rodez puis d'Avignon (1361-1391), et de Guillaume, cardinal (1367-1401).
- 3 - Moine bénédictin de Saint-Martin de Tulle, prévôt de Marc-la-Tour qui en dépend en 1339, il est nommé cellérier du chapitre régulier de Tulle en février 1343, sur la recommandation de son parent, Pierre Roger, nouvellement élu pape. Ce dernier lui accorde la doyenné de Rieupeyroux (diocèse de Rodez) qu'il conserve de 1343 à 1345, l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, le 2 mars 1345, et celle de la Chaise-Dieu le 11 décembre 1346. Il devient successivement évêque de Tulle le 19 février 1347, de Vabres le 24 octobre et de Clermont le 18 février 1349. Il vit alors en Avignon et charge ses vicaires généraux d'administrer son diocèse, Guillaume de L'Orme, futur abbé de Saint-Victor, puis Guillaume Grimoard, natif du Gévaudan. Innocent VI le transfère à Uzès le 8 février 1357.
- 4 - Son ancien vicaire, Guillaume Grimoard, élu pape le 28 septembre 1362, le nomme à la tête du diocèse de Mende, le 11 août 1366, faisant fi des droits d'élection du chapitre, et le dispense de résider sur place. Pierre fait son entrée à Mende, le 2 avril 1367, puis il retourne en Avignon.
- La *Gallia Christiana* mentionne un Pierre Gerardi, neveu d'Urbain V, comme évêque de Mende d'avril 1366 à octobre 1368. Eubel ajoute que Pierre Gerardi de Roure, dit d'Aigrefeuille, évêque d'Uzès, occupe le siège épiscopal de Mende du 11 août 1366 jusqu'à son transfert à Avignon. Précisons, tout d'abord, qu'Urbain V n'a eu qu'un neveu, un certain Raymond de Montaut, héritier des biens des Grimoard, ensuite, que Pierre Gerardi n'a jamais été évêque de Mende.

Il est clair que les auteurs en question ont confondu un certain Pierre Gerard avec Pierre d'Aigrefeuille.

- 5 - Le 30 décembre 1366, en Avignon, il reçoit l'hommage de Béraud de Mercœur. Il prête serment de fidélité, pour le diocèse de Mende, à Charles V qui en informe Louis d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, en 1367. Selon Roman d'Amat, il aurait confié l'évêché à deux vicaires, Bernard Boyer et Bermond Trenchard. Toutefois aucun de ces personnages n'apparaît dans les sources locales, alors qu'Olrice Saumate (295) est mentionné à cet office en juillet 1368. De plus, Pierre se fait représenter par un procureur, Bernard de Maurilio, doyen de Clermont, qui accorde un lods à Jean de Malevieille en mars 1367. Peut-être Bernard Boyer est-il confondu avec Bermond Boyer, familier de Pierre en octobre 1366, ou avec le chanoine Pierre Boyer (72). Pierre confie l'officialité de Barre et l'archiprêtré des Cévennes à Jean de Vallat d'octobre 1366 à septembre 1368.
- 7 - Pierre est finalement transféré à l'évêché d'Avignon le 17 octobre 1368. Il administre ce diocèse pendant qu'Urbain est en Italie et assiste ce dernier, revenu en Avignon, lorsqu'il meurt, le 19 décembre 1370.
- 8 - Pierre lègue à la cathédrale de Mende deux draps en damas broché d'or, l'un vert, l'autre bleu, qui ont été remis par ses exécuteurs testamentaires et qui sont mentionnés dans l'inventaire du trésor de 1380.
- 9 - Pierre suit de près le pape Urbain V et il décède le 15 juin 1371.

12 - AD 48, F.1171 ; G. 39 ; 1361, f° 83 v°, 84 v°, 88 ; 1365, f° 65.
LC, UV 421318.

Abbé BOSSE, « Trésor de l'Église de Mende, 1380 », traduction, dans *Documents antérieurs à 1892*, p.147.

DBF, Roman d'Amat.

DHGE, t.I, c.1119.

EUBEL, t. I, p. 342.

H. DUTHU et J-B. ELZIERE, « Autour de Raymond de Montaut (env. 1340-1374), seul neveu du pape Urbain V (1362-1370) », in *Le lien des chercheurs Cévenols*, n° 108.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 109.

- 1 - Noble Guillaume de Chanac, natif du Limousin, est le fils de Guy et d'Isabelle de Montberon, et le neveu de Foulques de Chanac, évêque de Paris (1342-1349). Il est surnommé « le cardinal de Mende ». Son frère, Bertrand, sera commendataire de l'évêché du Puy en 1382-1385 et cardinal de 1385 à 1401. Cet évêque est susceptible de porter le millésime VI ou VIII selon les listes ancienne ou actuelle.
- 2 - Il devient docteur en décret à l'université de Paris.
- 3 - Moine bénédictin de Saint-Martial de Limoges au début de sa carrière, il devient abbé de Saint-Florent, près de Saumur, en 1354, évêque de Chartres d'octobre 1368 à janvier 1371 et chancelier du duc d'Anjou de 1360 à 1377.
- 4 - Après avoir transféré Pierre d'Aigrefeuille en Avignon, le 17 octobre 1368, Urbain V décide de conserver le diocèse de Mende en sa main afin d'en affecter les revenus à la construction d'une nouvelle cathédrale sur les lieux de l'ancienne. Il alloue personnellement diverses sommes à cette œuvre et il délègue l'administration du diocèse à ses vicaires généraux, Astorg d'Auriac, archidiacre de Mende (32), Bernard Fabri, prieur de Saint-Sauveur de Chirac (98), et Robert Gervais, évêque de Senez (150), en 1369. L'évêché resta donc vacant pendant un peu plus de deux ans.
Le 8 janvier 1371, sur la requête du chapitre de Mende, des clercs de la cathédrale, du peuple et des vassaux du diocèse et de la cité, du roi Charles et de l'archevêque de Bourges, Grégoire XI confie l'évêché de Mende à Guillaume de Chanac.
- 5 - Le 1^{er} avril 1371, le pape lui confère le pouvoir de faire réhabiliter par un prêtre compétent les églises et cimetières de son diocèse qui ont été profanés.
- 7 - Guillaume ne conserve pas longtemps ce diocèse puisqu'il est promu cardinal au titre de Saint-Vital le 30 mai 1371. Il renonce alors au siège épiscopal de Mende qui est confié à son successeur et c'est à tort que certains auteurs ont cru qu'il était resté à Mende jusqu'en 1372. Toutefois, le 23 décembre, il reçoit du pape l'autorisation de percevoir sa part des revenus de cette église pour la durée de son épiscopat, ainsi que sa part des revenus du diocèse de Chartres et de l'abbaye de Saint-Florent.
Guillaume réside en Avignon, étant chanoine et archidiacre de Reims de 1375 jusqu'à sa mort. Il est fait évêque de Sabine par Clément VII en 1383, et légat *a latere* auprès de Charles V, puis évêque de Tusculum peu avant de mourir.
- 9 - Guillaume meurt en Avignon le 30 décembre 1383. Il est enterré à Saint-Martial de Limoges.

12 - AD 48, G. 1357, f° 2 v° ; 1363, f° 5 v°, 8 v°, 12 ; 1364, f° 6.
LC, GXI, 5886, 9331, 9424, 10146, 12637, 12647, 14485.

H. ALIQUOT, « Achat de la livrée Orsini à Villeneuve par le cardinal Hugues Roger », p. 114.

DBF, t. VIII, c. 360

DHGE, col. 350.

EUBEL, t. I, p. 342.

F. REMIZE, *Biographies lozériennes*, p. 105.

RM773.

319

Bompar Virgile
(16 juin 1371-30 juin 1375)

1 - Noble *Virgilis Boniparus* est le fils d'Arnald, damoiseau (1292-1340), et d'Agnès (1292-1334). Il est natif de Mende, où sa famille est connue depuis Arnald et Etienne, cités en 1174. Son frère, Raymond, héritier universel de leurs parents, rend hommage au prévôt de la cathédrale de Mende pour le manse de la Coste, pour les terroirs de *Gamborasa* et *Chatarabrosa* (Mende), tenus en fief franc et honorable, ainsi que pour divers cens qu'il lève sur des Mendois, le 6 mars 1347. Raymond, damoiseau de 1346 à 1353, chevalier à partir de 1359, meurt entre le 2 avril 1362 et le 20 février 1363 après avoir épousé Almueyse de Chirac (1352-1362).

Bompar hérite alors de la totalité des biens de son frère et, donc, de leur famille. Le 20 septembre 1372, comme personne privée, il rend hommage à son vicaire général, Blanc Duriana (131), pour les manses de Villevieille et de Crouzet, qu'il tient de l'église de Mende.

2 - Il est docteur ès lois dès 1355.

3 - Il est official de Toulouse et archiprêtre de Javols, dans le diocèse de Mende, lorsque Guillaume Roger, comte de Beaufort, et l'archevêque de Toulouse, demandent au pape de lui conférer une prébende de la cathédrale de Mende, le 11 mars 1355. Après la consécration de Guillaume Lordet comme évêque de Mende, Raymond de Canilhac, cardinal et évêque de Preneste, demande au pape que la prévôté de Mende soit conférée à Bompar, qui est déjà chanoine de Mende et d'Albi, archiprêtre de Barjac, dans le diocèse de Mende, et titulaire de Sainte-Marie de Laval qui en est l'annexe.

Le pape donne une suite favorable à cette requête puisque, cette année-là, Bompar, en qualité de prévôt de la cathédrale de Mende, reçoit un hommage féodal de Guigon de Villaret. Le 23 janvier 1363, comme procureur de Pierre Virgile, il résigne le prieuré bénédictin de Vessantz, en Vivarais, contre celui de Saint-Julien-du-Tournel. Le 28 novembre, il est chargé de délivrer quittance à Pierre, abbé de Montmajour, des biens de Louis, abbé de Montmajour, mort en cour de Rome.

Le 29 mai 1364, il obtient d'Urbain V la concession d'indulgences pour ceux qui se rendront, lors de certaines fêtes, à la chapelle Sainte-Anne, fondée sur les

biens de ses parents, en la cathédrale de Mende. En plus de ses dignité et prébende, il détient également l'archiprêtré de Barjac et le prieuré de Sainte-Marie de Laval, annexe de cet archiprêtré.

Il est sous-diacre du pape de 1364 à 1366. Du 3 mai 1364 au 30 septembre 1365, il achète alors des livres pour des étudiants du pape qui se trouvent à l'université de Bologne. En novembre 1365, il accompagne Urbain V à Marseille.

Alors qu'il devient évêque d'Uzès, le 11 août 1366, il résigne sa prévôté de Mende, son archiprêtré de Barjac et sa prébende de Mende entre les mains de Pierre, abbé de Montmajour. Le 12 août 1366, la première revient à Guillaume Albert (10), la seconde à Tibaud Chaste et la troisième à Pierre de Montauroux (216). Urbain V l'autorise à choisir un confesseur le 20 novembre 1366, et à célébrer la messe avant le jour et dans les lieux frappés d'interdit, le 25. Le même jour, il est autorisé à tester et à faire réconcilier les églises violées, par un prêtre de son choix. Le 28 avril 1369, le pape charge l'évêque de Nîmes d'enquêter sur le fait que plusieurs prieurs et les chanoines d'Uzès, coupables de divers excès, s'opposent à l'évêque. En son nom, son procureur, Pierre Virgile, prieur de Saint-Julien-du-Tournel, reçoit l'hommage féodal d'un Mendois pour une maison sise au pan du Chastel (Mende), le 27 juillet 1368. Son autre procureur, Jean Vital, hebdomadier de Mende, accorde un lods pour une autre maison sise à Mende le 2 mai 1370.

- 4 - Contrairement à certaines listes dressées par les érudits lozériens, Bompar est nommé évêque de Mende par Grégoire XI, le 16 juin 1371, sur la requête du chapitre, du peuple et des vassaux du diocèse, du roi de France et de l'archevêque de Bourges. D'ailleurs Guillaume Marran, notaire épiscopal de Mende, date bien ses registres en se référant à son épiscopat dès cette époque.
- 5 - Le 8 juillet 1371, le pape lui donne le pouvoir de faire restaurer par des prêtres compétents les églises et cimetières du diocèse qui ont été profanés et l'autorise à rédiger son testament. En 1372, Bompar passe un accord avec le seigneur d'Apcher en convenant que les chanoines devront le ratifier. Le 21 juin, le pape délivre commission aux évêques de Rodez, du Puy et d'Uzès afin de maintenir les droits de Bompar. Ce dernier intervient auprès de Grégoire XI afin que le Gabalitin Bertrand du Masel, nonce apostolique en Sicile, soit autorisé à percevoir ses revenus ecclésiastiques, le 17 décembre 1372.

Le 19 mai 1373, comme exécuteur testamentaire de Pierre de Canilhac, défunt évêque de Maguelone, Bompar approuve une vente faite par l'autre exécuteur, Pons de La Garde (172). Il transige avec le chapitre le 11 novembre 1373. Il concède aux bénéficiers de la cathédrale les lods et amortissements sur le manse des Laubies qu'ils ont acquis des exécuteurs testamentaires du défunt évêque Guillaume Lordet, mais il sollicite la confirmation apostolique de cette cession qui aliène la mense épiscopale, le 7 mars 1374, sous réserve que cette aliénation soit compensée. Sous son épiscopat, le 28 avril 1374, le pape accorde des indulgences aux pénitents qui visiteront la cathédrale de Mende, dédiée à la sainte Vierge Marie et à saint Privat, à ceux qui s'y rendront par révérence à la

DIOCESE DE MENDE

sainte Epine de la couronne du Christ, pour sa fête du second dimanche de juillet, et à ceux qui aideront à sa reconstruction. Un mois plus tard, le 27 mai, le même souverain pontife confirme que les décimes du diocèse, réduites de moitié par Urbain V, seront dès lors taxées sous ce nouveau montant, et cela en raison des pestes et guerres qui en ont réduit les revenus.

6 - Bompar est institué conservateur des droits d'Hugon, évêque d'Albi, le 7 mars 1371 et le 5 novembre 1373, du dom d'Aubrac le 12 mai 1371, de Raymond de Pozols, archidiacre de Viviers, le 8 août 1371 et le 21 novembre 1372, de Raymond de Canilhac (79) le 12 décembre 1371 et le 11 mai 1372, du prévôt et du chapitre d'Uzès le 29 juin 1372, et du chapitre d'Albi le 5 novembre 1373.

8 - Bompar lègue tous ses biens à la communauté des prêtres et clercs de la cathédrale de Mende qui reçoit ainsi la très importante fortune des Virgile et qui relève les armes de cette maison.

En 1380, l'inventaire du trésor de la cathédrale de Mende mentionne la chapelle qu'il a donnée, de couleur bleue, en diaspre, comprenant une chasuble, deux chapes, une dalmatique et une tunicelle pour diacre et sous-diacre, un fauteuil, deux étoles, trois manipules, des chaussures et bas, des parements pour deux aubes, des manchettes pour deux aubes, et deux tours de cou, en diaspre, une dalmatique et une tunicelle d'évêque, en satin, pour la même chapelle, ainsi qu'une chape blanche, en baudequin, avec orfrois d'Angleterre et médaillons représentant des scènes de la Passion, et une autre chape, en diaspre rouge, avec orfrois d'Angleterre à médaillons, qu'il a donnée en la solennité des Vêpres de la Circoncision de 1373, et un pectoral ou fermail en argent pour chacune de ces deux chapes. Il avait également donné deux nappes en toile d'Alexandrie, longues de deux cannes sur sept palmes de largeur et ornées de croix en soie.

9 - Bompar meurt le 30 juillet 1375, date à laquelle les clés de la ville sont remises aux chanoines de Mende. Il est inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, mais son tombeau n'existe plus, toutefois une pierre porte encore la marque de son blason.

11 - Armes des Virgile : les Virgile semblent avoir porté *De sable à trois trèfles, sans doute d'or*. La communauté des prêtres et clercs de Mende a alors placé ces armes au chef de leur écu qui blasonnait *D'or à trois pals de gueule*.

12 - AD 48, 3^E. 1588, f° 142 ; 1589, f° 16, 17 v° ; 2005, f° 2 v° ; F.1171 ; G. 55 ; 1054 ; 1102 ; 1353, f° 4, 72 ; 1356, f° 37 v°, 84, 87, 87 v°, 114 ; 1357, f° 2 v°, 32 v° ; 1359, f° 88 ; 1360, f° 11 v° ; 1361, f° 38 v° ; 1363, f° 13 v° ; 1364, f° 6, 18 ; 1366, f° 37, 89.

LC, UV 8290, 9388, 10628, 16424, 16425, 16429, 17317, 18355, 18983, 19565, 19574, 19575, 19576, 19577, 24091, 24592, 421568, 46907, 46909, 46964 ; GXI 8844, 8924, 8963, 9105, 10546, 11127, 14634, 14635, 19183, 19242, 19245, 26117, 26118, 22052, 21956, 27579, 33812, 33862, 37895.

A.S.V., Reg. Sup. 21, f° 189; Reg. Avi. 138, f° 155 ; *introitus et exitus*, 307, f° 98, 98 v°, 100 v°, 107, 107 v° ; 311, f° 101, 121 ; 318, f° 75.

- Abbé BOSSE, « Trésor de l'église de Mende, 1380 », traduction, dans *Documents antérieurs*, p.149, 161.
- H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 236.
- EUBEL, t. I, p. 342.
- L. D'IZARNY-GARGAS, *Extrait de l'Armorial général de France. Généralité de Montpellier*, Paris, 1989, p. 114.
- S. MARCILLAC, *Guetteurs du temps, la basilique cathédrale de Mende*, Mende, 1996..
- Père L'OUVRELEUL, *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende qui en est la capitale*, p. 90.
- G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 92.

172

**Pons de La Garde
(1376-1387)**

- 1 - Noble *Poncius de Garda* est natif du Gévaudan. Selon l'abbé Roche, il serait le fils de Thomas, seigneur de la Garde-Guérin.
- 3 - Il est prieur de Saint-Firmin de Montpellier, de 1366 à 1376, et notaire apostolique en 1376.
Il est institué exécuteur testamentaire par Guillaume Lordet, évêque de Mende (186), le 18 juin 1366. Tenant la même fonction pour la succession de Pierre de Canilhac, évêque de Maguelone, il vend une maison sise en Avignon à Marquez de Beaufort, seigneur de Canilhac, neveu de Grégoire XI et petit-neveu du défunt, après quoi cette vente est ratifiée par Bompar Virgile (319), le 19 mai 1373.
En 1371, il est le procureur de Bernard Fabri au nom duquel il résigne le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris pour obtenir celui de la Daurade de Toulouse. Le 26 mai 1374, il est autorisé par le pape à avoir un autel portatif.
- 4 - Le 7 septembre 1375, les chanoines Pierre Boyer (72) et Bertrand de Mirmont (212), anciens vicaires de Guillaume Lordet, agissent comme vicaires généraux de l'évêché vacant en la main du chapitre.
Selon Eubel, la nomination de Pons comme évêque de Mende est approuvée par le pape Grégoire XI, le 13 février 1376, et un contrat passé par Pierre de Montauroux confirme que Pons est considéré comme évêque à Mende dès le 20 mars. Toutefois une quittance de Guillaume Golabert (155), trésorier et clavaire du chapitre, précise que l'évêché est encore vacant le 11 juillet 1376, ce qui semble impliquer que Pons n'a pas encore pris possession du diocèse à cette date.

- 5 - Devant maître G. Charpati, notaire apostolique et impérial du diocèse de Clermont, il désigne Bertrand de Mirmont (212), chanoine, et Blanc Duriana (131), prieur de Saint-Bauzile près de Nîmes, comme vicaires généraux, et ces derniers agissent à ce titre dès le 13 septembre 1376. En juillet 1378, Pons préside les états particuliers du Gévaudan, réunis afin de traiter de la paix avec les Anglais. Sous son épiscopat, Bertrand du Guesclin trouve la mort en assiégeant la forteresse de Châteauneuf-de-Randon, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Mende. Du 25 octobre au 9 novembre 1380, il préside les séances du chapitre au cours desquelles est dressé l'inventaire du trésor de la cathédrale. Vers 1382, en compagnie du prieur de Sainte-Enimie, des barons de Peyre et de Canilhac, il demande au receveur royal du Gévaudan d'exonérer des subsides levés pour les gens d'armes la dauphine d'Auvergne pour les terres que celle-ci possède en Gévaudan.
- 8 - Le 9 juillet 1387, un additif à l'inventaire du trésor de la cathédrale précise que Pons a offert une chape en velours rouge, avec broderies de fleurs bleues et de ramages à fil d'or, dont les orfrois de Florence sont ornés de médaillons de la Passion et de quelques apôtres. Cette chape est accompagnée des vêtements et ustensiles coutumiers d'une chapelle, dont une chasuble dans le même velours, avec des broderies identiques, et dont les orfrois de Florence sont ornés de médaillons de la vierge Marie. Il a également offert un reliquaire en vermeil, porté par deux anges et surmonté d'une petite croix mobile, dans lequel se trouvent diverses reliques, dont une dent de saint Pierre, le tout pesant onze marcs, ainsi qu'un tapis d'Espagne aux armes du cardinal de Canilhac, alors que tous les autres objets portent les armes de Pons.
- 9 - Pons meurt au début de 1387, il est remplacé par Jean d'Armagnac en avril 1387.
- 12 - AD 48, 3^E. 2005, f° 3 v° ; F.1105 ; 1171 ; G. 1356, f° 87 v°, 102 v°, 106 v° ; 1363, f° 4 v°.
LC, GXI, 12680, 14819, 32697.

F. ANDRE, *Histoire du monastère et prieuré de Sainte-Enimie*, Mende, 1867.

Abbé BOSSE, « Trésor de l'église de Mende, 1380 », traduction, dans *Documents antérieurs*, p. 111, 186.

EUBEL, t. I, p. 342.

Vicomte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 499.

F. REMIZE, « Les évêques de Viviers originaires du Gévaudan, dans *Archives gévaudanaises*, t. 1, p. 346.

26

Jean d'Armagnac
(22 avril 1387-17 octobre 1390)

- 1 - Noble, fils bâtard du comte Jean II et demi-frère du futur connétable Bernard. Il est donc issu de l'une des plus illustres maisons du royaume. C'est le troisième évêque de Mende à se prénommer Jean.
- 2 - Il est bachelier ès lois en 1387.
- 3 - Il est clerc, protonotaire apostolique et archidiaque de Lomagne en l'église de Lectoure, en 1387.
- 4 - L'évêché de Mende étant vacant, Clément VII le nomme à la tête de ce diocèse, le 22 avril 1387, et en informe l'archevêque de Bourges et le chapitre cathédral de Mende. En 1389, il fait son entrée à Mende et officie le jour de la sainte Couronne d'épines (second dimanche de juillet).
- 5 - Il excommunie alors le chanoine Pierre de Volmanière (320) qui a refusé de servir la messe à ses côtés, lors de son entrée en 1389, considérant cette charge humiliante. En effet, lorsque l'évêque officiait en la cathédrale, deux chanoines devaient l'assister comme diacre et sous-diacre ; certains d'entre eux rechignaient face à une telle servitude. Jean rencontre d'ailleurs quelques difficultés avec le chapitre sur lequel il lève quatre-vingts francs or comme don de joyeux avènement, alors que les chanoines déclarent que l'évêque de Mende ne peut le faire contre leur consentement. Le 31 mai, Jean reçoit l'hommage féodal d'Adhémar, coseigneur de Barre.
- 6 - Sous son épiscopat, son frère, Jean III, comte d'Armagnac, assisté de Garin, seigneur d'Apcher, sénéchal du Rouergue puis chambellan d'Armagnac, se charge d'obtenir l'évacuation des Anglais du Gévaudan, du Rouergue et de l'Auvergne. La cité de Mende est « rattrapée par la politique internationale ». En effet, Béatrice d'Armagnac, sœur consanguine de l'évêque, femme de Charles Visconti, a été chassée de Milan par Jean Galéas Visconti. Le 16 octobre 1390, les Armagnac se réunissent à Mende : Jean III, comte d'Armagnac, son frère, Bernard, futur connétable, et une grande partie de leurs vassaux conviennent que Jean dirigera une armée de plusieurs milliers de combattants en Italie. Cette expédition sera une catastrophe, le comte d'Armagnac et le seigneur d'Apcher y seront tués.
- 7 - Le lendemain de la « conférence » de Mende, le bâtard d'Armagnac est transféré au siège archiépiscopal d'Auch par le pape Clément. Il continue alors une fort belle carrière au service du pape Benoît XIII, étant nommé cardinal le 22 septembre 1408.
- 9 - Jean meurt le 15 octobre 1408. Son gisant est conservé au musée d'Auch.
- 11 - Armes : sur son gisant figurent les armes d'Armagnac-Rodez, à savoir, écartelé au 1 et 4, au lion, qui est d'Armagnac, et au 2 et 3, au lion léopardé, qui est de Rodez. Les deux traits en croix qui devraient marquer l'écartelure sont absents, de

plus, les comtes de Rodez portent normalement *De gueules au lion léopardé d'or, à la bordure onnée du même*, or, cette bordure onnée est absente. Enfin, les émaux ne sont pas représentés (les comtes d'Armagnac portent *D'argent au lion de Gueules*). Nulle marque évidente de bâtardise n'est représentée, excepté ces différences.

12 - AD 48, G. 37.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 27.

A. CLERGEAC, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez (1300-1801)*, Auch-Paris, 1912, p. 2.

Dictionnaire de biographie française.

M. de FRAMOND, « Les armoiries de la maison d'Armagnac », dans *Revue... d'héraldique...*, p. 79.

Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 254.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 62, 90, 109.

69

Robert du Bosc (1390-1408)

- 1 – *Robertus de Bosco* semble originaire d'Auvergne, sans doute du diocèse de Clermont où il possède des biens. Il est l'oncle de Maurin de Tourzel, seigneur de Tourzel, près d'Issoire, et d'Allègre en Velay (1385-1405), et le grand-oncle de Louise et Marguerite de Neschiers, moniales de *Medi-Monti*. Il lègue la totalité de ses biens sis en Auvergne aux enfants de sa nièce, Isabelle Chabre.
- 3 – Il semble que ce soit lui qui, étant moine profès de la Chaise-Dieu (dans le diocèse de Clermont), est examiné par l'official de Lyon qui vérifie le fait qu'il sache bien lire. Peu après, le 4 mai 1371, ce Robert du Bosc reçoit du pape l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'abbé de ce monastère.
Le 15 juin 1386, Robert est abbé de Sainte-Marie, dans le diocèse de Bourges, lorsqu'il devient évêque d'Alès. Le 17 mai 1390, il quitte cet évêché pour celui de Couserans où il succède à Pierre, devenu évêque de Castres.
- 4 - Selon Eubel, quelques mois plus tard, le 17 octobre 1390, le pape opère un mouvement de mutations, transférant Géraud, ancien évêque d'Apt, au siège de Couserans, Jean d'Armagnac, à celui d'Auch, vacant après la promotion de Jean Flandin au cardinalat, le 15, alors que Robert du Bosc remplace Jean d'Armagnac à Mende. Il semble donc que Robert n'a pas été élu par le chapitre, toutefois l'ordo de l'Église de Mende retient le 13 novembre 1390 comme étant la date de sa nomination. Il est donc possible qu'Eubel ait simplifié en donnant la

même date aux transferts de Jean d'Armagnac, Géraud, et Robert du Bosc. Robert ne fait son entrée solennelle à Mende que le 12 mai 1392.

- 5 - Le 14 décembre 1390, depuis sa maison de Clermont, en présence de ses familiers, Jean Crespin, Gasparet Amelzier, damoiseaux, et Jean des Vaux, clerc, tous originaires des diocèses de Clermont et de Tulle, Robert nomme Jean Fournier comme official de Mende par des lettres patentes rédigées par Jean Richard, clerc du diocèse d'Amiens.

Peu après son arrivée à Mende, il excommunie le chanoine Pons Alvernhas (13) qui a refusé de servir la messe à ses côtés sous prétexte que cette charge est humiliante. Il entre ensuite en conflit avec le chapitre de Mende qui lui conteste le droit de lever des subsides exceptionnels sur le diocèse. Toutefois, le 8 juillet 1392, Gui, cardinal de Penestre, rend sa sentence en lui donnant raison tout en accordant l'exemption aux chanoines. Quelques jours plus tard, le 17 juillet, Clément VII accorde l'immunité capitulaire aux chanoines et à leurs serviteurs qui ne relèveront plus juridiquement que du pape. Cette bulle est notifiée à deux reprises à Robert, en son château de Balsièges, le 18 décembre, puis en la cathédrale, le 21. Il refuse de l'appliquer et fait appel à Clément VII, qui accueille favorablement sa requête afin de se l'attacher et pour répondre aux sollicitations du roi. Clément annule alors la précédente bulle par une nouvelle le 5 décembre 1393. Le même mois, le chanoine Etienne de Mirmont (214) lui demande l'autorisation d'aliéner le trésor de l'Église de Mende, en particulier les bijoux légués par Urbain V, afin d'achever la construction de la cathédrale. Robert s'y oppose en considérant que ce serait contraire aux intentions du donateur. Il désigne comme bailli de Mende Jean de Neschiers, damoiseau et époux de sa nièce, Isabelle Chabre, qui désigne Pons Valdin et noble Jean Crespin comme lieutenants en 1393.

Robert transige avec Guillaume Chambon, bachelier en décret, noble G. de Saint-Gervais, chanoine de Viviers, et noble Guillaume de Neschiers, le 20 septembre 1400. La même année, il ordonne au chapitre de faire réparer les murs et fossés de la ville et de se mettre d'accord avec les bénéficiaires de la cathédrale et les syndics de la ville, à propos des modalités, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent. Trois ans plus tard, lors de la visite d'un commissaire royal venu en Gévaudan afin de faire restaurer les forteresses, il renouvelle les mêmes prescriptions. En 1402, avec les chanoines de Mende, il passe un accord en vertu duquel il a le droit de conférer les prébendes vacantes, en son nom et au nom du chapitre, après accord avec la majorité des chanoines. Le 17 août 1403, le chapitre lui présente Jean Brun pour la collation à la cure du Born. Il reçoit les hommages féodaux de Jean de Capluc, le 10 novembre 1402, et de Martin de Barre, le 4 janvier 1404.

Le 1^{er} février 1406, il autorise maître Pons Valdin à fonder la chapelle Saint-Luc et Saint-Robert en l'église Saint-Gervais de Mende. Vers 1406-1407, Erailh de Rochebaron, seigneur de Montauroux, dans le nord du Gévaudan, et de Rochebaron en Velay, fait jeter un clerc en prison. Robert excommunie Erailh et

se plaint au roi qui ordonne une enquête. Erailh fait appel à Charles VI qui délivre des lettres en sa faveur le 14 septembre 1407. Toutefois, Robert adresse une nouvelle requête au roi, qui annule les lettres précédentes et ordonne au sénéchal de Beaucaire de procéder à une nouvelle enquête en 1408. La même année, Robert transige avec le baron du Tournel à propos du droit de porter le pavillon de la confrérie du Corps du Christ le jour de la procession annuelle.

- 6 - Robert assiste aux assemblées du clergé en 1395 et 1396, mais il est absent à celle de 1398 à laquelle il se fait représenter par son procureur, Guillaume Rollant, prévôt du chapitre de Clermont, qui vote en faveur de la soustraction d'obédience.
- 8 - Robert laisse sa succession à la communauté des prêtres et clercs de la cathédrale, sauf ses biens auvergnats. Il confie ses exécutions testamentaires à son vicaire, Jean Bonat (64), à son official, Pierre Telhini (301), à l'archidiacre Erailh de Mirmont (213), à son procureur Pons Valdin, à Guillaume Chambon, chanoine de Clermont, et à plusieurs autres. Parmi ses livres figurent les *Décrétales*, un *Rationale* et les « Fleurs des Saints » en deux volumes. A la cathédrale, il lègue son missel qui se trouve en Avignon, et deux psautiers, deux bassins en argent émaillé, et il alloue aux chanoines cent setiers de froment, cent de seigle et cent d'avoine pour les réparations du chœur, qui ne seront en fait repris que cinquante ans plus tard. Il lègue un gobelet et deux aiguères dorées, une bague avec une pierre dite « balays » et ses autres bagues pour faire une croix pour le grand autel. Il consacre d'autres legs à des églises d'Auvergne et du Gévaudan et il demande que les murs du château du Cheylard, forteresse épiscopale, soient réparés. Il laisse encore à la cathédrale un bancal de soie à ses armes, sa tapisserie de haute lisse et un tapis à placer devant l'autel.
- 9 - Robert teste le 14 février 1406, à Mende, dans sa chambre du palais épiscopal, puis il rédige des codicilles les 15, 17 et 19 février, et le 5 mars. Il serait décédé le 15 février 1408. Il est inhumé dans la cathédrale de Mende, devant l'autel Saint-Privat, en accord avec ses dernières volontés, mais il ne subsiste plus de pierre tombale, ni de trace de cette inhumation. La demande d'exécution de son testament est soumise au parlement de Paris, le 21 juillet 1408.

12 - AD 48, F. 522 ; G39, G. 1939, G. 1373, f° 70 v° ; 1377, f° 15 ; 1410, f° 15 ; AN, X1A 9807, f° 14 ; BNF, testament, collection Moreau, 1161, f° 170-197. LC, GXI, 5124.

F. BARRY, *Essai d'une généalogie des Rochebaron*, Paris, 1957, p. 17-29.

Abbé BOSSE, « Trésor de l'église de Mende, 1380 », dans *Documents antérieurs*, p.192.

H. BOULLIER-DE-BRANCHE, *Feuda Gabalorum*, t. II, 2^e partie, p. 23, 28.

A. CLERGEAC, « Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez », p. 65.

- DBF, t. II, col. 1063.
 EUBEL, t. I, p. 341-342, t. II, p. 342.
 Vcte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 807.
 S. MARCILLAC, *Guetteurs du temps, la basilique cathédrale de Mende*, Mende, 1996.
 Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 312.
 H. MILLET, E. POULLE, *Le vote de la soustraction d'obédience en 1398*, t. 1, Paris, 1988, n°50.
 G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 10, 62, 90, 95, 96, 180.
 C. POREE, « La construction de la cathédrale de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 135.
 F. REMIZE, *Biographies lozériennes*, p. 67.

332

**Jean de Costa
(1408)**

- 1 - Originaire du diocèse du Puy, Jean est le neveu des cardinaux Jean et Pierre Flandin. C'est le quatrième évêque de Mende à se prénommer Jean.
- 2 - Il est docteur en droit civil de l'université d'Orléans en 1403.
- 3 Il est prêtre et référendaire du pape Benoît XIII en 1403, chantre de Bayeux et archidiacre de Ponthieu, en la cathédrale d'Amiens, jusqu'en 1403, puis chanoine et préchantre de Carpentras. Il est ensuite archidiacre d'Eu et chanoine de Rouen, succédant à Guillaume d'Estouteville par collation apostolique, puis réception du 5 décembre 1404. Il y reste avant de devenir évêque de Chalon-sur-Saône, de 1405 à 1408.
- 4 - C'est à tort qu'à ce jour l'ordo du diocèse de Mende ne reconnaît pas Jean de Costa qui est pourtant mentionné dans les archives locales. Le chanoine de Montgros porte cette lourde responsabilité à la suite d'un article paru en 1941. Après le décès de Robert du Bosc, Benoît XIII pourvoit Jean de Costa de l'évêché de Mende, le 10 mars 1408. Toutefois, le diocèse est toujours déclaré vacant dans les registres de notaires de Mende jusqu'au 29 mars 1408 et ce n'est qu'à partir du 13 avril que Jean de Costa est bien reconnu par les Gabalitains. Plutôt que dû à quelques résistances, ce retard résulte sans doute du temps que Jean a mis pour demander l'exécution des lettres apostoliques.
- 7 - Comme proche serviteur de Benoît XIII, il est déposé lors du concile national réuni à Paris le 21 octobre 1408 et les archives lozériennes attestent que la décision de destitution est reçue à Mende dès le 8 janvier, jour où apparaît pour la première fois la mention de la vacance du diocèse placé en la main du roi.

12 - AD 48, 3^E. 2274, f^o 48 à 72.

P. DESPORTES, H. MILLET, *Fasti ecclesiae Gallicanae. I – Diocèse d'Amiens*, (AM73) p. 145.

EUBEL, t. 1, p. 342.

MONTGROS de (chanoine), « Guillaume IX de Boisratier », dans *Bulletin diocésain de Mende*, p. 406-408.

V. TABBAGH, *Fasti ecclesiae Gallicanae. 2 – Diocèse de Rouen*, (RO126) p. 241.

62 Guillaume Boisratier (1409)

1 – Guillaume est natif de Bourges. Son patronyme paraît sous les formes latines *Bosraterii* et *Boysatoni*. Cet évêque peut être identifié par les millésimes VII ou IX selon les listes ancienne ou actuelle.

2 – Il obtient son doctorat dans les deux droits à l'université de Bologne.

3 – Guillaume est prieur de Saint-Ursin, dans le diocèse de Bourges, avant de devenir doyen de la cathédrale, puis chanoine de la Sainte-Chapelle. Il est maître des requêtes et secrétaire du roi. Dès 1397, il est le chancelier du duc de Berry. Comme ambassadeur du roi de France et procureur du chapitre de Bourges il assiste au concile de Pise en 1409.

4 – La présence de Guillaume Boisratier à la tête du diocèse de Mende pose un problème, dans la mesure où la brièveté de cet épiscopat ne nous a pas permis d'en retrouver une trace directe dans les archives locales. Un mémoire du seizième siècle, copié au dix-huitième, relatif au droit du chapitre dans l'élection des évêques, précise que les chanoines *elegirunt dominum Guillelmum Boysatoni* en 1405. La date est fautive mais elle ne remet pas réellement en question l'élection de Guillaume au siège de Mende en l'année 1409, les copistes ayant sans doute mal lu la date. La date de janvier 1408 avancée par le *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastiques* est également fautive.

Il semble donc que, sur recommandation faite en 1408 par l'université de Paris, le chapitre de Mende ait élu Guillaume de Boisratier afin de remplacer Jean de Costa déchu du siège épiscopal de Mende. Selon la *Gallia Christiana*, Guillaume aurait été élu évêque de Mende en janvier 1409. Or l'évêché est encore considéré vacant en la main du roi le 2 février 1409, ce qui n'est pas contradictoire, dans la mesure où son élection n'a pas pu être confirmée par le pape à cette date. Si le concile de Pise ne statue pas sur la dévolution du diocèse de Mende, une lettre adressée le 28 juin 1409 à l'abbé de Cluny par le procureur de ce dernier, Robert de Chaudessoles, prieur de Sauxillanges, précise que le cardinal de Bar demanda à recevoir le prieuré de Saint-Martin, en contrepartie de quoi ce prieur deviendrait évêque de Mende. Après quoi le cardinal retira sa demande pour ne

pas contrecarrer le désir que Geoffroy de Pérusse avait d'obtenir ce diocèse. Robert de Chaudessoles écrit encore le 2 juillet qu'un consistoire secret a été tenu au cours duquel il a été décidé que Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, recevrait le siège de Reims, alors que l'archevêque de Bourges aurait son patriarcat assorti du diocèse de Carcassonne, et que Guillaume Boisratier serait transféré de Mende à Bourges, si le roi l'acceptait. Il semble donc bien que Guillaume ait pris la tête de l'évêché de Mende.

6 - Guillaume prend part au concile de Constance en 1417.

7 - Guillaume aurait résigné l'évêché de Mende en faveur de Pierre de Saluces, le 21 octobre 1409. Il reçoit l'archevêché de Bourges le 25 de ce mois.

12- AD 48, G. 1053.

P. DESPORTES, H. MILLET, *Fasti ecclesiae Gallicanae. I – Diocèse d'Amiens*, (AM73) p. 145.

DHGE, t. IX, col. 577-581.

DURAND et MARTENE, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. VII, Paris, 1733, col. 1113-1120.

Gallia Christiana, t. 1, col. 101.

H. MILLET, « Les Pères du concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste », dans *MFRM*, t. 93, 1981, n°32.

MONTGROS de (chanoine), « Guillaume IX de Boisratier », dans *Bulletin diocésain de Mende*, p. 406-408.

N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. IV, Paris, 1902, p.176.

291

Pierre de Saluces (1409- † septembre 1412)

1 - Noble *Petrus de Saluciis*, natif de Savoie, fils de Frédéric, marquis de Saluces, et de Béatrice de Genève, est le frère du cardinal de Saluces.

2 – Il est docteur en décret dès 1409.

3 – Il est chanoine d'Amiens de 1382 à 1389, puis il résigne sa prébende. Il devient ensuite chanoine de Lyon.

4 - Eubel le dit évêque de Mende dès le 24 juillet 1409, mais il est possible que Guillaume de Boisratier n'ait résigné l'évêché que le 21 octobre. Pierre ne prend possession du diocèse que le 7 décembre 1410.

9 - Pierre meurt en septembre 1412. A la suite de ce décès, les clés de la ville de Mende sont remises aux chanoines par les syndics de Mende le 7 octobre 1412.

12 – AD 48, G. 1054.

EUBEL, t. I, p. 342.

Liste des évêques de Mende.

H. MILLET, P. DESPORTES, *Fasti ecclesiae Gallicanae. I – Diocèse d'Amiens*, (AM703) p. 191.

126

Géraud du Puy, dit de Miremont (12 janvier-19 avril 1413)

- 1 - Il serait natif de Saint-Flour.
- 2 - Prieur de la Voûte, il est élu évêque par le chapitre de Montauban, en remplacement de Bertrand Robert de Saint-Jal, le 27 septembre 1403. Il est ensuite transféré au siège de Saint-Flour, le 17 décembre 1404, mais il ne prend possession de ce diocèse que le 25 mai 1410.
- 3 - A la suite du décès de Pierre de Saluces, Géraud obtient l'évêché de Mende le 4 janvier 1413, mais il ne s'y rend pas.
Selon les auteurs de la *Gallia Christiana*, Héralilh de Mirmont (213) aurait été élu évêque de Mende en 1412, avant d'être transféré à la cathédrale de Carcassonne. Héralilh n'est jamais devenu évêque de Carcassonne. Il est mort en 1418, en étant simplement archidiacre de Mende. Tout au plus pourrait-il avoir été élu par le chapitre de Mende, après quoi il se serait désisté de ses droits en faveur de Géraud.
- 6 - Géraud ne réside guère dans ses évêchés, qui sont simplement des sources de revenu. Il suit une carrière diplomatique, comme ambassadeur en Angleterre et en Espagne, le roi lui confiant plusieurs missions et le chargeant d'intervenir en son nom lors du concile de Constance en 1417.
- 7 - L'évêché de Mende revient à Jean de Corbie, le 19 avril 1413, alors que Géraud reçoit le siège épiscopal de Carcassonne, qu'il conservera jusqu'à sa mort.
- 9 - Géraud meurt le 4 septembre 1420. Il est inhumé dans la cathédrale de Carcassonne.

12 - *Dictionnaire de biographie française*, t. 12, col. 586.

EUBEL, t. I, p. 342.

112

Jean de Corbie (18 septembre 1413-décembre 1426)

- 1 - Originaire du diocèse de Cambrai, il est le neveu du chancelier Arnaud de Corbie. Il aurait eu deux enfants naturels.
- 2 - Il est licencié ès lois.
- 3 - Il est chanoine de Paris et d'Amiens de 1398 à 1413, de Rouen en 1400-1409, de Coutances, Chartres et Beauvais en 1406, de Bayeux en 1413. Il est en procès pour la possession de l'archidiaconé de Chartres en 1406. Il est maître des requêtes du roi de 1406 à 1413.
- 4 - Selon Eubel, il succède à Géraud du Puy, qui a résigné l'évêché de Mende, le 19 avril 1413, mais il ne figure sur la liste des évêques de ce diocèse qu'à partir du 18 septembre 1413.
- 5 - En 1415, en son nom, ses bailli et juge du temporel, noble Guigues de Montesquieu et maître Jean Monbel, ainsi que les syndics de Mende et les représentants du chapitre et de la communauté des prêtres et clercs de la cathédrale, autorisent la levée d'une gabelle de huit deniers tournois sur chaque setier de vin vendu à Mende afin de réparer les fortifications de la ville. En juillet 1418, en accord avec la majorité des chanoines, il choisit Bertrand Atger comme archidiacre. La même année, il passe un accord avec le chapitre à propos de leurs droits respectifs.
Sous son épiscopat, en 1418, le Gévaudan est l'objet d'une guerre redoutable lancée par Erailh de Rochebaron qui tente de rallier ces pays à la cause bourguignonne et qui s'empare de Serverette, bourg et château épiscopaux. Jean de Corbie n'apparaît pas dans cette crise, mais les barons du Gévaudan, aidés par le sénéchal d'Auvergne et par Gilbert Motier de la Fayette, remportent la victoire contre Erailh.
- 7 - En décembre 1426, Jean quitte le diocèse de Mende pour recevoir celui d'Auxerre à la tête duquel il restera jusqu'à sa résignation en 1432. Son départ du diocèse de Mende est motivé par la crise qui déchire le diocèse de Limoges depuis 1412 et qui trouve sa solution par le transfert des deux prétendants se disputant cet évêché à d'autres sièges, dont celui de Mende conféré à Ranulphe de Pérusse.

12 - AD 48, I. 96 ; G. 1373, f° 77.

«Document nouveau sur le schisme limousin du XV^e siècle», dans *Bulletin archéologique de Brive*, t. 34, 1912, p. 45-60.

EUBEL, t. I, p. 342.

Liste des évêques de Mende, évêché de Mende.

H. MILLET, P. DESPORTES, *Fasti ecclesiae Gallicanae. I – Diocèse d'Amiens*, (AM807), p. 145.

E. PLAGNARD, *Documents sur l'histoire de Serverette*, p. 66-72.

V. TABBAGH, *Fasti ecclesiae Gallicanae. I – Diocèse de Rouen*, (RO122), p. 241

**Ranulphe de Pérusse
(décembre 1426-avril 1441)**

1 - Natif du diocèse de Limoges, Ranulphe *de Peyrussia* est le fils d'Arnoul de Pérusse, chevalier, seigneur des Cars et de Saint-Bonnet, et de Souveraine de Pompadour. Son père, grand-maréchal de l'armée du pape, fut chargé de garder et de réparer les murs d'Avignon par Innocent VI en 1359 et il avait testé en 1367. Sa mère est la nièce de Jean, chanoine de Paris et abbé de Grand-Selve, et la sœur de Geoffroy de Pompadour, évêque de Carcassonne mort en 1445. Il est lui-même le frère de Geoffroy, évêque de Limoges en 1402 et de Saintes en 1411, l'oncle de Jean de Pérusse, chanoine de Limoges, doyen de Saint-Yrieix, puis évêque de Sées de 1436 à 1454, le cousin germain d'Hélie de Pompadour, évêque de Viviers mort en 1477, et le cousin du deuxième au troisième degré de Geoffroy de Pompadour, archidiacre de Mende en 1448-1465 (253) et futur évêque d'Angoulême.

Sa succession revient à ses neveux, Antoine de Pérusse, damoiseau, et Gautier de Pérusse, seigneur des Cars et de Saint-Marc.

3 - Conseiller clerc au parlement de Paris de 1400 à 1406, il est élu évêque de Limoges le 12 novembre 1412. Toutefois le pape Jean XXIII lui oppose Pierre d'Ailly qui est nommé évêque le 21 décembre. Pierre renonce à ses droits et le pape le remplace par Nicolas Viaud le 7 août 1413. A la suite de la destitution de Jean XXIII, Nicolas Viaud ayant renoncé à ce siège, Martin V y nomme Hugues de Roffignac le 16 mars 1418. Entre-temps, le 25 juin 1414, Ranulphe avait été élu une seconde fois par le chapitre de Limoges et, soutenu par le roi, il résiste continuellement aux candidats successifs, entrant même en guerre contre Hugues et s'emparant d'un fief des frères de ce dernier. A la suite du déplacement de plusieurs ambassades royales députées auprès de Martin V, celui-ci consent à régler le problème en transférant Ranulphe à la tête de l'évêché de Mende, et Roffignac à Rieux. Toutefois, Ranulphe s'engage à verser une pension de cinq cents moutons or à Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui s'est alors entremis auprès du pape.

4 - Ranulphe est pourvu du diocèse de Mende le 11 décembre 1426. Il arrive à Mende dès le 26 janvier 1427.

Avant que Ranulphe n'apparaisse en Gévaudan, les forteresses épiscopales du diocèse de Mende avaient été confiées à la garde de l'archevêque Regnault de Chartres, qui s'était entremis auprès du pape afin de régler le conflit limousin.

Le 2 février 1427, sur la requête de Pierre Pelhicier et Guillaume Cobe, syndics de Mende, Ranulphe prête serment de respecter les franchises de la ville et de ses habitants, en présence de Jean Brunel, chanoine du Puy, et de Raymond Bonot (67), official du Puy. Le 12 février, il lève un subside sur le clergé du diocèse qui se réunit en une assemblée générale afin d'en délibérer. Le 21 novembre, il

consent à l'érection de la collégiale de Marvejols, décidée en 1310 par l'évêque Guillaume Durand (129) et confirmée par le pape Martin V en 1424, mais il est dit que la collation au capistolat qui appartenait au prieur de Sainte-Enimie reviendra à l'évêque de Béziers, après présentation par le prieur, afin de convaincre plus facilement cet évêque de l'union de l'église de Causses-et-Veyran (diocèse de Béziers). Toutefois Ranulphe retient qu'en cas de refus de l'évêque de Béziers, le droit de confirmation appartiendra aux évêques de Mende, tant il est grave qu'un évêque étranger ait une pareille prééminence. Le 18 mai 1428, il octroie des lettres de rémission à Pierre Cobe, jeune clerc et fils du susdit Guillaume, qui a tué un autre clerc. Le 2 mars 1429, il donne plein pouvoir à Denis Boniot, son secrétaire et trésorier (66), afin qu'il accorde des lods en son nom.

En 1435, il est en procès devant le parlement de Toulouse contre Regnault de Chartres auquel il conteste le paiement de la rente de cinq cents moutons or fixée pour son intervention auprès du pape en 1426. A Mende, le 27 septembre 1436, Louis de Taulignan, seigneur de Barre, passe un accord avec Jean de Pérusse, évêque de Sées, agissant au nom de son frère, Audoin de Pérusse, seigneur de Coussières, sous l'arbitrage de Bernard Picon, official de Mende (249), et de Bartholomé La Vernède, à propos de l'office de bailli de la cour commune du Gévaudan, que les deux parties se disputaient et auquel Louis renonce, donnant quittance de tous ses droits à Audoin. Toutefois, ce dernier ne semble guère avoir profité de ce poste, puisqu'en 1438 Guillaume de Breson dirige le bailliage. Avec le bailli de la cour commune du Gévaudan, Ranulphe délivre des commissions à Pierre Atger et le charge d'ordonner aux hommes de Serverette d'élever une nouvelle enceinte autour de leur ville pour la fin de septembre 1440.

6 - Lors de la peste de 1435, Ranulphe demande un délai afin de se rendre au concile de Bâle.

8 - Ses deux neveux et héritiers donnent procuration à Bertrand de Leur, du diocèse de Limoges, qui se présente à Mende le 18 juillet 1441 et qui solde quarante moutons or pour la chape de procession due par l'évêque à l'occasion de sa réception et que Ranulphe n'avait pas payée, ainsi que quarante autres moutons or légués par Ranulphe, et cent moutons or afin de fonder un obit perpétuel en la cathédrale.

9 - Ranulphe meurt en Limousin entre le 26 avril et le 16 mai 1441.

11 - Armes des Pérusse : *De gueules au pal vairé.*

12 - AD 48, 3^E. 5045, f° 50 ; G. 1388, f° 17 v°, 50 ; 1395, f° 128 v°, 130 v° ; 1396, f° 40v ; 1397, f° 5 v°, 7 ; G. 943.

F. ANDRE, *Histoire du monastère et prieuré de Sainte-Enimie*, p. 47.

«Document nouveau sur le schisme limousin du XV^e siècle», dans *Bulletin archéologique de Brive*, t. 34, 1912, p. 45-60.

EUBEL, t. II, p. 192.

E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 188.

LA CHENAYE-DESBOIS, t. VII, 1865, p. 314, t. XVI, 1870, p. 55.

Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 79, 392, 401, 430.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 49.

240

Aldebert (IV) de Peyre (juin 1441- † 28 août 1443)

1 - *Aldebertus de Petra* est le fils d'Aldebert, dit Astorg XIII, baron de Peyre (239), et d'Isabeau d'Agout, fille de Raymond, Baron de Tretz et de Forcalquier, dotée de neuf mille livres tournois, mariés après 1382. Il est le petit-neveu du prévôt Aldebert (238), et l'arrière-petit-neveu du chanoine Aldebert (237), ainsi que le descendant du frère de l'évêque Guillaume de Peyre (244). Son père, Aldebert, fils d'Astorg XI et de Guillaumette, dite Flandine, fille du comtor d'Apchon, avait d'abord fait carrière dans l'Église de Mende comme archidiacre, avant de résigner sa prébende et sa dignité pour succéder à Astorg XII, mort sans postérité, vers 1382. Astorg XIII teste le 21 juillet 1407 en laissant quatre enfants, Aldebert, Gaillarde, femme de Bertrand de Lévis, seigneur de Florensac, Dauphine, et Astorg XIV, qui sera le père du protonotaire Aldebert (241).

En 1303, en testant, un de ses parents, Aldebert de Peyre, évêque de Viviers (236), fils d'Astorg VII, baron de Peyre, et arrière-petit-neveu de l'évêque Guillaume de Peyre, avait édicté la coutume selon laquelle le second des Peyre serait voué à l'Église et prénommé Aldebert, pratique déjà observée avant cette date. Il avait surtout décrété que le fief de Marchastel et ses nombreuses dépendances, dans la terre de Peyre, à Rieutort, Thoras et Mende, reviendraient toujours en apanage aux Aldebert. Cet acte est le fondement de la magnifique dotation dont les cadets de Peyre bénéficieront jusqu'au seizième siècle.

Notre futur évêque de Mende est baron de Marchastel et d'un tiers de la baronnie de Thoras de 1396 à 1441. Mineur, il est sous l'administration de son père et légitime administrateur, qui accorde un lods le 18 août 1396 et cède un moulin en emphytéose en 1413.

Le 18 septembre 1443, son frère et héritier universel, Astorg XIV, baron de Peyre, qui conservait encore la garde des châteaux et des forteresses épiscopales accepte de les restituer.

3 - Devenu chanoine de Mende, Aldebert sollicite un surplus de chorier de la cathédrale pour Guillaume Tuzet, curé d'Antrenas, en la terre de Peyre, le 23 août 1418. Trois ans plus tard, en 1421, il est archidiacre de la cathédrale. Le

9 janvier de cette année, comme vicaire général de l'évêque Jean de Corbie, il reçoit la présentation à l'église de Lachamp faite par le chapitre en faveur de Guillaume de Recoules. En février 1429, il autorise les baillis des prêtres et clercs de Mende à recevoir un hommage féodal pour une maison sise au pan de Claustre (Mende). Avec les autres membres du chapitre, il nomme des procureurs le 11 janvier 1441. Cette année-là, il est protonotaire apostolique.

- 4 - L'évêché est vacant dès le 16 mai 1441. Aldebert est élu évêque par le chapitre de Mende lorsque, le 3 juin 1441, sept chanoines chargent des procureurs, parmi lesquels figurent les chanoines Palamides de Carret (80), Pierre Atger (28), et Antoine Marron (191), d'obtenir du pape Eugène la confirmation de son élection. Cette dernière est accordée le 23 août. Aldebert résigne alors en cour de Rome son archidiaconat dont la collation est accordée à Nicolas de Brancas (73), qui en prend possession par le truchement de son procureur, maître Bertrand de Peronet, au château de Thoras, le 5 octobre.
- 9 - Sans doute âgé de 53 à 58 ans, il meurt le vendredi 23 août 1443, à midi, au château de Chanac et il est immédiatement inhumé en l'église Saint-Jean de cette paroisse car il est peu commode de le ramener à Mende.

11 - Armes des Peyre : *D'azur à l'aigle éployée de sable.*

12 - AD 48, 3^E. 1708, f° 13 v° ; G. 1372, f° 82 v° ; 1373, f° 61 ; 1375, f° 56 ; 1384, f° 55 ; 1388/138, 1394, f° 105 v° ; 1397, f° 5 v°, 12 v°, 13 v°, 74, 86 v° ; 1401, f° 24 v° et couverture.

EUBEL, t. II, p. 192.

B. PRUNIERES, « L'ancienne baronnie de Peyre », dans *Bulletin... de la Lozère*, p. 239.

R. ROHMER, « Le château de la Baume et ses archives », dans *Archives gévaudanaïses*, t. III, p. 295.

176

Guy de La Panouze, dit de Loupiac (septembre 1443-janvier 1468)

- 1 - Noble *Gui (Guidonus, Guinotus) de Panusia, dictus de Lopiaco*, fils de Jean I^{er}, seigneur de Loupiac (1397-1419), sénéchal de Carcassonne (1413), et de Lombarde Hérailh, est le frère de Raymond (180) et de Georges (175) qui seront ses vicaires généraux, d'Amalric, qui sera son bailli en 1466, et de Jean II qui sera sénéchal de Rouergue en 1428 et 1442. Il est l'oncle d'Antoine de La Panouze (174) qui lui succédera sur le siège de saint Privat et qui héritera de lui.

2 - Il étudie à l'université d'Avignon et à celle de Montpellier et obtient sa licence ès lois et son baccalauréat en décret avant 1428.

3 - Chanoine de Rodez, il est vicaire général de Guillaume de La Tour, évêque de Rodez, lorsqu'il procède à la présentation à la cure de Saint-Hilaire le 24 mai 1436, et le demeure en septembre 1443. Il est prêtre et archidiacre de Conques, en l'église de Rodez, en septembre 1443.

4 - Le 26 août 1443, le chapitre de Mende, informé du décès de l'évêque Aldebert, décrète que les élections épiscopales auront lieu le 5 septembre et il envoie des convocations aux chanoines absents. Toutefois, les élections sont repoussées au 8 et le chapitre élit Gui de La Panouze à l'unanimité, sur recommandation du pape, en considérant que l'église de Mende a besoin d'un tel homme pour lui rendre ses droits et libertés et pour éviter que les forteresses du pays ne soient entre les mains d'un étranger. La collation est immédiatement réalisée, en son absence, et Jean, abbé de Bonneval, présent à Mende, en assure la publication. Ensuite, Guilhabert de Cénaret, prévôt, Palamides de Carret et Bernard Robin senior, tous trois chanoines de Mende, se rendent à Rodez, où ils arrivent le 14 septembre, pour lui demander son approbation. Gui ne donne sa réponse que le 16, après avoir demandé conseil à ses familiers et aux membres du chapitre de Rodez, en présence d'Hugon Girard, docteur ès lois et archidiacre mage, Pierre Coqural, bachelier en décret et chantre, Bernard Garnier, sacriste, Galhard de Burgo et Pierre d'Estaing, chanoines de Rodez.

La confirmation de l'élection par le pape tarde puisqu'elle ne survient que le 20 novembre. Entre-temps, Guilhabert de Cénaret (88), prévôt de la cathédrale et vicaire général de l'évêché, toujours considéré comme vacant en octobre, continue à administrer le diocèse, ne semblant pas vouloir le transmettre à Gui dont il sera ensuite un adversaire tenace.

L'entrée de Gui dans la ville est spectaculaire et assez révélatrice de son caractère. Un document des archives du parlement de Toulouse rapporte qu'il serait entré à Mende à la tête de mille chevaliers, parmi lesquels figurent le vicomte de Lomagne, le bâtard d'Armagnac, le seigneur de Loupiac et le routier Salazart. Le chiffre est sans doute exagéré puisque la ville de Mende compte près de trois mille habitants seulement et l'on se demande comment une telle assemblée, sans compter les suites, aurait pu s'y installer, mais il exprime le souvenir d'une fracassante cérémonie. Peu après, le 20 avril 1444, Gui aurait été transféré à Castres, le diocèse de Mende étant alors confié à l'administration de Regnault, cardinal et archevêque de Reims, mais cette translation est annulée et Gui demeure à Mende.

5 - Le 5 juillet 1444, Gui maintient comme official de Mende Jean de Strade, qui tenait cet office depuis le début de la vacance du siège épiscopal. La même année, bien que Gui n'ait toujours pas prêté serment de fidélité au roi, Charles VII l'autorise à jouir des fruits de l'évêché.

Devenu comte du Gévaudan, au nom du siège de saint Privat, Gui traite le diocèse comme un fief familial, remplace l'ancien vicaire général, Guilhabert de

Cénaret, par son frère, Georges de La Panouze, qui reste en place de 1444 à 1448 pour être remplacé par leur autre frère, Raymond, de 1448 à 1465, puis par leur neveu, Antoine. Il place sa famille et ses clients partout où cela lui est possible, dans le chapitre, à la tête des cures et prieurés, et fait obstacle à la plupart des Gabalitains accoutumés à s'occuper de leur patrie. L'un des exemples de cette exclusion est illustré par Privat Valdin, petit-neveu du Pons qui avait servi l'évêque Ranulphe de Pérusse. Privat, formé à l'université de Montpellier et parent de chanoines de Mende, se présente au château de Balsièges, demande un bénéfice en la cathédrale et se heurte au refus du procureur de Gui, puis de Gui lui-même, à six reprises, de février à juillet 1451. Gui recrute de nombreux ecclésiastiques qui le servent et qui font carrière dans son sillage, tels Jean de Strade et Guillaume Malros, ses officiaux successifs, Mathieu Bosquet, son chancelier, Benoît Rotger, son trésorier, et bien d'autres dont la plupart sont des Rouergats.

Par le truchement de son frère et vicaire, Georges, il fait appel devant Jacques Poget, doyen de Marvejols et commissaire de l'official de Bourges, le 18 janvier 1448. En son château de Balsièges, le 4 février, il est informé par Jean Alamand que ce dernier cesse d'être le procureur de Guillaume d'Estampes, archidiacre de Mende. En 1452, il autorise les Mendois à affecter les revenus d'un impôt sur les vins à la réparation des fortifications de la ville, mais il en exempte les religieux et son médecin, Guillaume Cayrel, ancien médecin de Ranulphe de Pérusse. Le 25 décembre 1455, il proroge un compromis passé avec le chapitre. Le 4 février 1457, il favorise et obtient l'élection d'un fils d'aubergiste, Etienne Boyer (71), à la stalle laissée vacante par Jean Denise, alors que le prévôt Guilhabert de Cénaret présente son propre neveu, Astorg de Cénaret (85), et que le chanoine Guillaume Martin présente également son neveu, Jean Martin (194). Une dizaine d'années auparavant c'est Guilhabert qui s'était opposé à l'entrée du neveu de Gui, Antoine de la Panouze, dans le chapitre de Mende.

Il accorde la collation de la cure de Champelade à maître Anthoine Rocherousse, en juin 1463, et celle de Sainte-Thècle de Rocles à Michel Clément, le 30 août 1465. En 1466, il fonde en la cathédrale la chapelle de l'Annonciation, constituée de deux chapellenies dont la collation est donnée à ses serviteurs Jean Martin Branga et Benoît Rotger le 18 février 1467. Sous son épiscopat, à partir de 1452, est lancé le chantier tendant à achever l'édification de la cathédrale, commencée sous Urbain V. Gui en consacre le grand autel le 2 août 1467. Avec l'accord de François Alamand (7) et d'Etienne Boyer, baillis du chapitre, il passe un nouvel accord avec Guillaume Papihlon, verrier de Saint-Esprit, pour la confection des vitraux du chœur le 5 janvier 1468.

- 7 - Assez âgé, Gui songe à sa succession à la tête de l'évêché. Au sein du chapitre, son vieil adversaire, le prévôt Guilhabert de Cénaret, est mort en 1461, mais il a été remplacé à ce poste par cet Astorg de Cénaret auquel Gui avait opposé Etienne Boyer. Astorg présente donc un danger, fils et frère de barons du pays, puissant, estimé par plusieurs de ses confrères, il peut se faire élire évêque. Fin

janvier ou début février 1468, Gui décide donc de résigner son évêché entre les mains du pape afin de le transmettre à son neveu Antoine. Le roi demande vainement au chapitre de refuser cette résignation et Antoine prend possession du diocèse, par le truchement de ses procureurs, le 11 février. En compensation, Gui obtient le titre d'archevêque titulaire de Damas. Il avait souvent séjourné au château épiscopal de Balsièges, mais c'est en celui de Chanac, un peu plus en aval sur le Lot, qu'il élit domicile. Impuissant, il assistera à la révolte des Mendois, soutenus par le roi, soulevés contre Antoine. Il devra se réfugier dans la cathédrale de Mende alors que le bailli de la cour commune du Gévaudan, Robert de Grandmont, fidèle officier du roi tente de s'emparer de lui. Il devra ensuite fuir le château de Chanac, pris par les partisans du roi qui a fait saisir tout le temporel de l'évêché, en 1469-1470. Il y reviendra toutefois puisque, dans sa chambre, le 28 février 1471, il assiste à une donation que son neveu fait en faveur de la chapelle de l'annonciation.

9 - Gui meurt le 21 avril 1471 et il est inhumé en l'église de Chanac, après quoi son neveu et héritier universel ordonne qu'un service soit fait en la cathédrale le 27.

11 - Armes des La Panouze : *D'argent à six cotices de gueules*. Toutefois ces armes devraient sans doute être lues *A trois bandes bordées*, au lieu des six cotices (voir la notice de l'évêque Antoine).

12 - AD 48, E.576 ; 3^E. 2884, f° 228 ; 2892, f° 108 ; G. 40, G. 1397, f° 71-74 ; 1399, f° 61 v°, 128 ; 1400, f° 10, 29, 32 v° ; 1401, f° 31 v° ; 1402, f° 161 v° ; 1403, f° 74 v° ; 1409, f° 66 v° ; 1410, f° 107 ; 1412, f° 183 ; 1416, f° 130 v° ; 1417, f° 23, 44, 66, 72 v°, 95, 107, 151 ; 1423, f° 110, 110 v° ; 1426, f° 53 v°, 160 v°.

J. BARBOT, « Recherches sur les anciennes fortifications de la ville de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 15.

J. BARBOT, « Chanac, chef-lieu de canton du département de la Lozère », dans *Archives gévaudanaises*, t. II, p. 244.

EUBEL, t. II, p. 192.

M. de FRAMOND, *Sceaux rouergats du Moyen Age*, Rodez, p. 400.

J.L. GAZZANIGA, *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-1461)*, p. 58, 136, 154.

Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », dans *Bulletin du CER de Mende*, p. 21-22.

Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 448, 522, 560.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 107, 110.

C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, p. XXX.

C. POREE, « La construction de la cathédrale de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 179-180.

174

Antoine de La Panouze, dit de Loupiac
(11 février 1468- † 28 juin 1473)

1 - Noble *Antonius de Panusia, dictus de Lopiaco*, est le fils de Jean II de La Panouze, seigneur de Loupiac, capitaine de Cabrières en 1421-1436, sénéchal de Rouergue en 1428 et 1442, et chambellan du roi en 1436, et de Marguerite de Dienne. Il est le neveu et l'héritier universel de son prédécesseur, l'évêque Gui de La Panouze, et le frère de Pierre, prieur de Gabriac puis de Pruines, de Jean III, chanoine de Mende et protonotaire apostolique (178), et de Philippe, seigneur de Loupiac et sénéchal de Rodez en 1462, marié à Bourguine de Peyre, dame en partie de Servières en Gévaudan. Il est également l'oncle de Pierre, prieur d'Inos (1473-1494), et des chanoines Gui II (177) et Jean V (179). Il a trois sœurs mariées, l'une à Jean de Morlhon, l'autre à Jean de Prévinquières et la dernière à Bernard de Pauliac.

Sa succession et, par conséquent, celle de son oncle Guy, échoient à son frère, Philippe, seigneur de Loupiac.

2 - Antoine est bachelier en droit canon en septembre 1454, licencié dans ce même droit en septembre 1463, puis dans les deux droits en décembre 1466.

3 - Son oncle, l'évêque Gui, et une partie des chanoines de Mende le nomment à la prébende laissée vacante par le décès de Guillaume Monbel (215) et le reçoivent le 28 octobre. Toutefois, le 21 décembre, le prévôt Guilhabert de Cénaret (88) et une autre partie du chapitre reçoivent Jean Barton, conseiller au parlement de Paris et candidat du roi. Antoine est maintenu par Gui, qui refuse de reconnaître Barton, lui-même reçu une seconde fois par le chapitre en septembre 1449. Un procès est alors ouvert devant le parlement de Toulouse, de février à septembre 1449, mais Gui attendra la mort de Georges de La Panouze (175) et la vacance d'une nouvelle prébende, pour accepter l'élection de Barton.

Avec les autres membres du chapitre, Antoine nomme des procureurs pour les représenter devant le parlement de Toulouse, en mai 1453, et il charge les carriers Pons Gaspard et Jean Durand d'achever la cathédrale en décembre 1453. En septembre 1454, devenu prieur de Sainte-Colombe, il requiert son oncle, Gui, de conférer la collation de la cure de Sainte-Colombe à Pierre Ribayroles. Peu après, en mai 1456, il est en procès devant le parlement de Toulouse au sujet du prieuré d'Aumont que son oncle lui a conféré contre l'avis du précédent prieur qui l'avait résigné en faveur d'un tiers. Le 4 février 1457, avec Gui, évêque de Mende, et en présence de son autre oncle, Raymond, prieur de Galhac, et de son frère, Philippe, seigneur de Loupiac, il participe à l'élection d'Etienne Boyer comme chanoine de Mende (71). Il assiste aux fiançailles du riche Mendois Jean Valdín et de noble Mirande Puel, en novembre. Il est chanoine et chantre de Rodez dès décembre 1457 et il le demeure jusqu'en février 1467, peut-être même

jusqu'en 1468. En décembre 1457, il est nommé procureur par son frère, Jean, en compagnie de leur oncle, Raymond, de leur parent, Antoine de Morlhon, prieur de Serverette, de Guillaume Malros (189), et de plusieurs autres.

Avec d'autres chanoines de Mende, au nom du chapitre, il désigne des procureurs auprès du parlement de Toulouse, le 30 mai 1458. Puis il s'oblige envers Jean Dumond, marchand de Mende, pour une somme de quarante-huit moutons or, due pour un retable de la Vierge Marie, clos, sous forme de tryptique, présentant l'Annonciation, la Nativité et la Circoncision de Jésus Christ, le 11 décembre suivant. Il reçoit une requête de Jean Alamand (9) qui leur demande de ratifier la collation d'un surplis de chorier en faveur de Garin de Castanet, en septembre 1463. Ce même mois, avec Pierre Prévost, chanoine de Rodez, il est chargé par Jacques Alexi, prieur de Saint-Pierre d'Altier et serviteur de son oncle Gui, de présenter à l'évêque de Rodez Guillaume de Cruce à la cure d'Altier. Il favorise l'élection de son frère, Jean, comme chanoine de Mende, contre Denis de Bar, conseiller de Louis XI, le 23 décembre 1463. Il est créé vicaire général au temporel et au spirituel par son oncle, Gui, le 25 août 1464. Au château de Balsièges, en août 1465, il assiste à la collation par Gui du prieuré de Rocles en faveur de Michel Clément. Son frère, Pierre, prieur de Gabriac, lui demande de le défendre dans un procès contre Charles de Beaufort, qui revendique ce prieuré en décembre.

En qualité de bailli du chapitre de Mende, Antoine accorde un lods en septembre 1466. Avec les autres bénéficiers et prébendiers, le 16 décembre, il donne procuration à Saupin de Casanova, docteur dans les deux droits, Pierre Tussot, bachelier dans les deux droits, chanoines de Saint-Didier d'Avignon, et à d'autres. Le même mois, au nom de son frère et de sa belle-sœur, Philippe et Bourguine, il obtient des bénéficiers de la cathédrale le droit de racheter des cens contre deux cent soixante écus. Avec les autres chanoines, le 6 février 1467, il reçoit et accepte les statuts de la confrérie fondée en la cathédrale et réservée aux bénéficiers de celle-ci, en l'honneur de saint Véran, autrefois chorier de l'Église de Mende avant de devenir évêque de Cavaillon. Comme vicaire de son oncle, il accorde des lods après les ventes par son frère, Philippe, de cens valant deux cent soixante écus et sept cent vingt écus et dix livres tournois, le 10. Il abandonne le prieuré de Servières à son neveu, Pierre de La Panouze, qui résigne en sa faveur celui d'Albaret-le-Comtal le 12.

- 4 - Contrairement à ce qu'affirme Eubel, il semble peu probable qu'Antoine ait été nommé évêque de Mende par le pape le 20 novembre 1467, puisque Gui de la Panouze occupe encore ce siège épiscopal le 5 janvier 1468. Toujours est-il qu'à la suite de la résignation faite par Gui, Antoine reçoit physiquement l'évêché le 21 février 1468, après que ses procureurs en ont pris possession le 11. Il se livre alors à une fracassante entrée dans la ville de Mende en clamant son attachement au comte d'Armagnac, alors en conflit avec Louis XI, et en marquant nettement son hostilité à l'égard du roi. Il est vrai que ce dernier avait personnellement et

vainement fait pression sur le chapitre afin que ce dernier refuse la promotion d'Antoine à la tête du diocèse.

- 5 – Prétextant être malade, Antoine tarde à rendre hommage à Louis XI, qui fait alors saisir ses biens, en juillet 1468, par Robert de Grandmont, bailli de la cour commune du Gévaudan et ancien compagnon d'armes du roi lorsque celui-ci n'était que dauphin. Robert arrête les officiers de l'évêque et tente même de s'emparer de son oncle, l'archevêque de Damas, qui se réfugie dans la cathédrale. Antoine se soumet et prête serment de fidélité à la suite de quoi Jean du Vergier, président au parlement de Languedoc, fait lever la saisie. Les Mendois, lassés après les vingt-cinq années de pouvoir abusif de Gui de La Panouze, profitent de l'erreur d'Antoine et se révoltent au bout de quelques mois, en 1469, alors que le roi fait de nouveau saisir les biens d'Antoine. Ils reçoivent le renfort de Jean Lansot, secrétaire et commissaire du roi, qui arrive à Mende dès octobre 1469. Ils sont également soutenus par Robert de Grandmont et ils obtiennent l'érection du syndicat en consulat en décembre. Le palais épiscopal est saccagé et Antoine doit fuir. Ses officiers sont molestés et jetés en prison.

Antoine ne cède pas et adresse un pourvoi devant Lansot, le 25 octobre 1469, en dénonçant les oppressions que ses parents, serviteurs et lui-même ont subies, et contre des lettres royales obtenues par François Atger, panetier du roi issu de la bourgeoisie mendoise. Il fait interjeter appel devant le bailli Grandmont, le 5 novembre, le 20 décembre 1469 et le 17 décembre 1470. Antoine n'a donc pas plié devant les Mendois, il a maintenu les anciens officiers de son oncle en place, tels le bailli Jean Montanhac, l'official Guillaume Malros (189) et le trésorier Benoît Rotger. Par des lettres royales délivrées à Amboise le 5 juin 1470, il obtient la restitution de ses biens ainsi que de ceux de son frère, Philippe, de leur parent, Garin de Montpeyroux, et de leurs familiers. Il adopte la même politique népotique que son oncle en confiant le vicariat général de l'évêché à son parent, Guyot de Montpeyroux. Il temporise un peu, sous la contrainte, et indemnise ses plus farouches ennemis et créanciers, tel François Atger qui lui délivre quittance de cent écus le 12 juin 1471 et de trois cents écus le 7 octobre. Comme héritier de son oncle, Gui, et en compagnie de ses frères, Philippe et Jean, de son bailli, Montanhac, de son official, Malros, et du bourgeois Pierre Monbel, son partisan, il désintéresse Astorg de Cénaret, prévôt de la cathédrale et conseiller du roi (85), qui leur donne quittance, le 27 juillet. Mais ses ennemis persévèrent et Lansot demande à Grandmont de mettre à exécution les lettres de Louis XI contre Antoine, ses parents, officiers et serviteurs. Alors, le 4 octobre, Jean Montanhac, fils du bailli homonyme, Jean Monbel, Garin Dumond, maîtres François Cayrel et Guillaume Clapier, tous serviteurs d'Antoine, déclarent qu'ils font appel au Grand Conseil et le signifient à Grandmont. Le 22, Guillaume Malros et Benoît Rotger échangent des quittances avec Jean de Léatge, sergent royal, et Pierre de Peyre, chaussetier, qui avaient levé les péages et leudes de Mende sur mandat du roi qui leur avait confié la garde des biens épiscopaux.

Antoine se rend auprès du roi, à Paris où il séjourne, avec ses frères, d'avril à juin 1472, afin de défendre ses intérêts face aux Mendois. Pendant son absence, le 27 avril, son official refuse d'accorder la collation au rectorat d'Arcomie en expliquant qu'il n'a pas la qualité de vicaire et ne peut donc le faire. Antoine rentre en Gévaudan et, le 31 août 1472, depuis son château de Chanac, il autorise le chapitre à reconstruire l'oratoire de Saint-Ferréol, sur le Truc de Fortunio, à Châteauneuf-de-Randon, alors que de nombreux miracles s'y sont produits depuis sept ans, et plus spécialement depuis 1470, telle la guérison d'un lépreux. Le phénomène est si remarquable que près de mille pèlerins se présentent certains jours de fêtes. La demande est faite en présence de Gui II de La Panouze (177) et de plusieurs serviteurs d'Antoine, par Jean Alamand, bailli du chapitre et membre du parti consulaire. Il est donc permis de penser que le chapitre joue ainsi sur l'émotion et la piété populaire afin de réconcilier les Gabalitains et l'évêque, mais ce dernier restera tout aussi intransigeant jusqu'à sa mort.

6 – A sa mort, il est conservateur des privilèges de l'ordre de Cîteaux.

9 - Antoine décède le 28 juin 1473. Il est inhumé dans la cathédrale, mais il ne subsiste rien de son tombeau. Ses restes se trouvent dans le caveau, ou crypte, des évêques.

11 - Armes des La Panouze : selon les armoriaux actuels : *D'argent à six cotices de gueules*. Plusieurs sceaux de son père sont conservés. L'un, de 1421, présente un *écu à trois bandes bordées, résillées ; penché, timbré d'un heaume de profil cimé d'une tête de loup ; supporté à gauche par un chien colleté, à droite par un griffon*. Deux autres, de 1428 et 1435, offrent un *écu à six cotices (ou à trois bandes bordées) ; penché, timbré d'un heaume de profil cimé d'une tête de loup ; supporté à gauche par un loup, à droite par un griffon*. Un dernier, de 1436, est un *écu à six cotices (ou à trois bandes bordées) ; supporté par un loup et un bélier affrontés*. Enfin, son oncle, Amalric de La Panouze, dit de Loupiac, qui sera bailli de Mende pour Gui de La Panouze en 1466, laisse un sceau de 1436 ainsi décrit *écu à six cotices, au lambel brochant ; penché d'un heaume de profil, cimé d'une tête de loup (?) ; supporté à gauche par un loup (?), à droite par un griffon*. Toutefois, Martin de Framond a pu lire *trois bandes bordées* au lieu des cotices. D'ailleurs, la pierre tombale d'Hélion de la Panouze, chanoine de Mende et petit-neveu de l'évêque Antoine, décédé en 1531, aujourd'hui conservée à l'intérieur de la cathédrale de Mende, dressée sur un mur, près du grand portail, présente clairement trois bandes bordées à la place des six cotices.

12 - AD 48, 3^E. 1089, f° 1, 2 v°, 4, 17 v° ; 2666, f° 22 ; 2885, f° 4, 137 ; 2889, f° 161 v° ; 2894, f° 34, 64 v°, 121 ; 2895, f° 10 v° ; G. 39, 1132, G. 1083, f° 169, 1085, f° 28, 1396, f° 34 v°, 196 ; 1398, f° 122 ; 1400, f° 1 v°, 32 v° ; 1410, f° 107 ; 1415, f° 50 v° ; 1417, f° 77 v°, 92 ; 1418, f° 29 v°, 30 v°, 111 v°, 174 v°, 186, 214, 312 ; 1420, f° 213 v°, 215 ; 1422, f° 33, 54 v° ; 57 v° ; 1423, f° 85 ; 1426, f° 196 v° ; 1427, f° 49 v°, 53.

- M. de BARRAU, *Documens historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes*, t. II, p. 181.
- L. COSTECALDE, « Monographie de la cathédrale de Mende », publications indépendantes, dans *Chroniques et mélanges*, t. III, 1920, p. 39.
- EUBEL, t. II, p. 192.
- E. FAGES, « Les coseigneurs de Serverette », dans *Archives gévaudanaises*, t. I, p. 201-205.
- M. de FRAMOND, *Sceaux rouergats du Moyen Age*, p. 191-192.
- J.L. GAZZANIGA, *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-1461)*, p. 137, 204, 269.
- Ph. MAURICE, « L'échec de la première maison des seigneurs de Cénaret », p. 9-23.
- Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 448, 522, 560.
- Ph. MAURICE, « Les statuts de la confrérie Saint-Véran de Mende (1467) », dans *Bulletin du CER de Mende*, p. 38-46.
- G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 14.
- C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*.

269

Pietro Riario
(3 novembre 1473- † 4 janvier 1474)

- 1 - Fils de Paolo Riario et de Bianca della Rovere, il est le neveu de Sixte IV, auquel il doit sa bonne fortune, et le cousin de Julien della Rovere.
- 3 - Franciscain âgé de vingt-cinq ans, Pierre est nommé cardinal le 15 décembre 1471, peu après l'élection de son oncle comme pape. Il reçoit l'évêché de Florence en 1473, puis le patriarcat de Constantinople, les évêchés de Spalato, Séville et Valence.
- 4 - Après la mort d'Antoine de La Panouze, le diocèse de Mende demeure vacant pendant quatre mois, confié aux chanoines François Alamand (7) et Jean Guillaume, dit de Clermont (159). Pierre reçoit alors l'évêché le 3 novembre 1473 mais il tarde à en prendre possession. Son procureur, Accursius de Peyre se présente à Mende pour le faire le 15 janvier 1474, mais Pierre vient de décéder, le 5 janvier, après avoir contracté une violente fièvre en décembre.
- 12 - EUBEL, t. II, p. 192.
- I. CLOULAS, *Jules II*, p. 16, 18, 20, 22, 24, 25, 48, 51.

234

Jean de Petit, dit Petit-Dé
(20 mars 1474- † 7 mai 1478)

- 3 - Le 16 janvier 1471, Louis XI le nomme lieutenant général du Languedoc en l'absence de Jean II, duc de Bourbon, qui en est le gouverneur. Il est doyen de Clermont et conseiller du duc de Bourbon en 1474.
 - 4 - Il est recommandé au chapitre de Mende et élu évêque, le 10 mars 1474, trois mois après la mort du cardinal évêque Pierre Riario.
 - 5 - Jean désigne comme vicaire général l'un de ses proches de la cathédrale de Clermont, Pierre Donet, archidiaque *cussiaci* en cette église (124).
Il hérite du conflit ayant opposé l'évêque Antoine de La Panouze aux Mendois et il profite du crédit que lui accorde le roi afin d'obtenir des lettres patentes réduisant les privilèges des consuls de Mende en janvier 1475. En février, il est même autorisé à poursuivre, devant le parlement de Toulouse, les démarches tendant à supprimer le consulat. Depuis Senlis, le 21 octobre 1475, il accorde la collation du prieuré de Vabres, en Gévaudan, à Antoine Basset.
Alors qu'il ne réside pas en Gévaudan, les consuls de Mende profitent de son absence et obtiennent du roi de nouveaux privilèges, que Jean Lansot vient mettre à exécution, à Mende, le 2 mai 1477.
 - 9 - Jean Petit-Dé meurt à Annonay le 7 mai 1478.
- 12 - AD 48, G. 1422, f° 96 v°.

F. BUFFIERE, *Biographies lozériennes*, p. 288.

EUBEL, t. II, p. 192.

C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, p. XXXVI-XXXIX.

286

Juliano della Rovere
(3 juillet 1478-27 octobre 1483)

- 1 – Né le 5 décembre 1443 de Raffaello della Rovere et de Teodora Manirola, Julien est le cousin germain de Pierre Riario et le neveu de Sixte IV auquel il doit sa carrière.
- 3 - Julien est un modeste franciscain lorsque son oncle, Francesco della Rovere, est élu pape et prend le nom de Sixte IV. Il est alors nommé évêque de Carpentras, le 16 octobre 1471, et cardinal, le 15 décembre. Il obtient ensuite l'évêché de Lausanne, le 31 janvier 1472, et l'administration des diocèses de Messine et de

Catalane, le 13 janvier 1473. Il reçoit le siège d'Avignon, le 23 mai 1474, en cumul avec celui de Coutances, le 15 juillet 1476. En février 1476, il est envoyé en France comme légat, en remplacement de Charles de Bourbon. Toutefois, si ce dernier est un serviteur de Louis XI, Julien est un partisan du duc de Bourgogne. En mars, au moment où Charles le Téméraire est vaincu par les Suisses à Grandson, Julien arrive en Avignon. L'armée du roi, commandée par Louis et Pierre de Bourbon, marche sur Avignon. Julien s'enfuit mais il fait très vite acte de soumission et de fidélité au roi qu'il rencontre à Lyon, en juin, et les deux hommes se lient d'amitié. En 1478, Sixte IV s'attaque aux Médicis, à Florence. Le roi soutient ces derniers et il entre en conflit avec le pape. La conjuration échoue mais Julien, qui a adopté une politique différente de celle de son oncle, reste en bonne grâce auprès de Louis XI.

- 4 – Le 2 juin 1478, l'évêché de Mende est vacant depuis un mois, lorsque le chapitre élit son nouvel évêque, le chanoine François Alamand (7), contre la volonté d'Astorg de Cénaret, conseiller du roi et chanoine de Mende (85), qui souhaite obtenir les suffrages et qui, sachant qu'il ne le pourra pas, tente d'empêcher l'élection en déclarant que le chapitre doit d'abord demander quel candidat aurait la faveur du roi. La demande d'Astorg rejetée, François Alamand agit immédiatement comme élu de l'Église de Mende, toutefois la situation est confuse puisque, faute de confirmation par le pape, l'évêché est toujours considéré vacant.

Désirant sans doute récompenser Julien della Rovere qui a déjà reçu le diocèse de Viviers, Louis XI exerce alors son influence sur François Alamand qui renonce aux privilèges de son élection en faveur de Julien, confirmé par le pape comme évêque de Mende, le 3 juillet 1478. Toutefois, Julien tarde à se faire consacrer, sans doute du fait des problèmes italiens. Le roi place l'évêché en sa main et il commet Pierre Donet (124) pour le régir, jusqu'en septembre. Cependant, peu après en novembre, Gui II de la Panouze (177) et Jean Alamand (9), frère de François, agissent comme commissaires royaux et vicaires généraux de l'évêché vacant en la main du chapitre. Il est donc clair que Louis XI s'est emparé du temporel en laissant le spirituel au chapitre.

De son côté, Julien se considère déjà comme évêque. Le 1^{er} octobre 1478, il nomme son vicaire général, Georges Menipeni (201), qui ne semble pas encore pouvoir agir à ce titre.

- 5 - A la fin de l'année, le diocèse n'est plus vacant et Julien dépêche ses propres représentants sur place, Pierre Gichard comme official, MeniPeni comme vicaire général. Dans les faits, Julien ne s'intéresse pas aux affaires du Gévaudan, il ne se préoccupe pas du problème, localement essentiel, du pouvoir temporel des évêques sur la ville de Mende remis en question par l'instauration du consulat, en 1469. Il se contente de percevoir ses revenus par l'entremise de ses vicaires généraux associés à Menipeni, Pierre Donet en avril 1479, puis François Alamand par la suite. Il s'en remet à des officiers connus à Mende, les officiaux Jean Martin (194), Jean Sarrat (294), le chancelier Guillaume Castanhier en

DIOCESE DE MENDE

1482, le procureur aux œuvres pies Nicolas Théodoric en 1483. Seul son trésorier, Daudon Semelli, cité en avril 1482, semble venir d'ailleurs. Son attitude est astucieuse puisqu'il contribue à calmer ainsi les passions des Mendois tout en évitant un conflit local qui ne pourrait que le desservir.

7 - Finalement, Julien rétrocède le diocèse de Mende à son cousin, Clément, le 27 octobre 1483, et il continue sa carrière, devenant archevêque de Bologne le 3 novembre 1483, évêque de Lodève en 1488, de Sauve et Verceil en 1499 et 1502, et enfin pape sous le nom de Jules II, de 1503 à 1513.

9 – Julien meurt à Rome le 21 février 1513.

11 - Armes des Rovere : *D'azur au chêne d'or*. Devenu pape, Julien charge ses armes des insignes de la papauté (clés croisées et tiare), et il ajoute deux anges en guise de supports.

12 - AD 48, 3^E. 718, f° 262 v° ; 2667, f° 206 v° ; 2669, f° 13 v° ; 2899, f° 272 v° ; G. 1431, f° 144 v°, 162, 164, 166, 179, 182.

I. CLOULAS, *Jules II*, p. 16, 18, 20, 22, 24, 25, 48, 51.

EUBEL, t. 2, p. 192.

Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 54, 313, 373, 399, 405.

Ph. MAURICE, « François Alamand (env. 1433-1505), protonotaire apostolique, élu de l'Église de Mende et vicaire général de Julien della Rovere », dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 216, janvier-juin 2000, p. 39-54.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 217.

285

Clemente Grosso della Rovere (27 octobre 1483-1504)

1 - Fils d'Antonio Grosso et de Maria Basso della Rovere, Clemente est le cousin germain de son prédécesseur, le futur Jules II, et le frère de Francisco qui lui succédera sur le siège épiscopal de Mende le 16 août 1504.

4 - Son cousin, Juliano della Rovere, lui cède l'évêché de Mende le 27 octobre 1483 et le pape Sixte IV lui donne des lettres de provision allant dans ce sens. Si Julien ne s'est pas préoccupé du Gévaudan, Clemente y arrive deux ans après avoir reçu ce bénéfice. Auparavant, il en avait confié la gestion à son vicaire général, Pons Atger, natif de Mende (29). Clemente couche au château épiscopal de Balsièges, à sept kilomètres en aval de Mende, et il projette d'entrer dans la ville le lendemain, 2 octobre 1485. Il consacre deux mille livres à l'organisation des festivités. Cependant, les consuls redoutant son arrivée, barricadent les portes de

la ville et informent son nouveau vicaire, Bernard de Castanis (82), qu'ils ne le laisseront pénétrer dans la cité qu'à condition qu'il jure de maintenir le consulat. Clemente y consent et prête serment dans la cathédrale, mais il proteste et déclare ne pas renoncer au procès en cours à ce sujet.

- 5 - Une fois dans la place, Clemente exerce toutes sortes de violences, aidés par des serviteurs italiens, mais aussi par des Gabalitains, tel le notaire Simon Chabrit. En 1487, il se fait relever de son serment par l'archevêque de Bourges en déclarant avoir cédé à la contrainte. Le 9 novembre, il donne quatre cents livres tournois de rente afin de poursuivre la construction de la cathédrale, alors que les chanoines y consacrent deux cents livres.

La conjoncture est favorable à l'évêque de Mende qui obtient un arrêt du Grand Conseil supprimant le consulat de Mende et restaurant un simple syndicat, le 20 septembre 1494. François d'Estaing, abbé de Saint-Chaffre et membre du Grand Conseil, vient à Mende le 24 octobre et fait exécuter l'arrêt en s'installant chez le chanoine Guy de La Panouze (177), hostile aux consuls. Ces derniers formulent vainement des protestations et François fait définitivement interdire le consulat le 10 novembre.

Dès 1499, Clemente est suffisamment sûr de son pouvoir pour nommer comme vicaire général le protonotaire apostolique Jean de Grandmont, qui fut l'un des plus ardents partisans du consulat.

- 6 - En 1493, Alexandre VI confie à Clemente l'administration du monastère de Bonnecombe.

En Italie, les Borgia sont maîtres de la papauté, avec Alexandre VI qui se rallie au roi de Naples contre les visées de Charles VIII. Juliano della Rovere se sent menacé, il fuit sa forteresse d'Ostie et rejoint la France. Quelques mois plus tard, le 3 septembre 1494, Juliano est aux côtés de Charles VIII qui pénètre en Piémont le 3 septembre. Clemente Grosso della Rovere a quitté Mende pour administrer Avignon pour le compte de Julien.

Clemente accueille Juliano à son retour d'Italie, à Avignon, le 21 octobre 1495. Il se trouve encore auprès de son cousin en octobre 1498 lorsque César Borgia, fils du pape, vient y rendre visite à Juliano ainsi qu'à Raymond Péraud, cardinal de Gurk.

- 7 - Clément est nommé cardinal par Julien, nouveau pape, le 29 novembre 1503.
9 - Il meurt en 1504 après avoir résigné l'évêché de Mende en faveur de son frère, François.

- 11 - Armes des della Rovere : *D'azur au chêne d'or*. Son frère, François, chargera ces armes de la crosse et de la mitre épiscopales, tout en ajoutant ses initiales, un « F » à gauche du pied du chêne et un « R » à droite. Elles figurent ainsi sur le clocher de la cathédrale et en divers autres endroits de cette église.

ADL, G. 38 ; 56.

DIOCESE DE MENDE

F. BUFFIERE, *Ce tant rude Gévaudan*, p. 923-925.

I. CLOULAS, *Jules II*, p. 20, 103, 111, 126, 130.

A.S. DELRIEU, *La comptabilité du chapitre cathédral de Mende de 1438 à 1453*.

Ph. MAURICE, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, p. 368, 378, 386, 399, 401, 404, 421.

G. PLIQUE, « Etude sur le chapitre cathédral de Mende de 1123 à 1516 », dans *Chroniques et mélanges*, p. 110, 221-222.

C. POREE, *Le consulat et l'administration municipale de Mende*, p. XL-XLVIII.

C. POREE, « La construction de la cathédrale de Mende », dans *Archives gévaudanaises*, t. IV, p. 159.